

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

12 MAI 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 2015 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Christos Doukeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cours philosophiques: le mauvais feuillet continué» (Article 76 du règlement)	5
2	Interpellation de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Dérives provoquées par le sondage sur les dispenses aux cours de religion et de morale» (Article 76 du règlement)	5
3	Interpellation de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Question du libre examen dans l'enseignement du cours de citoyenneté» (Article 76 du règlement)	5
4	Interpellation de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «COP21: quelles perspectives et opportunités dans le champ de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable?» (Article 76 du règlement)	18
5	Questions orales (article 81 du règlement)	21
5.1	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ouverture de l'école secondaire musulmane "La vertu" à Anderlecht».....	21
5.2	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouveau site "Mon école, mon métier"».....	22
5.3	Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelle option de couvreur-étancheur».....	22
5.4	Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelles grilles de cours théoriques en troisième QP»	23
5.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre d'immersion»	25
5.6	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bénévolat à l'école».....	26
5.7	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Éléments nouveaux survenus dans le dossier Da Vinci»	26
5.8	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Non-respect des délais de recours contre les exclusions scolaires dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	27
5.9	Question de M. Ruddy Warnier à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Accueil extrascolaire dans l'enseignement fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles»	28
5.10	Question de M. Ruddy Warnier à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours au cabinet de conseil McKinsey».....	29
5.11	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Obligation scolaire à Bruxelles»	30
5.12	Question de Mme Caroline Désir à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «CEB et mathématiques»	31
5.13	Question de Mme Christie Morreale à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «À vélo à l'école»	32

5.14	Question de Mme Graziana Trotta à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Distributeurs de sodas dans les écoles»	33
5.15	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cadastre des lieux de stage en Fédération Wallonie-Bruxelles »	34
5.16	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évaluation de la mobilisation des moyens humains complémentaires de l'encadrement différencié»	35
5.17	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enseignement différencié»	35
5.18	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «École d'armurerie de la Ville de Liège»	36
5.19	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cours de préparation aux études supérieures»	36
5.20	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Revalorisation du métier de directeur d'école»	37
5.21	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ordinateur avant les tablettes dans les classes»	38
5.22	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «École numérique»	38
5.23	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Places disponibles dans les écoles maternelles et primaires»	39
5.24	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Site internet sur les places disponibles dans les écoles fondamentales»	39
5.25	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Neutralité politique et idéologique des enseignants»	40
5.26	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Scolarité des mineurs non accompagnés»	41
5.27	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évocation du génocide arménien à l'école»	42
5.28	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Disparition de l'enseignement du latin et du grec»	43
5.29	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Droits de l'enfant»	44
5.30	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Organisation des jurys sanctionnant l'obtention du CESS»	45
5.31	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plan autisme»	46
5.32	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Élèves autistes qui atteignent l'âge de 21 ans»	46

5.33	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Orientation des cours de mathématiques vers l'informatique et le numérique»	47
5.34	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mobilier scolaire et maux de dos»	47
5.35	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Derniers chiffres des parquets de la jeunesse concernant les assuétudes ».....	48
5.36	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours insuffisant aux conseillers en orientation»	48
6	Ordre des travaux	50

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 13 h 30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Cours philosophiques: le mauvais feuilleton continue» (Article 76 du règlement)

2 Interpellation de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Dérives provoquées par le sondage sur les dispenses aux cours de religion et de morale» (Article 76 du règlement)

3 Interpellation de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Question du libre examen dans l’enseignement du cours de citoyenneté» (Article 76 du règlement)

Mme la présidente. – Ces interpellations sont jointes.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, je voudrais revenir sur le feuilleton des cours de citoyenneté ou de philosophie, car depuis ces dernières semaines, chaque jour, nous assistons à des rebondissements.

Je m’attarderai sur les plus récents.

Le 4 mai, *Le Soir* publiait les détails du cours «d’autre chose» qui serait proposé aux élèves dispensés qui, selon votre «sondage», seraient nombreux dans le secondaire et peu nombreux dans le primaire. J’y reviendrai. Ce «cours» consisterait en des préparations de contributions écrites, des lectures et des recherches sur la citoyenneté, des réponses à des questionnaires, des visionnages de

documentaire. Un cours qui serait dispensé par on ne sait pas encore qui et qui vient d’on ne sait où!

Le 5 mai, *Le Soir* annonce que le cours «de quelque chose» serait finalement assuré par les professeurs de religion et de morale et, si ceux-ci ne sont pas assez nombreux, par des enseignants mis en disponibilité. Mais le quotidien révèle également que vous menacez subitement de «tout arrêter» et de maintenir le statu quo pour la rentrée 2016, en raison du courrier de la FAPEO dont, Madame la Ministre, vous aviez dû prendre connaissance auparavant. En effet, ce courrier avait été communiqué par la FAPEO en avril 2015.

Pourquoi ce revirement soudain et où en êtes-vous par rapport à l’agenda prévu pour ce cours?

Revenons-en à l’enjeu du sondage. La démarche posait certaines questions. Quel message précis a-t-il été envoyé aux parents? Considérant la gestion de ce dossier et la communication qui l’entoure, force est de constater qu’il a dû être particulièrement difficile pour les parents de se positionner en toute connaissance de cause, puisque le questionnaire était assez lapidaire et ne comportait pas d’explication sur le sort réservé aux élèves choisissant la deuxième option, c’est-à-dire le cours «de rien du tout».

Quel est le statut des données recueillies et comment allez-vous les utiliser? Notons qu’il s’agit de données très privées. Plusieurs écoles ont décidé de ne pas transmettre votre formulaire, notamment à la Ville de Bruxelles. D’ailleurs, dans une très belle confusion des rôles, vous avez utilisé votre statut de conseillère communale d’opposition pour interroger le bourgmestre à ce sujet. Encore un épisode qui a marqué les derniers jours!

Le 5 mai, vous transmettez une nouvelle injonction aux écoles, avec une nouvelle circulaire menaçant, cette fois, les frondeurs.

Sur quelle base légale vous reposez-vous pour la gestion de ce sondage? Il importe de savoir comment seront utilisées les données. En effet, il s’agit de données privées et de nombreux parents ont l’impression d’être stigmatisés. Ces sujets sont extrêmement sensibles et les informations fournies par ce mini-sondage, dont on ne connaît pas très bien la valeur, pourraient permettre de déterminer, par exemple, l’appartenance religieuse de nombreuses personnes.

La base de ce questionnaire étant extrêmement légère, le danger est réel. Vos réponses concernant l’utilisation de ces données sont donc très importantes.

À la suite d’une lecture de l’arrêt de la Cour constitutionnelle du 25 mars, les professeurs de morale s’interrogent sur la neutralité du cours de morale non confessionnelle. Quelle en est votre lecture? Comment entendez-vous réagir? Les conséquences peuvent être complexes.

Enfin, vous avez annoncé le contenu d'un nouveau cours qui ne serait plus un cours «de rien». Ce cours d'EPA – Encadrement pédagogique alternatif –, issu en partie de l'accord de gouvernement, serait dispensé par les professeurs actuels de religion et de morale, d'abord par les enseignants nommés puis par les temporaires. Le décret ne fournirait qu'un cadre puisque les écoles se chargeraient de son organisation. Elles devront donc gérer seules les difficultés de préparation des contenus, de disponibilité des locaux et de l'emploi. Reconnaissez que c'est à ne plus rien y comprendre.

En agissant de la sorte et en communiquant à tout-va, vous avez créé l'inquiétude chez les parents, les enseignants, les directions d'école et les autres acteurs scolaires. On se demande si vous ne vous prêtez pas à de petits jeux pour ne pas avancer dans ce dossier. Rien ne vous obligeait à attendre l'arrêt de la Cour constitutionnelle et donc à agir aussi tardivement. Vous ne pouvez nier les attentes voire l'affolement des directions d'école, des parents et des enseignants quant à l'organisation de ces cours dès la rentrée prochaine.

Quel est exactement votre projet concernant les élèves dispensés pour l'année scolaire 2015-2016? En quoi consiste le cours d'EPA? D'où vient ce projet et comment l'avez-vous construit? Comment entendez-vous répondre aux difficultés posées par le statut des enseignants supposés dispenser ce cours et aux difficultés organisationnelles des écoles? Allez-vous octroyer de nouvelles heures aux établissements pour ce cours? Le nombre d'heures dépend du nombre d'élèves inscrits; or, il y aura un cours supplémentaire à donner en dehors des heures de morale ou de religion. N'est-il pas à craindre que certains professeurs perdent des heures à la rentrée prochaine à cause de ce nouveau cours? Comment ces questions pratiques ont-elles été abordées?

Quel est, enfin, le résultat de votre questionnaire quant au nombre de parents et d'élèves ayant choisi la dispense? Selon la presse, les prévisions varient entre 10 et 20 % de dispenses en primaire et entre 40 et 50 % dans le secondaire. Nous apprenons que les résultats officiels du sondage seraient publiés le 25 mai, tandis que les parents devraient se positionner en juin ou septembre. Là encore, l'imbroglio est total. Pouvez-vous nous éclairer sur les résultats et sur le positionnement, définitif ou non, des parents et notamment sur l'organisation de celui-ci?

Vous avez précisé que vous proposeriez, avant la fin de la session parlementaire, un texte sur l'avenir des cours philosophiques. Nous devons avancer sereinement et dans la concertation, pour assurer la formation de l'ensemble des élèves, mais aussi pour rassurer les enseignants, particulièrement malmenés dans ce dossier. Ma plus grosse crainte est que le gouvernement considère que le cours d'EPA ne doit être donné

qu'aux élèves dispensés et uniquement dans l'enseignement officiel. Je redoute également qu'il le considère comme une solution suffisante pour l'avenir des cours philosophiques et de citoyenneté.

Or, mon groupe ne pourrait en aucun cas s'en satisfaire. Les cours dits philosophiques doivent évoluer vers des cours qui forment tous les élèves au questionnement philosophique, à la citoyenneté et à l'histoire des religions. Nombreux sont ceux qui veulent y mettre un peu plus ou un peu moins, mais en 2012, au sein de ce Parlement, un consensus relativement large s'est dégagé sur la nécessité de travailler autour de ces trois notions. Nous estimons donc que ces cours doivent être proposés à tous les élèves, avec une formation continuée des enseignants actuellement en charge de ces cours et un phasage pour les titres requis. Une formation continuée sera en effet nécessaire pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se former, à terme, à l'enseignement de ce futur cours.

Par ailleurs, il faut cesser de séparer les élèves en fonction de leur choix confessionnel mais, au contraire, les rassembler dans une optique de vivre ensemble.

Ma dernière question portait sur votre ambition de mettre en place ce nouveau cours de citoyenneté pour 2016 ou 2017, mais vous y avez déjà partiellement répondu en annonçant qu'une nouvelle proposition serait déposée avant fin juillet, ce qui me semble très positif.

J'en ai terminé avec mes questions, nombreuses, il est vrai, mais de très nombreux parents et enseignants se les posent. Ce débat complexe mérite les réponses les plus précises possibles.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, vous devez répondre à deux interpellations portant sur deux problèmes distincts dont le premier concerne le passé – je pense que ceci doit être réglé – et le second, le futur.

Pour ce qui est du passé, je ne vais pas reprendre les éléments développés par M. Doukeridis qui nous en a dressé un très large tableau, mais je voudrais insister sur trois points qui m'ont semblé vraiment problématiques dans cette saga. Je ne vais pas non plus vous accabler, car vous avez été confrontée à une situation inattendue. Cependant, nous ne pouvons pas être tout à fait surpris puisque nous connaissions très bien ces difficultés. La réponse de la Cour constitutionnelle a simplement accéléré un processus que ma formation politique réclamait depuis plus de dix ans, quand d'autres groupes s'efforçaient de le freiner voire de l'arrêter. Tout le monde s'est aujourd'hui réveillé en réclamant une solution à ce problème, sans perdre une minute. En cela, la Cour constitutionnelle nous a rendu service.

Néanmoins, dans cette saga, trois temps posent question et j'aimerais vous entendre à leur

sujet.

Le premier concerne les déclarations de certains représentants syndicaux ou de professeurs de morale qui ont mis en exergue la concurrence malsaine créée entre les cours, à l'occasion du sondage que vous avez commandité. Nous approchons des examens. Certains professeurs – et nous pouvons le comprendre – voulant s'assurer un maximum d'élèves l'année prochaine, seraient tentés de modifier leur comportement ou le contenu de leur cours. Ce sondage, facultatif au départ, a pris depuis une autre forme.

J'en viens au deuxième élément qui me pose problème. Il semblerait qu'un responsable du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ait donné une note explicative sur ce qui était au préalable appelé «cours de rien», devenu EPA. Pas de chance pour ce responsable, son interprétation ne correspond pas à la vôtre! Des préfets ne savaient pas expliquer les choses puisqu'ils avaient deux avis divergents.

Enfin, le troisième point que je veux aborder est le courrier de la FAPEO qui a particulièrement mis en colère les professeurs de morale, car – et c'est ce qui est surprenant dans cette histoire – le problème se pose surtout pour ces cours. La FAPEO a clairement donné une directive de réponse à ce sondage et a voulu faire passer son point de vue, en forçant la main, d'une certaine manière.

Ces trois éléments sont extrêmement dérangeants, car ils remettent en question le bien-fondé de ce sondage, puisque nous pouvons nous interroger sur votre motivation. Vous avez très souvent souligné que vous n'étiez pas liée par cette réponse de la Cour constitutionnelle à une question préjudicielle. C'est effectivement exact d'un point de vue juridique, puisqu'il ne s'agit pas d'un arrêt en annulation, étant donné que nous sommes hors délai, mais cette législation reste néanmoins bancal puisque tout nouveau recours amènerait la même réponse. Dans les faits, que ce soit une réponse à une question préjudicielle ou un recours en annulation – ce qui n'est pas, sur le plan légistique, la même chose pour les juristes – nous arrivons fondamentalement au même résultat.

Pouvez-vous nous confirmer ces faits? Quel regard portez-vous sur cet aspect des choses? Considérez-vous que ce sondage ait été correctement organisé?

Il est important de rappeler que la position de la FAPEO est dans la ligne de l'accord de gouvernement et coïncide avec celle que ma famille politique défend depuis des années: la création d'un cours de citoyenneté ou, en tout cas, d'un cours destiné à réunir et non plus à segmenter les élèves par conviction philosophique. À cet égard, on peut s'interroger sur l'intérêt du sondage puisque, à fortiori, ce cours «d'autre chose» – à l'époque il n'avait pas de nom – devait voir le jour dès le moment où la Cour constitutionnelle rendait son

arrêt.

La deuxième interpellation porte sur le fond du problème et sur le prochain cours de citoyenneté. Je le précise, car les deux thématiques se sont mélangées par un hasard de calendrier. D'un côté, nous avons un cours de citoyenneté, censé reprendre une des deux heures du cours philosophique. De l'autre, il faut désormais organiser, en plus, un encadrement pédagogique alternatif – EPA – sur la deuxième heure.

La réponse à la question préjudicielle de la Cour constitutionnelle pose une nouvelle difficulté relative à la notion de libre examen. Selon la Cour, dans la mesure où le cours de morale non confessionnelle repose sur le libre examen, il ne peut plus être considéré comme «neutre» ou «non engagé». La Cour ne s'étend pas davantage sur son interprétation de ce concept. On aurait pu penser que le libre examen était la faculté pour chacun de raisonner selon son propre schéma de valeurs, de pensées, éclairé par une série de savoirs. La Cour y voit autre chose. Elle considère que le libre examen est un mode de pensée orienté philosophiquement.

Cela fait dire à un certain nombre d'acteurs que le cours de citoyenneté, qui devrait voir le jour, comme ce cours potentiel d'EPA, pourrait faire l'objet de recours. En effet, on s'interroge sur le contenu que l'on pourrait donner à ce cours afin que chacun ait la garantie qu'il ne sera pas orienté sur le plan philosophique. C'est une question urgente. Madame la Ministre, vous avez eu du temps pour concevoir le cours de citoyenneté, annoncé pour la rentrée 2016. En revanche, pour le cours d'EPA, vous devez agir vite et être prête pour la rentrée prochaine.

Par rapport à cet arrêt de la Cour constitutionnelle, quelles sont les premières observations juridiques dont vous pouvez nous faire part, pour nous assurer que ce cours ne fera pas l'objet de recours? C'est loin d'être impossible, étant donné que des enseignants ont peur pour leur avenir et que les professeurs de morale ne voient pas de différence entre l'EPA et leur propre enseignement et se posent la question de l'utilité de ce nouveau cours. En outre, qui sera habilité à le dispenser? Si vous le confiez à des professeurs de morale qui, de bonne foi, prolongent le contenu de leurs leçons, vous serez confrontée au problème déjà soulevé par la question préjudicielle. Pire encore, si c'est un professeur de religion.

Imaginez que M. Bertrand vous donne un cours sur l'évangile à 9 h du matin et un cours sur le libre examen à 10 h. Cela ne facilite pas l'acquisition du sens de l'autonomie. En tous les cas, cela pose question.

Il s'agit d'un véritable problème sociétal qui demande des solutions précises. Certes, ce n'est pas simple, il n'y a pas de réponse toute faite, mais vous avez une responsabilité. Ces trois dernières semaines, vos changements successifs à

propos de ce sondage ont de quoi inquiéter. J'évoquerai une journée assez exceptionnelle: le matin, vous menacez de retirer le sondage; l'après-midi, vous le déclarez obligatoire et, le soir, vous tenez de nouveau d'autres propos. Il est regrettable qu'une ministre reproche à des citoyens d'introduire un recours qui était recevable sur le plan juridique et relativement fondé. Le recours peut vous déranger, mais dans un État de droit, il s'agit d'une possibilité offerte au citoyen.

Ce n'est pas simple, mais veillez à tenir des propos cohérents. Vous êtes en droit d'attendre avant de vous exprimer. Mais lorsque vous le faites, veillez à ce que votre propos soit clair et correct sur le plan juridique, afin que chacun puisse se positionner. Il est très compliqué de savoir de quoi on parle si vous-même allez dans tous les sens. Quand votre action sera claire, votre propos le sera également.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Knaepen.

M. Philippe Knaepen (MR). – La semaine qui vient de s'écouler a été riche en soubresauts. S'ils amuseront peut-être les amateurs de films comiques, nous sommes pourtant nombreux à attendre autre chose de ce gouvernement qu'un vaudeville permanent.

Depuis notre dernière séance plénière qui abordait les dispenses aux cours philosophiques, combien d'indications contradictoires, d'insultes et de menaces avons-nous pu lire ou entendre? «Dictature», «illégalité», les termes que vous avez employés ont été durs et j'ose à peine imaginer comment les premiers intéressés – les parents, les professeurs et les élèves – les ont perçus. Confrontés à un tel imbroglio, ils attendent des actes politiques responsables de notre part.

Il y a d'abord eu une première circulaire, datée du 15 avril et portant le numéro 5236 dont nous avons déjà discuté. Elle a été suivie, le 5 mai, de la circulaire 5248 qui semble avoir pour vocation, outre d'allonger le délai pour communiquer les résultats du sondage, d'insister sur le caractère obligatoire de la précédente. Vous me permettrez d'être sceptique à la lecture de son introduction: «Malgré la clarté de la circulaire 5236 du 15 avril 2015...» Si la première circulaire avait été claire, la seconde n'aurait pas été utile.

Je ne m'étendrai pas sur la troisième circulaire, la 5249 datée du 6 mai, qui demande de considérer comme nul et non avenu le courrier du 30 avril 2015 adressé par le directeur général adjoint de votre réseau aux directions des établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me contenterai de constater qu'il ne témoigne pas d'une très grande sérénité et pose de nombreuses questions sur votre façon de communiquer avec les responsables de votre réseau.

Madame la Ministre, le pompon aura été la

lecture des quotidiens du lundi 4 mai. J'ai alors découvert vos propos rapportés par Isabelle Le-maire dans *La Libre Belgique*: «Si ça continue, je ne dépose aucun texte sur la dispense, car rien ne m'y oblige. Et je reporte le décret sur l'organisation de la dispense à 2016, en liant le tout avec le cours de citoyenneté.» Bigre, du chantage maintenant! Permettez-moi de déplorer ces propos. Des élèves et des parents qui voudraient simplement faire usage d'un droit qui leur a été reconnu par notre plus haute juridiction n'ont pas à être pris en otage de la sorte.

Le climat est pourri, au point que certains parlent de chaos; la presse du jour relaie encore les inquiétudes des parents et des professeurs de religion et de morale. Après ces douloureux rappels, j'en viens à l'actualité plus récente. Depuis le vendredi 8 mai, vous vous félicitez de la conclusion d'un accord au sein du gouvernement sur l'encadrement pédagogique alternatif – EPA – proposé aux élèves qui auront choisi la dispense. Vous l'avez dit il y a deux semaines: si l'on n'explique pas avec précision le sort réservé à l'élève dispensé, des parents risquent d'hésiter avant de faire usage de leur droit. Or, avec la circulaire 5236, vous avez demandé aux parents de choisir, sans qu'ils aient toutes les cartes en mains. Ironie de la situation, c'est in extremis que vous avez rendu public le sort des élèves dispensés. Pourquoi ne pas l'avoir fait avant? Je trouve cette façon de procéder peu respectueuse des parents qui sont en droit d'attendre un enseignement de qualité conforme à leur choix philosophique.

Ces dernières semaines ont surtout donné le sentiment d'une gigantesque navigation à vue. Pour en sortir, je me permettrai de vous demander quelques précisions. Qui assurera le fameux encadrement pédagogique alternatif? Ce samedi, dans la presse, vous avez indiqué que les professeurs de morale ou de religion pourraient assumer cette tâche. Malgré le caractère ubuesque de la proposition – un parent demande que son enfant soit par exemple dispensé de cours de morale non confessionnelle et son enfant se retrouve en classe avec un professeur de religion –, je comprends votre souhait de sauvegarder l'emploi. Pouvez-vous néanmoins assurer que l'EPA sera donné en respectant pleinement l'exigence de la neutralité? Il faudra penser aux titres requis.

D'après les chuchotements et les rumeurs, votre avant-projet de décret prévoit de demander d'abord aux parents un choix entre les cours philosophiques, pour seulement s'enquérir ensuite de leur souhait de voir leur enfant suivre l'un de ces cours. Mes chers collègues, vous savourerez cela avec moi: ce n'est pas une démarche très logique. Inverser l'ordre des demandes serait plus rationnel. Madame la Ministre, vous méconnaîsez le droit des parents d'élèves à ne pas dévoiler leurs convictions religieuses ou philosophiques qui relèvent du for intérieur. Je renvoie à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 9 oc-

tobre 2007.

Bref, comme le dit la Cour constitutionnelle: «Pour que soit assuré le droit des parents à ce que leurs enfants ne soient pas confrontés à des conflits entre l'éducation religieuse ou morale donnée par l'école et les convictions religieuses ou philosophiques des parents, les élèves doivent pouvoir être dispensés de l'assistance aux cours de religion ou de morale.» Et cela ne peut être fait qu'en demandant d'abord aux parents ou aux élèves de décider s'ils veulent suivre un cours philosophique, avant d'opérer un choix entre les différents cours «philosophiques».

Je me réjouis de voir commencer le travail parlementaire sur ce projet de décret, mais je me permets déjà de vous demander, Madame la Ministre, si vous aller respecter l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle, ce 12 mars 2015, en inversant l'ordre des questions posées aux parents d'élèves. Si ce n'est pas le cas, je vous demande d'expliquer vos motifs.

La presse a relayé les propos très durs que vous avez prononcés envers la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement officiel, la FAPEO. Vous l'accusez d'illégalités; encore faudrait-il que vous soyez capable de le démontrer! Madame la Ministre, la FAPEO est une association qui s'est donné entre autres comme mission d'informer les parents sur le monde éducatif, ses rouages, ses acteurs, ses débats. En s'adressant aux parents après l'émission de votre circulaire 5236, elle a rempli pleinement son rôle. J'ai beau avoir lu et relu sa lettre ouverte, je n'ai perçu aucune forme de pression. Quand on parle de pression, on parle d'influence coercitive, de contrainte morale. Où trouvez-vous cela dans la position de la FAPEO? Cette fédération exprime simplement des souhaits comme elle le fait depuis des années, avec bien d'autres, au sein du Cedep. Où est le moindre élément de contrainte? La FAPEO, comme association, n'a du reste à sa disposition aucun moyen de contrainte.

Madame la Ministre, selon vous la FAPEO aurait violé l'article 8 du Pacte scolaire de 1959 et les dispositions de la circulaire 4918 du 27 juin 2014. Or, ces textes ne concernent pas la FAPEO, car l'interdiction de pression énoncée dans ces deux textes porte sur le choix à faire entre les cours de religion et de morale. Vous avez ainsi porté atteinte à la réputation d'une association pourtant bien précieuse pour le fonctionnement de l'enseignement officiel. Pouvez-vous, ici, au Parlement, reconnaître que la FAPEO remplissait pleinement son rôle en interpellant les parents à propos de la portée de la circulaire 52/36?

Je conclurai en affirmant que c'est vous et votre gouvernement qui organisez le chaos autour de ce cours, ce qui inquiète les professeurs, les parents et les enfants. Je pense qu'il faut rattraper la sauce au plus vite.

Mme la présidente. – Je rappelle que les in-

terventions ne peuvent dépasser dix minutes.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Désir.

Mme Caroline Désir (PS). – Je n'avais pas prévu d'intervenir dans cette discussion, mais certains éléments du débat m'ont donné l'envie de le faire.

Cette thématique est extrêmement complexe. Les conséquences tant de l'arrêt de la Cour constitutionnelle que de la volonté du gouvernement d'instaurer un cours de citoyenneté sont évidemment nombreuses. En toute bonne foi, faut-il s'étonner que la question soit compliquée? On en parle depuis trente ans et le système existe depuis 1959, sans modification. La volonté du gouvernement n'est bien sûr pas d'instaurer le chaos. Il faut remettre les pendules à l'heure.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer au sujet du formulaire, lors de la dernière séance plénière, en compagnie de mon collègue Jean-Marc Dupont, pour le groupe PS. J'ai regretté l'arrivée prématurée de ce formulaire, avant que l'on ne sache quoi que ce soit sur le contenu de l'encadrement pédagogique alternatif –EPA. Il était très difficile pour les parents d'émettre un choix éclairé à ce stade. Nous n'allons toutefois pas recommencer le débat qui s'est déroulé en plénière.

Aujourd'hui, le gouvernement a défini un cadre pour le contenu de cet EPA. C'était urgent et on peut se féliciter que l'emploi soit préservé et que des règles relatives aux titres et fonctions soient prévues. Une réponse a ainsi été apportée, dans l'immédiat, à l'arrêt de la Cour constitutionnelle pour la rentrée 2015 – nous devons en effet faire appliquer le droit. Il ne s'agit pas de forcer la main à qui que ce soit, mais il faut répondre aux conséquences de l'arrêt. C'est ce que la ministre et le gouvernement font aujourd'hui. À propos de forcer la main, je m'amuse un peu d'entendre les divergences d'opinions au MR sur le rôle de la FAPEO. Je partage l'avis de M. Knaepen au sujet du rôle d'information qu'a joué cette dernière, mais je n'ai pas entendu la même chose de la part de M. Bouchez qui semble dire que la FAPEO aurait forcé la main aux parents. Ceux-ci ont besoin d'être éclairés. D'une manière générale, leur « forcer la main » dans ce débat me paraît un peu compliqué. L'essentiel est que l'information prodiguée aux parents soit la plus complète possible et nous allons dans ce sens.

Cela dit, beaucoup de questions pratiques restent à régler. Il faut construire beaucoup en peu de temps, tant pour les pouvoirs organisateurs que pour les établissements eux-mêmes. Le défi est important. Il ne reste que quelques semaines avant les examens et il faut être prêt pour la rentrée. Il va falloir épauler et accompagner au maximum les pouvoirs organisateurs et les établissements.

De plus, nous devons travailler, en parallèle, sur le futur cours de citoyenneté qui reste la prio-

rité absolue pour mon groupe. Nous voulons d'un cours commun, ambitieux, obligatoire, organisé sur douze ans et préparé rapidement, mais sans précipitation. Accuser le gouvernement et la ministre d'immobilisme relèverait de la mauvaise foi. Il faut prendre le temps de la réflexion. Nous savons tous qu'il reste beaucoup à faire pour créer ce cours de citoyenneté. Notre volonté commune, tous groupes confondus, est de concevoir un cours sérieux.

Une première étape a été franchie puisque le gouvernement a donné une réponse immédiate à la problématique des dispenses pour 2015. J'ai pris connaissance des différents axes autour desquels devra s'articuler cet EPA. Le contenu va dans le sens du futur cours de citoyenneté, mais ce n'est pas le même débat. Il ne faut pas confondre les deux et c'est compliqué pour les parents.

Nous devons informer correctement sur notre projet. Les écoles et les pouvoirs organisateurs doivent accomplir encore beaucoup de travail. Le cours de citoyenneté ne sera sur pied et obligatoire qu'à partir de 2016. Il faut être clair vis-à-vis des parents : la rentrée 2015 ne constitue qu'une étape transitoire.

Dire que nous n'avons pas anticipé ou que nous ne sommes pas allés assez vite n'est pas correct. (*Colloques*) La Déclaration de politique communautaire – DPC – prévoit, pour la première fois, l'instauration de ce cours de citoyenneté et elle ne date que d'un an. Imaginer que l'on puisse finaliser ce projet aujourd'hui est non seulement déraisonnable, mais également non souhaitable pour le futur cours de citoyenneté.

Mme Joëlle Maison (FDF). – Je n'utiliserai pas mes dix minutes, car il est lassant de se répéter à l'envi. Il y avait bien sûr moyen d'anticiper après l'audition des constitutionnalistes. Tout le monde savait dans quel sens l'arrêt de la Cour constitutionnelle s'orienterait. Il fallait à tout le moins construire une alternative. Et il fallait réfléchir à cette hypothèse auparavant. Nous avons deux ans pour le faire et cela n'a pas été fait.

Pour l'information aux parents, c'est à la fois drôle et pas drôle du tout. Dans monpouvoir organisateur – PO –, face aux questions des parents, je me rends compte à quel point le système est illisible, même pour des universitaires.

Pourrons-nous demain évoquer l'EPA dans les questions d'actualité? Il est de coutume de refuser des questions qui portent sur des sujets débattus en commission. Et nous n'avons pu parler de l'EPA dans nos interpellations du 5 mai, puisqu'il n'y avait pas encore eu de communication à cette date.

J'en viens aux cours et aux personnes. Les titulaires des cours qui dispenseront cet EPA seront en priorité les titulaires actuels de cours philosophiques qui subiraient des dispenses. En deuxième lieu, ce serait les titulaires de cours non philoso-

phiques. Et, en troisième lieu, des personnes désignées par les PO. J'imagine la confusion des parents dont l'enfant recevra des cours d'EPA donnés par un professeur non formé à la citoyenneté ni à la neutralité et n'ayant reçu aucune formation préalable, alors que ces parents avaient précisément demandé que leur enfant soit dispensé de cours philosophique.

À mes yeux, l'écueil principal est de dispenser un cours de citoyenneté ou un cours apparenté à contenu philosophique, assuré par des professeurs de cours philosophiques non formés à la neutralité, sans que leur cours bénéficie d'un contenu réel. Remarquons au passage que nous n'avons toujours pas de définition de la citoyenneté.

En séance plénière, j'avais proposé des cours alternatifs notamment, pour les primaires, de renforcement en lecture et, pour les secondaires, de renforcement en littérature, des cours qui pourraient être dispensés par les titulaires actuels, lesquels ne sont pas connotés philosophiquement. Il importe justement de ne pas faire le lien entre les cours d'EPA donnés aujourd'hui et le futur cours de citoyenneté. Le lien se fait immanquablement, et je ne suis pas sûre que ce soit une bonne chose, parce que les titulaires ne sont pas formés à la neutralité.

Vous aviez la possibilité d'opter pour une solution choisie par mon pouvoir organisateur et d'autres PO, à savoir des cours de questionnement philosophique donnés en commun. Des cours répartis sur dix mois sont donnés par deux titulaires de cours philosophiques différents, sur une base volontaire et avec l'autorisation de l'autorité ecclésiastique ou autre. Ces cours abordent les conflits religieux dans l'histoire, les édifices religieux, l'histoire de l'immigration en Belgique, la mondialisation, la citoyenneté du monde, l'approche de la mort à travers les différentes religions et les différents textes. La pensée de l'enfant n'est pas dirigée. Il n'y a pas de réelle évaluation, mais une cote de participation. On recentre; on laisse la liberté à l'enfant; on développe son esprit critique, son sens du questionnement; on donne du sens à sa présence dans la communauté scolaire, on éduque à la raison.

Ce cours aurait également pu être donné aux dispensés, évitant ainsi toute confusion.

Ma question suivante porte sur la définition de la citoyenneté. Qu'est-ce que la citoyenneté? L'EPA concerne-t-il une éducation à la citoyenneté, qui est, par hypothèse, transversale, ou est-ce un cours de citoyenneté? Quelle est votre position en la matière?

J'en viens à la dernière partie. Les interpellations sont jointes, mais elles n'ont rien à voir les unes avec les autres. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle M. Bouchez avait fait la distinction entre les deux siennes. Pour le nouveau cours, dont on parlera ultérieurement, on bénéficie de

l'opportunité extraordinaire de transformer cette heure de citoyenneté en deux heures de citoyenneté. Les deux heures me semblent essentielles pour éviter de séparer les élèves et pour leur donner une vision citoyenne commune et moderne. Cela ne règlera pas les problèmes immédiats, mais bien les problèmes à moyen terme. En tout cas, cela permettra une meilleure communication et une meilleure connaissance de l'autre.

Sur la forme, je vous souhaite bien du plaisir pour organiser, dès septembre 2016, une heure de cours philosophique, une heure de dispense pour les dispensés des cours philosophiques et une heure de cours de citoyenneté. Je pense que nous aurons des burnout parmi les PO, les instituteurs et les directeurs d'école censés élaborer les horaires.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je formulerai trois remarques.

Premièrement, je voudrais revenir sur le document en tant que tel et sur la notion de légalité. La seule question pertinente est celle-ci: le texte de la FAPEO induit-il une forme de pression contraire à l'article 8 du Pacte scolaire?

Selon moi, déclarer que le choix de la dispense revient à offrir à tous les élèves une formation de qualité, encadrée par un personnel qualifié, constitue une pression sur les parents. C'est en tout cas ce que j'ai ressenti et ce que certains parents nous ont également expliqué. Cela montre bien que ce courrier n'est pas innocent. J'ai sous les yeux un mail reçu d'un parent d'élève : «Il ne correspond en tout cas pas à la liberté de choix et de pensée que revendique le réseau officiel. Si cette lettre de la FAPEO n'a été transmise qu'à titre informatif, pourquoi d'autres courants n'ont-ils pas pu s'exprimer eux aussi?» Tout est une question d'interprétation et chacun a le droit de réagir à sa manière à ce genre de courrier.

Deuxièmement, en ce qui concerne les données qui ont été récoltées, je ne partage pas du tout le point de vue de M. Doukeridis. Ces données sont collectées à la discrétion des directions et envoyées à l'administration sous une forme rendue anonyme. Le but est d'informer la DG sur le nombre de dispenses et d'avoir une vision claire de la situation. Comme Mme Désir l'a dit, nous sommes dans une phase particulière, à la suite d'un arrêt. Elle ne sera pas facile à gérer pour les pouvoirs organisateurs et les enseignants. Il importe donc que le gouvernement puisse y voir clair, pour organiser sereinement les choses dans les écoles.

Troisièmement, j'ai entendu parler d'un cours, mais je n'ai pas compris la même chose que vous. Pour moi, il ne s'agit pas d'un cours, mais d'une dispense qui prévoit que l'élève bénéficiera d'un encadrement pédagogique alternatif. Ce n'est

donc pas la même chose qu'un cours et je vous parle en tant qu'enseignante.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – C'est un non-cours coté!

M. Philippe Knaepen (MR). – C'est même une forme de sanction!

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Ces élèves seront réellement encadrés et non placés à l'étude, comme cela se fait en Flandre. Cet encadrement aura un réel contenu pédagogique.

Mme la présidente. – Madame Bertieaux et Monsieur Knaepen, vous n'êtes pas ici pour répondre à l'interpellation de Mme Schyns. Vous aurez l'occasion de parler tout à l'heure.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – J'ai quand même le droit, en tant qu'enseignante, d'expliquer comment j'ai compris les choses. (*Brouhaha*)

Mme la présidente. – Je sais que le sujet est hautement important et qu'il crée la polémique, mais je souhaiterais que l'on puisse travailler de manière sereine et intelligente, dans notre commission, c'est-à-dire en écoutant les interpellations des uns et des autres. Vous aurez encore le droit à la parole après la réponse de Mme la ministre. Chacun pourra s'exprimer sur ce que les uns et les autres auront dit.

Je souhaiterais que l'on puisse reprendre les travaux de manière sereine et j'espère ne plus avoir à remettre un peu d'ordre dans cette commission.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Pour clôturer, je dirais qu'au-delà du débat qui nous occupe – la situation transitoire sera gérée au mieux étant donné la situation –, on va s'atteler ensemble à élaborer un cours de citoyenneté. C'est un autre débat. La ministre nous a dit tout à l'heure que le processus allait être lancé sans tarder. Comme l'a dit Mme Désir, cela ne peut se faire en deux coups de cuiller à pot. On souhaiterait proposer ce cours pour la rentrée 2016. C'est notre volonté à tous, mais il faut raison garder et contribuer de manière constructive à l'élaboration de ce cours de citoyenneté, plutôt que d'attaquer ceux qui expriment un point de vue ou un sentiment différent.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je ne comptais pas intervenir. Je rejoins ce qu'a dit M. Doukeridis et je m'inspire du débat que nous avons eu, voici deux semaines, en séance plénière mais j'ai décidé de demander la parole, lorsque j'ai entendu la première partie de l'intervention de Mme Schyns concernant les conditions dans lesquelles les parents ont été amenés à exprimer leur choix. Mme Maison en a également parlé, voici un instant.

Les conditions permettant un choix éclairé des parents n'étaient pas remplies au moment de l'envoi de la circulaire. On leur proposait en effet de choisir entre un cours de religion, un cours de morale définie et quelque chose d'indéfini qu'on a ensuite appelé «cours de rien». Ils ne savaient donc pas ce qui allait arriver à leur enfant. L'encadrement n'était pas connu. Or on aurait pu anticiper. En effet, comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises, l'arrêt de la Cour constitutionnelle était annoncé. On savait très bien ce qu'elle allait décider. On connaissait même la date de l'arrêt. Pour preuve, plusieurs députés l'ont anticipé de deux jours en l'évoquant dans la presse. Je regrette donc que les conditions de choix des parents n'aient pas été remplies au moment de l'envoi de la circulaire et qu'elles ne le soient toujours pas aujourd'hui.

Le débat de ce jour le montre encore davantage. Je le constate quand j'entends cette polémique naissante au sujet de la différence entre un cours philosophique, un cours de citoyenneté et la notion d'encadrement. Apparemment, ce n'est pas la même chose non plus.

Je regrette que nous nous retrouvions dans cette situation difficile et délicate ; elle le sera également pour les parents, les directions d'école et les élèves, lors de la prochaine rentrée. Il ne sera pas facile de trouver des solutions. Nous aurions pu éviter cette difficulté en réfléchissant à la question avant l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – J'entends dire que j'aurais attaqué certains. Cela me semble presque relever du fait personnel. Il faut quand même bien souligner que la situation est chaotique. Les informations sont discordantes. On a parlé d'une circulaire libre avant qu'elle ne devienne obligatoire. La communication de la majorité est infecte dans ce dossier. Il suffit de voir l'inquiétude des directions, des professeurs et des parents. J'ai été stupéfaite d'entendre Mme Schyns, très discrète en général, prendre la parole et nous expliquer à nous, parlementaires, comme si elle était la ministre, que l'EPA est un «non-cours»! Voilà l'image que nous sommes en train de donner! Pendant une semaine, on nous a parlé du «cours de rien du tout». Ensuite, en découvrant le communiqué du gouvernement que la ministre a bien voulu nous remettre aujourd'hui, nous avons appris qu'il s'agirait d'un «cours de quelque chose» qui s'appellerait EPA. Aujourd'hui, Mme Schyns nous démontre que ce que nous avons salué comme un pas en avant est en fait un «non-cours».

Ce week-end, nous avons enfin pu déclarer que la dispense, même si le contenu en restait encore nébuleux, s'orientait vers un cours de citoyenneté. Nous sommes donc stupéfaits d'apprendre qu'il s'agit d'un «non-cours», mais

qu'il sera coté! Je ne vois donc plus du tout où nous en sommes. Allez expliquer à des parents que, si leur enfant ne suit pas de cours philosophique, il n'aura pas cours, mais suivra un «non-cours» qui sera coté! Dès lors, pas question de brosser; il lui faudra s'appliquer. Le message de la ministre et de ses coalisés de la majorité est un véritable désastre.

Je croyais naïvement qu'on avançait dans la bonne direction, même si d'immenses difficultés organisationnelles subsistent pour concrétiser ce cours pour le 15 octobre. Il faut en effet prendre conscience de la difficulté énorme à laquelle les directeurs sont confrontés pour confectionner les horaires et trouver les locaux et les professeurs. En outre, les professeurs d'aujourd'hui ne seront pas nécessairement ceux de demain. Il n'y a donc pas de progrès, comme je le pensais. Je me rends compte que nous sommes en fait en plein voyage en absurdie.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je me demande s'il ne faudrait pas revenir dans le réel et sortir du film où tout le monde refait l'histoire, en oubliant ce qui a été dit voici deux ou trois mois. Je voudrais resituer le contexte tel qu'il est dans la réalité, point par point, et éviter les extrapolations hallucinantes, parfois à la limite de l'incompréhension.

Je parlerai de la dispense et ensuite du futur cours de citoyenneté, car certains font la confusion entre les deux, alors que ce sont des choses différentes. Je tiens également à souligner que la réalité ne correspond pas nécessairement à ce que dit la presse. Certains parlent d'un «cours de rien» parce qu'un journaliste l'a annoncé.

Afin de compléter l'histoire des philosophies, il est bon aussi de faire un peu d'histoire de la vie politique. Un recours a été introduit. Je n'ai jamais vu de grandes manifestations de parents afin d'obtenir la dispense. Libre à chacun d'introduire un recours. On sait qu'il provient d'un membre de la FAPEO. Qu'on ne vienne pas me dire qu'il s'agit d'une association libre de citoyens heurtés de devoir faire un choix en septembre. Je n'ai aucun problème avec cela. Laissons cependant les fantasmes de 1954 ou du 19^e siècle à ceux qui y croient encore, ce n'est pas grave.

Lors d'un recours à la Cour constitutionnelle, une institution indépendante, on peut bien entendu prédire l'arrêt qu'elle va donner. Si j'étais vous, j'indiquerais même dans la Constitution que, désormais, tout pouvoir politique et tout gouvernement doivent anticiper l'arrêt des juges. Bien évidemment, l'on sait à l'avance ce que les juges vont dire dans notre système de séparation des pouvoirs. Par ailleurs, la Cour peut avoir des interprétations parfois très étonnantes et même se dédire. Le Conseil d'État doit parfois se prononcer dans un sens et parfois dans un autre, comme peut-être en politique et autour de cette table.

Mais il est tout de même hallucinant que, dans un État démocratique où l'on veut donner les connaissances de base à nos jeunes qui ne connaissent pas la démocratie, on nous demande à nous, politiques, d'anticiper ce que les juges vont décider à plusieurs, après de grands débats qui ont été, à mon avis, relativement tumultueux, puisque les interprétations ne sont jamais simples.

Donc, arrêtez ce genre de conseil absurde, parce qu'à un certain moment, on pourrait vous le reprocher en termes démocratiques. On n'anticipe les décisions des juges que dans les dictatures. Soit on donne le pouvoir aux juges et on l'assume. Soit on le reprend. Mais reprocher à un gouvernement de ne pas avoir anticipé un arrêt dont on ne savait rien à l'avance, c'est quand même étonnant.

Par ailleurs, j'ai été désignée dans le cadre d'un accord de gouvernement. Cet accord ne prévoyait rien. Je ne peux pas anticiper ce que va dire un juge. De plus, les priorités de l'enseignement ne sont pas celles dont on parle, et nous perdons énormément d'énergie dans quelque chose qui se réduit peut-être à un grand combat raté. La conclusion de tout ce que j'entends est, en effet, qu'on arrête. Ce n'est pas du chantage, c'est un constat.

Je vais retracer l'historique. L'arrêt a été prononcé publiquement au mois de mars. On s'est immédiatement inquiété de savoir si je respecterais cet arrêt qui, je le répète, n'est pas un arrêt en annulation. Il répond à une question préjudicielle dans une affaire déterminée, il ne s'applique que dans le cas particulier d'une personne qui a introduit un recours. Il n'y a donc pas de portée *erga omnes*, et on peut prendre le temps pour le mettre en œuvre.

Pour montrer ma bonne foi à ceux qui exigeaient de ma part une réaction immédiate, j'ai répondu à toutes leurs demandes. J'ai dit que cette dispense serait mise en œuvre alors que tout le monde savait – certains s'en rendent seulement compte maintenant – qu'elle risquait de mener à un chaos complet. Ils disent aujourd'hui que j'agis dans la précipitation alors que je ne souhaitais pas introduire cette dispense pour la rentrée de 2015.

Quand on considère la réaction des professeurs de morale, des syndicats et la situation dans les écoles, on se demande si c'était le bon combat. Je comprends que l'on se pose des questions légitimes sur l'organisation ou non de cours de religion et que l'on mène de vrais beaux débats. Mais sur la dispense, franchement, c'est un chaos généralisé, et est-ce que cela en valait la peine?

Il existe deux solutions: deux petits mots dans un décret et le problème est résolu, ou on reporte ce dossier. Car quand j'entends parler de précipitation et d'un plus grand nombre de problèmes que ceux que l'on voulait résoudre, je suis d'accord pour ne rien faire et attendre un an. J'ai juste répondu à une demande collective

d'intervention immédiate de tous ceux qui maintenant attaquent. Donc, en termes de cohérence, je suis sur une ligne droite. Si des discours varient, ce ne sont pas les miens. Ma volonté est d'aboutir, même si ce que j'ai fait en la matière a plutôt déplu. Et je n'ai aucun agenda caché.

Je dis donc qu'il fallait, à la suite de l'arrêt, examiner la manière d'agir: personne n'était capable de trouver une solution en seulement quelques jours, sans budget complémentaire pour l'encadrement. On doit aider les établissements à trouver des périodes, afin d'assurer l'encadrement. Si nous avons dix millions d'euros pour l'école, ce n'est pas là qu'il faut investir, mais bien dans la remédiation, dans les profs, dans le *coaching* des établissements qui vont mal, dans la pédagogie, dans les jeunes qui viennent des milieux socioéconomiques défavorisés et qui ne parviennent pas à réussir. Telle est notre priorité.

Je mets en œuvre avec bonne foi les solutions à une problématique. Dès la fin mars, on doit préparer une rentrée, les directeurs nous confiant la tâche de mesurer l'ampleur du problème. C'eût été tellement simple pour moi de ne rien faire ou de dire que nous verrions bien le 1^{er} septembre.

Je pouvais dire qu'il ne se passait rien en Flandre et que nous aurions aussi 0,01 %. Il aurait été tellement simple de ne pas rédiger un petit questionnaire indicatif avec l'administration. Nous évitions ainsi de faire de la publicité et de bien informer les gens qu'ils avaient désormais droit à la dispense – ce qu'on pouvait nous suspecter de vouloir taire. Nous n'aurions ainsi pas pu juger de l'ampleur du phénomène, alors que les établissements auraient essayé de l'évaluer, car ils disposaient des bons gestionnaires. En effet, dans de nombreux établissements, le formulaire est distribué en mai ou juin pour préparer la rentrée. Donc, pourquoi ce formulaire? Tout simplement pour mesurer et anticiper l'ampleur du phénomène. Il n'y a donc pas d'agenda caché.

J'attendais des critiques de la part d'un groupe de pensées, et elles viennent de ceux qui ont envie de transparence, qui veulent que l'on avance et que les choses se mettent en place de manière harmonieuse le 1^{er} septembre. C'est une incohérence complète.

J'entends aussi que le formulaire est contraire à la vie privée. Donc, cela signifie que, tous les ans, les établissements scolaires, les directeurs et les pouvoirs organisateurs violent la vie privée des petits enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que, chaque année, ils exécutent l'article 24 de la Constitution et l'article 8 du Pacte scolaire qui stipulent que l'on doit offrir le choix entre un des cours de religion et un cours de morale non confessionnelle, et que les parents doivent remplir un formulaire identique à celui que nous avons envoyé. Nous avons juste ajouté la dispense. Et tout à coup, notre démarche est contraire à la vie privée, quand nous demandons

d'opérer chaque année un choix grâce auquel l'administration pourrait nous informer sur le nombre de dispenses.

Je suis profondément choquée – et c'est presque de la calomnie étant donné le débat en cours en France – d'entendre dire que l'on veut faire un recensement religieux. Je ne suis pas le FN. On n'a jamais demandé à connaître les choix faits dans les établissements, mais simplement de nous donner une idée du nombre des demandes de dispense. Si je ne l'avais pas fait, vous m'auriez reproché ma désorganisation. J'agis avec l'administration et ses juristes. C'est un travail pensé.

La Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel –FAPEO– a ses positions politiques. Je respecte totalement les positions politiques des uns et des autres. Les parents d'enfants qui fréquentent l'enseignement officiel inscrivent ces derniers au cours de morale, au cours de religion musulmane, orthodoxe, juive ou autres ou demanderont la dispense. Un positionnement politique n'est peut-être pas porté par un groupement représentatif.

Mme la présidente. – Messieurs Knaepen et Doukeridis, je vous demande d'écouter la ministre. On n'a pas demandé de commentaires.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je sais qu'il y a une grande pensée unique, mais la démocratie, c'est aussi écouter un autre point de vue.

Je n'ai aucun souci avec un communiqué de la FAPEO, ni de la ville de Bruxelles, ni avec le courrier de la FAPEO que j'ai évoqué dans mon analyse juridique.

Le problème tient au fait que la Fédération des pouvoirs organisateurs, représentant toutes les écoles, a demandé, en juin, aux directeurs d'établissements de distribuer cette lettre dans les cartables des enfants. Or, ces pouvoirs organisateurs sont tenus de respecter l'article 8 du Pacte scolaire qui précise que personne ne peut faire pression sur le libre choix. Ils ne peuvent donc pas ordonner de faire distribuer une lettre enjoignant les parents à choisir la dispense. Il s'agissait juste de respecter un devoir de neutralité.

Ce n'est pas tant la lettre en elle-même qui posait problème. La fédération a mal compris mes propos mais ce n'est pas grave puisque nous nous sommes rencontrés, depuis, à deux reprises. J'en profite pour signaler que le projet de décret a été élaboré en étroite concertation avec la fédération, mais aussi avec le CECP et le CP11.

Venons-en à la circulaire. Elle n'est pas obligatoire dans le chef des parents. Nous n'avons donc rien fait d'illégal. Nous avons simplement demandé aux établissements de la distribuer pour obtenir les données relatives aux dispenses. D'après l'avis du cabinet Lallemand, cette circu-

laire n'oblige en rien les parents, mais fait office de sondage. On demande juste, pour la bonne gestion administrative de la rentrée, que cette circulaire soit distribuée par les établissements. Je n'ai dès lors pas compris pourquoi des pouvoirs organisateurs décident de leur propre chef de ne pas remplir le formulaire officiel et d'en confectionner un de leur côté. La prochaine fois qu'un autre problème se posera, il ne faudra pas s'étonner que certains établissements ne respectent pas les circulaires.

Les combats auxquels nous avons assisté sont quelque peu incompréhensibles et se trompent de cible. Ils n'ont en tout cas pas généré un climat positif. J'ai donc réagi pour sonner la fin de la récréation. Le problème de la dispense est complexe. Si c'est pour entendre ceux qui y étaient favorables dire que le projet est précipité, arrêtons tout. J'ai déposé le projet et pour moi, on peut le voter. Mais ce vote doit faire l'objet d'un consensus. Sans quoi, je ne sais pas très bien dans quel but nous travaillons.

Cet avant-projet de décret vise tout d'abord à ce que l'égalité de traitement ne soit pas rompue. Si tel n'avait pas été le cas, nous aurions été taxés de laxisme. Mme Bertieaux m'aurait reproché de vouloir d'un côté un Pacte d'excellence et de l'autre de laisser les enfants rentrer chez eux et regarder la télévision.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas les emmener à Walibi ou ailleurs. Proposer des activités extraordinaires représenterait une rupture d'égalité. Nous ne pouvons pas non plus proposer une animation si peu attractive que les élèves évitent la dispense. Nous défendrons ainsi certaines thèses de manière guère élégante. Tel n'est pas notre objectif.

Cet encadrement doit avoir un contenu et apporter une plus-value pédagogique, du niveau des cours de religion et de morale non confessionnelle. Il ne s'agira pas d'un cours de citoyenneté et de questionnement philosophique. Ces thématiques feront l'objet d'une autre plage-horaire l'an prochain. Nous ne pouvons pas non plus programmer un cours de mathématiques. Proposer une remédiation en mathématiques ou en français, Madame Maison, reviendrait à avantager de façon peu correcte ces élèves.

Nous voulions avoir une vraie portée pédagogique. Un nouveau cours, vous le savez comme moi, Madame Bertieaux, coûte 67 millions d'encadrement. Nous ne les avons pas. Nous ne pouvons pas offrir un sixième cours, outre la morale et les quatre religions. Vous prétendez apprendre à l'instant qu'il ne s'agit pas d'un cours. Ce n'est pas cohérent.

C'est la Cour constitutionnelle qui a décidé que le cours de morale était «engagé», Monsieur Bouchez. Je n'y peux rien.

La manière la plus simple de résoudre le pro-

blème, et qui ne coûte rien, serait d'ajouter trois lignes au décret: «Le cours de morale non confessionnelle est neutre et on ne peut y voir d'expression de conviction personnelle ou philosophique». Comme nous n'obtenons pas de consensus sur ce point, je ne veux pas être provocatrice et ne choisis donc pas cette issue. Nous avons opté pour une dispense. À défaut de moyens pour encadrer un nouveau cours, nous avons décidé de demander un encadrement minimum et une évaluation dans et par l'établissement. Les écoles peuvent faire bien plus si elles le souhaitent.

Pour que cet encadrement soit gérable et ait du sens, nous proposons aux écoles de favoriser l'autonomisation des élèves. À partir de la cinquième primaire, les élèves devront donc apporter une ou plusieurs contributions orales ou écrites, individuelles ou en groupe, sur l'éducation à la démocratie, le questionnement philosophique, le discernement éthique, l'histoire des religions, la philosophie des Lumières, les courants de pensée, la connaissance de soi, le bien-être, les relations affectives ou la psychologie humaine. Incluant, par exemple, le développement durable et la liberté d'expression, cette notion élargie de la citoyenneté englobe tout ce qui a été exprimé par les différents partis. Il sera également demandé aux élèves de lire un ou plusieurs livres ou articles liés à ces thématiques.

Qui en décidera? Qui l'évaluera?

On a bien dit que cela ne pouvait être que des professeurs, porteurs d'un titre pédagogique, désignés par les chefs d'établissement ou par le pouvoir organisateur selon le réseau. On peut très bien demander aux professeurs de géographie, de français ou d'histoire d'élaborer quelque chose sur le développement durable; on peut aussi le demander au conseil de classe ou à un groupe de professeurs, qu'importe. On laisse une complète autonomie aux établissements scolaires. Ce sont eux qui valident les lectures, le choix des thèmes de contribution avec les élèves. Ils noteront l'exposé et les réponses aux questionnaires liés aux livres ou aux articles.

Ces professeurs porteurs d'un titre pédagogique ne seront pas nécessairement responsables de l'encadrement physique des élèves pendant la préparation et la présentation de leur travail, lequel pourra être assuré soit par un professeur titulaire d'un titre pédagogique, soit un enseignant qui ne l'a pas, soit un membre de l'équipe éducative: ces missions se limitent à la présence d'un responsable.

On a bien prévu la dichotomie, en lien avec le CPEONS – Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné – et la FAPEO que j'ai reçue deux fois trois heures à mon cabinet, la semaine dernière, pour essayer d'arriver à un texte le plus consensuel possible. Je vous rappelle que je travaille en concertation. On

dit aussi très clairement qu'il s'agit d'un encadrement pédagogique alternatif. Nous n'avons pas choisi l'abréviation EPA, la presse s'en est chargée.

Cet encadrement est neutre: celui qui en est chargé ne peut pas exprimer ses convictions personnelles par écrit ou oralement. Les personnes qui encadrent «physiquement», qui élaborent les questions et procèdent à l'évaluation relèvent de l'autorité du chef d'établissement et non de celle d'un chef de culte ou autre. C'est clairement indiqué dans l'avant-projet de décret.

Qui peut se charger de ce travail? J'ai aussi travaillé avec les syndicats. M. Chardome de la CGSP est le premier à avoir demandé que l'on maintienne l'emploi et que l'on pense au sort des professeurs de morale et de religion qui essaient, comme tout le monde, de faire leur travail. On sait qu'il y aura des pertes d'emplois, en tout cas des pertes de périodes. Si nous avions voulu être très rigoureux et faire des économies, nous aurions fait le calcul suivant: combien d'enfants dans les cours de religion et dans les cours de morale non confessionnelle? Si nous obtenons 40 %, ce sera toujours cela d'économisé! En appliquant les règles actuelles, voilà où nous en serions.

Nous avons étudié les différentes hypothèses possibles. Nous avons décidé de chercher à savoir quelle était la fréquentation de ces cours. Ce n'est pas contraire au respect de la vie privée, puisque c'est conforme aux décrets. Ensuite, nous avons fait le compte de ceux qui sont dispensés, ce qui promérite à des périodes, pour éviter que les établissements en perdent. Si des professeurs de religion ou de morale non confessionnelle perdent des périodes, les périodes provenant du calcul des élèves dispensés sont affectées pour que ces professeurs statutaires retrouvent l'équivalent d'un temps plein. Ils peuvent assurer l'encadrement, si le pouvoir organisateur le demande. S'ils ne sont pas sollicités, ils seront en réaffectation. S'ils sont sollicités, ceux qui n'ont pas de titre pédagogique ne pourront rien faire d'autre que la prise en charge physique des élèves pendant leurs travaux, mais ce ne sont pas eux qui choisiront les thèmes. Il sera interdit dans le décret d'exprimer des convictions confessionnelles ou autres.

Les autres périodes sont alors distribuées dans le NTPP – nombre total de périodes-professeur – classique: un professeur d'histoire peut ainsi assurer l'encadrement dans ce cadre.

En dessous des première et quatrième primaires, il fallait adapter le dispositif. On ne fait les lectures qu'à partir de la deuxième primaire. Mais on prévoit aussi des visionnages de fictions et de documentaires, des créations personnelles ou collectives, du théâtre, en liaison avec les thèmes de la démocratie et de la citoyenneté. L'établissement qui le souhaite peut organiser des visites en commun, faire du théâtre-action, etc.

Nous avons dû travailler sur le calcul

d'encadrement, qui est un vrai casse-tête, si l'on veut éviter des pertes d'emplois et assurer la neutralité et le fond pédagogique. Nous avons fait en sorte que le cadre soit précis, moins vague que celui prévu par la Communauté flamande. Si cette dispense n'est pas gérable, nous la reporterons d'un an.

Pour aider les élèves, les enseignants et les directions, un site sera ouvert la semaine précédant la rentrée. Il suggérera des ouvrages, des ASBL d'animation, des questionnaires, des articles, des films, etc. Nous lancerons un appel d'offres à l'éducation permanente et aux médias pour récolter un maximum de bases et de propositions. Ceux qui sont démunis pourront télécharger ces outils qui auront été pensés pédagogiquement. Nous organiserons en outre une formation expliquant ce que l'on peut faire pendant ces deux heures.

Quant au cours de citoyenneté, l'idée est d'avoir un avant-projet de décret qui encadre officiellement, le lancement du processus. Une bonne partie émergera du travail à venir; il faut sortir des référentiels classiques.

Rappelons que l'éducation à la citoyenneté ne figure pas dans l'accord de gouvernement. D'aucuns ont affirmé qu'elle devait être obligatoire pour tout le monde.

L'idée est double: d'une part, il s'agit d'organiser un cours de citoyenneté dans l'enseignement officiel, sur la base d'un référentiel spécifique que je vous décrirai, et, d'autre part, de baliser un cours d'éducation à la citoyenneté obligatoire pour les élèves de tous les réseaux et établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur la base d'un référentiel général. Dans l'état actuel du projet, ce référentiel reprend les grandes lignes du communiqué et concerne l'éducation à la démocratie, la citoyenneté, la solidarité, le développement de l'esprit critique, l'interculturalité, les questionnements philosophiques, l'histoire des religions, la philosophie des Lumières, les courants et méthodes philosophiques, les questions de bien-être, etc.

Il s'agit donc de créer un référentiel commun à toutes les écoles, avec le concours des représentants des réseaux et de personnalités extérieures issues du monde scientifique ou philosophique. Le cours sera obligatoire, mais l'enseignement libre confessionnel sera autonome au niveau de sa gestion pratique et sera libre de l'intégrer dans les programmes de cours de son choix: religion, histoire, géographie, etc. Bien entendu, ce cours n'empiètera en rien sur les projets particuliers des établissements, en matière de philosophie participative ou autre.

Dans l'enseignement officiel, il prendra la forme d'un vrai cours, d'une heure, soit environ trente à trente-cinq heures par an. Selon moi, le régime d'une heure par semaine sera intenable, et l'établissement sera libre de répartir les heures

comme il le souhaite, soit sur une base semestrielle, par exemple, à raison de deux heures par semaine pour le cours de citoyenneté pendant un semestre et pour le cours de religion et de morale l'autre trimestre, ce qui assurerait une cohérence et une continuité, ou encore pendant deux semaines sans discontinuité, pourvu que le nombre d'heures total soit dispensé. L'idée est de créer un référentiel spécifique pour l'enseignement officiel, en collaboration avec des représentants du seul réseau officiel et de personnalités extérieures.

Il s'agira d'un cours, mais pas seulement. Certes, il est destiné à apporter des connaissances sur la démocratie et la philosophie des religions, notamment, mais il visera aussi à favoriser certains comportements et à susciter le débat. Les matières seront multiples et diversifiées et viseront à multiplier les points de vue, à éveiller l'esprit critique, à encourager la solidarité. Le cours pourra être lié au projet d'établissement: développement durable, solidarité, travail de quartier, culture etc.

Quel sera le processus de concertation? Le Parlement établira un rapport sur la base des conclusions des conseils de participation et de tous ceux qui souhaitent y contribuer et le soumettra au gouvernement. Celui-ci élaborera un projet de décret, qui pourra encore être discuté librement, fixant le cadre de création du référentiel inter-réseau et du référentiel propre à l'enseignement officiel. Si une unanimité se dégage pour intégrer de nouveaux éléments, comme un cours de secourisme ou l'apprentissage des relations affectives, il en sera tenu compte.

Nous souhaitons donc lancer un processus participatif afin d'en soumettre les conclusions aux groupes de travail qui rédigeront, à la rentrée, le référentiel général et le référentiel spécifique.

Un arrêté précisera également les types de niveau pour lesquels nous souhaitons être prêts en 2016. S'agit-il de tout, à savoir les douze années? S'agit-il uniquement des primaires? S'agit-il de trois ans de primaire, trois ans de secondaire, les trois dernières années étant faites en 2017? Cette question n'a pas encore été résolue. Personnellement, je suis ouverte à tout. C'est la concertation qui nous permettra de décider s'il faut s'atteler à l'ensemble et affiner ensuite ou s'il vaut mieux commencer à une échelle plus modeste et faire les choses à fond.

Bien entendu, quoi que l'on décide, il faut que le choix ait été opéré au moment où nous donnerons les référentiels. C'est tout ou partie, mais dans ce dernier cas, il faut poursuivre le travail l'année suivante parce que la formation et les titres devront suivre.

Nous prévoyons les équipes pour que les référentiels soient prêts en janvier. Nous aurons alors le décret qui aura réglé les référentiels, les titres et fonctions pour déterminer qui donne ce cours et quelle est la formation requise pour le

dispenser. J'ai rencontré les responsables de l'Institut de la formation en cours de carrière –IFC –et des instituts de formation des réseaux en vue de la mise en œuvre d'une formation accélérée et massive. Il faudra des appels d'offres, car ceux qui seront titulaires de ce cours, en 2016, devront bénéficier d'un minimum de formation, dans un délai assez réduit. Il va de soi que cela ne nous empêchera pas, par ailleurs, d'offrir des formations toute l'année durant.

Via le site, nous fournirons tous les outils de bonne pratique et nous prévoyons de l'*e-learning*, afin de toucher un maximum de personnes. Tel est l'état d'avancement. Ce texte est déposé pour la réunion de gouvernement de mercredi ou si nécessaire du mercredi suivant. Il ne s'agit pas du cours proprement dit, mais de l'organisation du processus de lancement de la rédaction du cours, sur la base d'une méthode participative. Dans ma note au gouvernement, j'ai bien expliqué que la participation serait avant tout basée sur l'apport du Parlement, dans son rapport, fin juin. Nous voulons fonder l'arrêté sur les grandes lignes établies par le Parlement; nous voulons nous montrer consensuels dans ce dossier et retrouver quelque hauteur et quelque distance. Le cours de citoyenneté représente une magnifique occasion. On peut y mettre tant de choses qui n'ont jamais été traitées à l'école. Je pense à des notions de base de psychologie humaine, des notions qui manquent à nos jeunes et que nous avons bien soulignées, dans le Pacte d'excellence, comme étant absolument nécessaires. Il faut des notions d'argumentation, de philosophie.

Ayant pris connaissance de tout ce qui a été dit, des propositions qui ont été faites, qu'elles soient plus ou moins étayées, je pense qu'il règne un certain consensus. En cette matière, le Parlement aura son mot à dire aux mois de mai et juin et pourra montrer qu'il existe une vision commune et que l'on ne se clive pas sur les vieux démons du passé. Il convient bien entendu de respecter la pluralité des opinions des uns et des autres. C'est cela le pluralisme. Il n'est pas que politique ; il est aussi convictionnel. Personne ne détient toute la vérité – il faut le rappeler.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – La discussion a été intéressante, plus que votre introduction laissant entendre que les membres de la commission semaient la pagaille. Il m'a fallu un peu de temps pour comprendre que votre ire n'était pas adressée aux partis Ecolo et MR, mais au parti socialiste, celui qui s'est le moins exprimé dans cette commission. Nous ne sommes ni vos boucs émissaires ni vos *punching-balls*. Si vous avez des difficultés avec le PS ou avec Yvan Mayeur, réglez-les directement avec eux et pas au sein de cette commission, en nous instrumentalisant dans une logique de chantage concernant la mise en œuvre de ces cours philosophiques en 2015 ou 2016. (*Colloques*)

Deux autres points sont plus importants. Re-

venons-en au contexte historique. La conceptualisation de ce débat ne remonte pas à l'arrêt de la Cour constitutionnelle ou au recours introduit. Ce n'est pas cet élément qui doit nous amener à travailler sur les questions de citoyenneté ou du mieux vivre ensemble. Nous sommes extrêmement fiers de vivre dans un pays interculturel où cohabitent des personnes venant du monde entier. Pour que cette cohabitation fonctionne, il est essentiel que l'école permette à tous les enfants de penser, de relativiser et de douter ensemble. C'est la fonction primordiale de ces cours, qui n'a rien à voir avec l'arrêt de la Cour constitutionnelle, simple élément de l'agenda. Quand Ecolo vous reproche d'avoir pris du retard, ce n'est pas en fonction de cet arrêt, ni un reproche personnel. Cela concerne votre majorité et la nécessité de mettre en place un cours philosophique. Certes, les délais vous mettent dans une position inconfortable, mais nous vous reprochons surtout le manque d'anticipation dans la mise en œuvre d'un réel cours philosophique tel que décrit dans la seconde partie de votre réponse.

Les possibles avancées constituent le second point important à nos yeux. Un consensus pourrait se dégager sur un référentiel commun interréseaux pour tous les élèves, sur la base des éléments cités dans votre réponse et qui semblent converger avec ceux figurant dans notre proposition de résolution relative aux cours philosophiques.

Des référentiels communs à tous les réseaux, c'est essentiel pour éviter la communautarisation des enfants. Nous vous soutiendrons sur ce point.

Faut-il le faire en primaire ou secondaire? Il faut le faire là où c'est le plus pratique et avec l'ambition de l'étendre à tous les niveaux, pour tous les réseaux et toutes les filières. Cela prendra peut-être du temps, mais ainsi, au mois de juillet, lorsque nous aborderons ces questions, en suspens depuis quinze ans, nous aurons une vision claire. Si c'est la direction que vous êtes prête à prendre, nous serons là pour enrichir le débat de nos propositions et vous soutenir.

N'accusez pas l'opposition d'avoir créé la confusion et ne la niez pas non plus. Il y a eu de la confusion. Cela peut se comprendre, car vous avez dû travailler dans l'urgence, mais quand vous envoyez un questionnaire, sans fournir d'informations sur le cours qui reste, il est légitime que les parents, les directions d'établissement ou les enseignants vous interpellent pour savoir ce qui se passera pour les élèves qui ne suivront pas ce cours.

De même, il est naturel que les mandataires politiques, les écoles, les parents, les associations, etc., vous interrogent sur la manière dont le questionnaire sera utilisé. Le pourcentage de personnes qui ont demandé une dispense sera la seule réponse rendue publique. Cette réponse me convient.

Le fait que l'EPA ne soit pas un cours com-

plique le problème, car les écoles s'inquiètent de savoir le nombre de NTPP qu'elles recevront pour assurer ce «non-cours». J'imagine en effet que les écoles craignent de ne pas disposer des heures suffisantes pour pouvoir l'organiser. Sur ce point, je n'ai pas obtenu de réponse claire.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cet élément figurera dans le décret.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je vous demanderai de bien vouloir me le préciser, car c'est un des points que je n'ai pas pu comprendre dans votre intervention.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, ce n'est pas vous que je vise personnellement. Mais vient un moment où il faut simplement se ressaisir et apparaître un peu moins souvent dans les médias.

Vous devez cesser de communiquer dans tous les sens à propos de ce cours. On comprend très bien, à entendre vos réponses, que rien n'est finalisé. Il existait pourtant une solution très simple: prendre acte de l'arrêt, donner au gouvernement deux mois pour se positionner et revenir au Parlement, deux mois plus tard, avec une proposition précise. À l'inverse, vous vous êtes exprimée le lendemain, le surlendemain et encore le jour suivant.

Ne jouez pas à ce jeu-là. Quand un ministre ne veut pas répondre, il le fait très bien. M. Marcourt est un modèle à cet égard. (*Interruptions de Mme Milquet*)

Je peux comprendre la nécessité de s'exprimer rapidement. Vous disiez subir des pressions et il est vrai que j'ai entendu des propos très désagréables à votre égard dans le chef de M. Mayeur. On peut noter que le parti socialiste est sous pression et que vous avez le leadership. Ce gouvernement pourrait d'ailleurs très justement être appelé Milquet premier.

Cela étant, sur le fond, votre approche était contradictoire. Dans un premier temps, vous caractérisiez ce débat de balivernes, en faisant valoir d'autres priorités. Ensuite, vous souligniez l'intérêt d'un tel cours dans notre société. Vous ne pouvez pas nier que l'existence de cette dispense fait partie d'un débat sociétal dans lequel les convictions de chacun doivent être respectées. D'ailleurs, la différence entre demander à des parents de choisir un cours en début d'année et faire un sondage est criante. Le seul but du sondage est de connaître la répartition entre cours philosophique et cours non philosophique. Cela pose question.

Madame la Ministre, vous vous accrochez de façon totalement incompréhensible à la distinction entre l'effet *erga omnes* de l'arrêt et l'effet de la question préjudicielle. Vous vous accrochez à des détails qui ne changent rien à la perception du dossier.

Vous nous avez appris aujourd'hui que l'EPA était un non-cours. Seuls les cours font l'objet d'une inspection. Donc si ce n'est pas un cours, il n'y a ni encadrement ni inspection. Si, comme vous le dites, c'est un encadrement pédagogique, vous ne pouvez pas lui donner de contenu.

Le problème c'est le manque de clarté. Si c'est un encadrement pédagogique au sens strict, on peut comprendre qu'une remédiation en français ou en mathématiques, par exemple, soit proposée aux élèves en difficulté. Vous avez dit tout et son contraire. Du coup, plus personne ne s'y retrouve. Quand autant de personnes ne comprennent pas un propos, le problème ne vient pas des lecteurs, mais du rédacteur, c'est-à-dire de vous, Madame la Ministre. Vous entretenez la confusion.

Soit c'est un cours...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Non, ce n'est pas un cours. Avez-vous écouté ce que j'ai expliqué? Pouvez-vous seulement me donner un exemple de ce qu'on fera pendant dans cette heure?

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – À votre place, vu le brouhaha que vous avez créé à propos de ce dossier, je ferais preuve de moins d'arrogance. Le problème, c'est que tous ceux qui ne pensent pas comme vous sont considérés comme des imbéciles. Mais vous pouvez dire une chose puis son contraire.

Si comme vous dites, ce n'est pas un cours, alors il n'y aura pas d'inspection, c'est un fait. Prouvez-moi le contraire!

Le MR n'a aucune leçon à recevoir. Cela fait dix ans, en effet, que Richard Miller a déposé un texte dans cette assemblée.

En Flandre, région très catholique, la question a été résolue, il y a dix ans.

Un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme est intervenu en 2007. Des constitutionnalistes se sont exprimés en 2013. Il ne faut donc pas faire comme si le problème était neuf.

Il serait temps que vous adoptiez une ligne claire avec un contenu précis. Il est impératif que vous nous expliquiez le statut de ce «non-cours».

Nos enfants méritent mieux que le surréalisme que vous leur proposez!

Mme la présidente. – Les incidents sont clos.

4 Interpellation de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de

l'Enfance, intitulée «COP21: quelles perspectives et opportunités dans le champ de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable?» (Article 76 du règlement)

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le décret «Missions» de 1997 place l'éducation relative à l'environnement et au développement durable – ErE-DD – au nombre des missions prioritaires de l'école. Il s'agit en particulier de «préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures». Le décret «Citoyenneté» de 2007 réitère cette intention, de façon moins explicite, en mentionnant également l'éducation relative à l'environnement et au développement durable.

Un accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable a par ailleurs été signé le 10 novembre 2011. En application de cet accord, plusieurs outils communs ont été mis en ligne sur le site internet www.enseignement.be/ere. On y trouve notamment une centaine de fiches pédagogiques, téléchargées depuis lors, plus de 30 000 fois, une brochure relative aux portes d'entrée dans les référentiels inter-réseaux pour une éducation relative à l'environnement et un répertoire de nombreuses expériences pédagogiques.

Répondant à la demande de Mme Marie-Dominique Simonet, ancienne ministre de l'Enseignement, un audit a été réalisé en juin 2014 par l'inspection de l'enseignement, dans 155 établissements du fondamental et du secondaire. Il en ressort que 85 % de nos écoles font déjà de l'ErE-DD. Cet audit révèle aussi que près de la moitié des initiatives s'étale sur une année scolaire et allie des projets d'envergure et des activités récurrentes de la vie de l'école. Pour autant, l'inspection recommande notamment aux acteurs de la politique éducative de renforcer la place de l'ErE-DD dans le système éducatif. Je me permets d'énumérer brièvement les principaux points adressés aux politiques: renforcer la place de l'ErE-DD dans les référentiels en poursuivant son intégration explicite dans les nouveaux référentiels de toutes les disciplines, intégrer de manière plus explicite l'ErE-DD dans le décret «Missions», faire connaître et renforcer l'action de la cellule de l'Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique consacrée à l'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable, notamment pour assurer l'information des directions et le lien avec les acteurs externes, encoura-

ger et faciliter la gestion environnementale des établissements scolaires, en envisageant une meilleure articulation entre le monde scolaire et les pouvoirs publics responsables de la gestion environnementale, que ce soit pour la gestion énergétique, le tri des déchets – par exemple, l'accès aux parcs à conteneurs aujourd'hui interdits aux écoles – ,l'élimination des produits dangereux, l'alimentation etc. Il y a du pain sur la planche.

L'inspection émet deux autres recommandations plus générales. Elle suggère de s'interroger davantage sur l'interdisciplinarité dans les pratiques scolaires et sur sa valeur ajoutée dans l'école, notamment par la réalisation d'un audit des pratiques scolaires et en analysant l'ensemble des dispositifs légaux actuels facilitant son implémentation. Elle recommande également de rompre l'isolement de l'enseignant et la difficulté de coordination avec ses collègues dans l'enseignement secondaire, en analysant l'ensemble des dispositifs légaux et des bonnes pratiques, en vue d'élaborer des propositions d'amélioration, de manière concertée, avec tous les acteurs impliqués et avec le monde politique.

Vous avez d'ailleurs rappelé récemment, en réponse à une question écrite de M. Mouillard, qu'un accord de coopération avait été conclu avec les ministres régionaux de l'Environnement et que les recommandations du Service général de l'inspection à ce sujet, ainsi que les objectifs de la coopération continueront à être développés par le Comité de pilotage institué par cet accord.

Pourtant, votre Pacte d'excellence qui contient de nombreuses priorités et vise le renforcement des compétences et du savoir-faire de chaque élève et l'adaptation aux besoins de la société du 21^e siècle, ne fait curieusement aucune mention de l'Ere-DD. C'est surprenant. Il est en effet temps de s'interroger sur le rôle et la place que nous souhaitons donner à l'école du 21^e siècle en intégrant cette perspective.

Ma préoccupation concerne l'état des lieux des programmes et initiatives qui devront être adoptés dans le champ de l'éducation relative à l'Ere-DD. Il s'agit d'enjeux incontournables dans la formation des générations futures. À ce sujet, un grand rendez-vous attend non seulement les politiques, mais également la société civile. Il s'agit de la COP 21, la Conférence de Paris, qui aura lieu à la fin du mois de novembre 2015. Elle offrira sans aucun doute l'opportunité d'acter de grandes décisions, de prendre note des initiatives menées à l'extérieur et de s'en inspirer. J'espère qu'elle constituera un terreau favorable à la coopération à la fois intergouvernementale et intragouvernementale sur ce sujet.

Quels sont le programme de travail et les objectifs déjà définis afin de tirer parti au mieux de ce grand rendez-vous, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles que pour le rôle que vous entendez jouer au sein de cette grande conférence interna-

tionale?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai déjà répondu à plusieurs questions de MM. Bouchez et Crucke et de Mme De Bue à ce sujet. La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ont conclu un accord de coopération relatif à l'environnement. Il établit une série d'objectifs tels que la dynamisation de l'information et des campagnes, la création des outils pédagogiques, une meilleure intégration de l'éducation à l'environnement dans le cursus scolaire et le développement des assistances, des échanges et de la collaboration logistique.

Depuis, nous avons énormément progressé puisqu'une série d'actions ont été réalisées. Je pense au site commun enseignement.be/ErE, à la publication d'une brochure relative aux portes d'entrée dans les référentiels et un des réseaux pour une éducation relative à l'environnement – dans le débat pour la citoyenneté, il y a également une place pour l'environnement –, à la rédaction d'une centaine de fiches pédagogiques ayant fait l'objet de plus de 30 000 téléchargements, aux répertoires de nombreuses expériences pédagogiques, à l'organisation de formations continuées dans ce domaine, ainsi qu'aux journées thématiques dont la dernière a eu lieu le 11 février 2015. À Bruxelles, Céline Frémault a créé le *Bubble Festival* et, en Wallonie, Carlo Di Antonio a lancé *Be Wapp*. Toutes ces actions ont très bien fonctionné et ont impliqué les écoles. Dans son évaluation des pratiques d'éducation relatives à l'environnement, le service d'inspection a émis une série de recommandations qui seront développées au sein du Comité de pilotage.

Je peux vous rassurer quant à la place qui sera réservée à l'éducation à l'environnement dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. En effet, les travaux préparatoires incluent de manière explicite la prise en compte des défis environnementaux et climatiques. De plus, les groupes de travail actuels et à venir intègrent cet enjeu dans les pistes opérationnelles à proposer. Ces modules seront indispensables dans les futurs cours de citoyenneté. Par ailleurs, comme ils sont obligatoires, ils devront être suivis par tous.

J'en viens à l'organisation des événements liés à la Conférence internationale sur le climat qui aura lieu en décembre. Plusieurs réunions avec le Comité de pilotage ont été fixées à la suite de la conclusion de l'accord de coopération et nous lancerons une série de projets en faveur des écoles, dans le cadre de cet événement.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis frustrée par votre réponse. J'ai déjà la brochure que vous souhaitiez me donner et j'ai déjà lu le rapport d'évaluation qui contient, comme vous l'avez dit, plusieurs recommandations précises. J'aurais souhaité savoir dans quelle

mesure vous avez décidé de les suivre.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le Comité de pilotage est d'en train d'analyser toutes ces recommandations.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Est-il lié à l'accord de coopération?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Effectivement, car certaines de ces recommandations nécessitent un partenariat avec les Régions.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Par contre, d'autres n'ont absolument rien à voir avec des compétences régionales. Je pense à une intégration plus explicite de l'éducation relative à l'Ere-DD dans le décret «Missions» et dans les référentiels.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce sera inclus dans le décret «Citoyenneté».

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – C'est le genre de réponse que j'aurais souhaité recevoir.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous ai quand même bien dit que ce sera inclus dans le décret «Citoyenneté» qui concerne le cursus des douze ans. Des modules obligatoires, avec des référentiels bien précis, porteront tant sur le contenu des cours que sur les attitudes et les projets.

Vous constaterez par ailleurs que, dans le communiqué qui vous a été remis, nous avons cité le développement durable comme exemple de grand enjeu de la société contemporaine.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Cela me rassure, Madame la Ministre. Je lirai plus attentivement le communiqué que vous nous avez transmis lors du débat précédent au cours duquel vous nous aviez aussi expliqué votre ambition de définir des référentiels communs inter-réseaux, ce dont je me réjouis. Le sujet qui nous occupe devrait y être intégré. J'aurais aimé vous entendre plus spécifiquement sur plusieurs recommandations du service d'inspection. Une partie de réponse se trouve dans les propos que vous venez de tenir. Je pense aussi à certains aspects relatifs au renforcement de la cellule de l'administration. Je reviendrai vers vous, Madame la Ministre, avec des questions plus précises sur chacun de ces éléments.

Je me permets d'insister sur le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et singulièrement le vôtre, Madame la Ministre, lors de la Conférence de Paris. À la suite d'une question d'actualité que je vous avais posée à ce sujet, vous m'aviez fait part de votre intention de vous y rendre.

La lecture du rapport d'inspection et des documents pédagogiques disponibles sur l'éducation, l'environnement et le développement durable donne à penser qu'il se passe beaucoup de choses à cet égard au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pourrions jouer un rôle d'exemple et pionnier dans le cadre de la Conférence intergouvernementale de Paris qui concerne le monde entier. Ce pourrait être l'occasion de démontrer que la lutte contre le changement climatique ne se limite pas à des objectifs chiffrés relatifs à la réduction des gaz à effet de serre, mais qu'elle se joue aussi au travers d'une bataille culturelle à mener et à gagner.

J'insiste sur le rôle moteur que nous pouvons jouer; les expériences qui ont déjà lieu dans nos écoles pourraient servir d'exemples dans le monde entier. Soyons ambitieux! Je ne peux que vous inciter à endosser ce rôle, Madame la Ministre, lors des discussions préparatoires et ensuite lors de votre participation à la conférence qui se tiendra de la fin de novembre à la mi-décembre 2015. Je reviendrai vers vous, dans les prochains mois, pour vous y encourager.

5 Questions orales (article 81 du règlement)

5.1 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ouverture de l'école secondaire musulmane "La vertu" à Anderlecht»

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la Ministre, sous la législature précédente, je suis intervenu à plusieurs reprises sur ce dossier relatif à la création d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de confession musulmane dans le libre. Je m'étais penché sur la question à la suite d'une émission de la RTBF, *Questions à la une*, où j'avais entendu un imam de la mosquée d'Anderlecht tenir des propos inacceptables concernant le statut de la femme dans notre société. Ces propos avaient d'autant plus attiré mon attention que cette mosquée entendait créer une école secondaire. Par la suite, le dossier a évolué de manière relativement différente et tant mieux.

En 2012, la ministre de l'Éducation, Mme Simonet, m'apprenait que l'ASBL Enseignement confessionnel islamique de Belgique avait bien introduit une demande de reconnaissance d'un nouvel établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice qui serait situé sur le territoire de la commune d'Anderlecht. Cette demande était parvenue tardivement au Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire, qui n'avait donc pas pu l'examiner.

En avril 2013, le Conseil avait remis un avis réservé au motif que l'emplacement choisi n'était pas dans un quartier déficitaire où il manquait des écoles, c'était même le contraire. Il a revu la demande de La Vertu par la suite et un groupe de travail composé de représentants de l'administration, des trois réseaux et des syndicats a été constitué afin de procéder à une analyse technique du dossier. Finalement, le groupe de travail a remis un avis positif et le Conseil général a remis un avis favorable le 21 mai 2014. Nous étions alors à la veille des élections et la ministre Schyns n'avait donc pu prendre de décision quant à l'ouverture de cette école.

Depuis lors, un nouveau gouvernement a été mis en place et la décision vous revient. En mars dernier, un de mes collègues vous interrogeait sur le même sujet. Vous lui avez répondu que vous attendiez des informations complémentaires, avant de rendre votre décision définitive.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de la situation? Avez-vous reçu les informations demandées à l'administration afin de finaliser le dossier? Quels étaient les éléments manquants? Avez-vous pris une décision concernant la mise en place de cette nouvelle école?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'administration a déjà envoyé des questions complémentaires portant sur l'ouverture de cette école musulmane. Lorsqu'un pouvoir organisateur veut ouvrir un nouvel établissement, par exemple pour le premier degré, un programme doit être choisi. Dans la mesure où les promoteurs de cette école n'ont pas encore décidé du leur, nous voulons savoir de quel réseau ils voulaient s'inspirer, avec quels encadrement et mesures pédagogiques. Bref, l'administration attend des réponses à ce type de questions.

Et cela n'a rien à voir avec la mosquée d'Anderlecht, par ailleurs.

M. Gilles Mouyard (MR). – Si, c'est le début du dossier qui, je le répète, a fortement évolué depuis lors. La demande initiale était bien là. Après, d'autres ASBL se sont occupées du dossier et l'ont complété, etc.

Par contre, la réponse que vous avez donnée à mon collègue, en mars dernier, et vos propos actuels sont totalement différents. En mars, vous avez indiqué que c'était vous qui aviez demandé des éléments complémentaires à l'administration, afin de prendre votre décision.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Non, j'avais demandé à l'administration de poser aux personnes qui avaient introduit le dossier, les questions de nature à m'apporter les informations complémentaires dont j'avais besoin.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je relis vos

propos: «J'ai demandé des informations complémentaires à l'administration; je les attends.»

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Oui, et ces informations complémentaires nécessitaient de poser des questions au pouvoir organisateur.

M. Gilles Mouyard (MR). – Si je comprends bien, vous avez demandé à l'administration des informations complémentaires. Elle a relayé vos questions au futur établissement scolaire ou en tout cas à l'association qui a déposé le dossier. Vous attendez les réponses pour vous prononcer. C'est bien cela, Madame la Ministre?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'attends les réponses pour que le dossier soit le plus complet possible, avant de prendre une décision.

5.2 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouveau site “Mon école, mon métier”»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, ce sujet est certainement moins polémique que d'autres, mais tout aussi important: la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé une initiative via un site internet intitulé «Mon école, mon métier» visant à promouvoir les possibilités d'emploi offertes par l'enseignement qualifiant. Ce site a été lancé le 30 avril et nous attendrons donc qu'il produise des résultats, mais pourriez-vous nous indiquer les différents moyens de communication mis sur pied pour valoriser ce site internet? Quelle en est la vocation? Poursuit-il un but d'information ou d'orientation? Dans ce dernier cas, quels liens seront-ils établis avec l'enseignement général pour donner l'occasion à des élèves, en fin de premier ou de deuxième cycle, de se rediriger volontairement vers l'enseignement technique ou professionnel sur la base d'un choix qui relèverait cette fois d'une réelle aspiration? En effet, à l'heure actuelle, et nous en avons déjà discuté, on se trouve plutôt dans le cadre d'une remédiation, parfois vécue comme une sanction, à tout le moins, comme une relégation, ce qui ne rend certainement pas justice à l'enseignement qualifiant. Quels sont les mécanismes mis en place pour encadrer cette initiative?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Fin avril, nous nous sommes réunis, en interne, avec des professionnels. À ce moment-là, le site devait encore être amélioré et j'ai voulu

attendre qu'il soit parfait avant d'entamer la communication. Celle-ci aura lieu après le week-end de l'Ascension. Je vous invite d'ailleurs à assister à cette belle opération. Jusqu'à présent, nous n'avions pas d'outil d'orientation sur la connaissance des métiers. J'ai donc estimé qu'il fallait développer la communication et impliquer les écoles, mais je tenais à ce que ce soit un travail de qualité. Le nécessaire sera donc fait dans les quinze jours.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – J'entends bien qu'il s'agit d'un outil d'orientation. Nous verrons comment il sera mis en place et comment il fonctionnera, mais c'est une excellente initiative et l'enseignement professionnel en a bien besoin. Il est sage d'attendre qu'un site fonctionne bien avant de le lancer. Que du positif, donc, à cet égard. Espérons que la mise en œuvre sera aussi positive que l'esprit qui anime ce projet.

5.3 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelle option de couvreur-étancheur»

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, lors du Conseil des ministres du 22 avril 2015, il a été question de l'avant-projet d'arrêté définissant le profil de certification de «couvreur-étancheur/couvreuse-étancheuse».

Il me revient, via les écoles d'enseignement qualifiant, que l'idée de rassembler en une seule formation les deux options complémentaires, couvreur-étancheur, est bien perçue sur le terrain: c'est une bonne idée.

Toutefois, les professeurs et directeurs sont inquiets quant à la manière dont sera organisée cette nouvelle formation. On parlerait de ne plus organiser la formation en 5^e, 6^e et 7^e années, comme c'est le cas actuellement, mais en 4^e, 5^e et 6^e années.

Dans le cas d'un glissement vers la 4^e année, deux types de problèmes se poseront.

Premièrement, un problème d'ordre barémique pour les professeurs puisque, dans l'enseignement professionnel, un professeur qui donne cours jusqu'en 4^e année est payé au barème 301, c'est-à-dire qu'il est considéré comme un agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI), alors qu'il est considéré comme un agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), au barème 501, s'il donne cours à partir de la 5^e année. Il y aura donc une diminution de rémunération pour certains professeurs.

Deuxièmement, dans l'enseignement professionnel, le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est délivré à l'issue de la 7^e année. Toutefois, si la formation de l'étudiant

s'achève en 6^e année, le CESS sera-t-il délivré en fin de 6^e qualification professionnelle?

Madame la Ministre, pouvez-vous nous informer de la façon dont vous comptez organiser cette formation professionnelle? Confirmez-vous qu'elle se donnerait bien en 4^e, 5^e et 6^e années, au lieu des 5^e, 6^e et 7^e années? Au cas où vous opteriez pour la première solution, à savoir 4^e, 5^e et 6^e années, comment remédieriez-vous au problème financier, puisque certains professeurs seront moins bien payés? Toujours dans cette hypothèse, confirmez-vous que le CESS sera délivré en fin de 6^e qualification professionnelle? Quand comptez-vous mettre cette option en application?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis contente que tout le monde trouve qu'il s'agit d'une bonne idée. Cela prouve que nous ne restons pas au stade des plans, mais que nous entreprenons de nombreuses actions concrètes.

L'expérimentation de la formation de couvreur/étancheur annoncée lors de la rencontre avec les établissements est reportée; cette formation se fera donc en 5^e, 6^e et 7^e années, à partir de septembre 2015.

Les réseaux d'enseignement qui organisent cette formation ont été prévenus. Les élèves inscrits dans cette nouvelle option obtiendront donc le CESS, en cas de réussite de leur 7^e année.

M. Laurent Henquet (MR). – Effectivement, certains plans sont reconnus comme bons, pour autant qu'ils soient bien ficelés. Ici, force est de constater que c'est le cas. Je pense que le secteur sera enchanté de voir qu'on maintient la formation en 5^e, 6^e et 7^e années et que le CESS est toujours octroyé en fin de 7^e année. Les professeurs de 5^e année seront donc toujours payés au barème 501 et non au barème 301, ce qu'ils craignaient.

5.4 Question de M. Laurent Henquet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelles grilles de cours théoriques en troisième QP»

M. Laurent Henquet (MR). – Voici une quinzaine de jours, vous nous relatiez votre voyage au Canada, d'où vous reveniez enchantée, notamment parce qu'il existe là-bas une réelle autonomie des directions. J'avais saisi l'occasion pour vous demander si vous envisagiez d'élargir cette autonomie au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre autres dans le cadre de la nouvelle grille horaire des cours théoriques en 3^e qualification professionnelle. On sait en effet qu'à partir de septembre 2016, on va relever de 9 à 16 heures les cours généraux et ramener les cours de

pratique professionnelle de 22 à 16 heures.

Les cours supplémentaires théoriques sont les langues, le français, les mathématiques et les sciences; ils remplaceront les cours pratiques en vue d'améliorer les connaissances générales des élèves.

Vous avez souvent évoqué l'autonomie des directions et la confiance aux enseignants comme des éléments fondamentaux permettant un meilleur fonctionnement de notre système scolaire, et je vous donne raison.

De nouveau, après avoir consulté les acteurs de terrain, je constate que certains directeurs trouveraient plus intelligent, plutôt que d'imposer un canevas spécifique pour les cours de mathématiques, de langues, de français et de sciences, de pouvoir les adapter en fonction des options que chacun organise. Il serait selon moi plus judicieux pour la formation des élèves qu'une école professionnelle qui organise la coiffure puisse, par exemple, mettre l'accent sur l'expression orale et donc privilégier les cours de français, plutôt que de soumettre les élèves à des équations du second degré en mathématiques. À l'inverse, une école qui organise une option en travaux de bureaux pourrait mettre les langues en exergue, sans nécessairement relever les heures de mathématiques.

Êtes-vous prête, dans le cadre de cet ajout théorique de sept heures de cours, à laisser les écoles décider de développer certains cours en fonction des besoins liés aux options organisées?

En faisant un rapide calcul, on voit bien qu'en augmentant la théorie de sept heures et en diminuant la pratique de six heures, on ajoute une heure. Les écoles vont-elles devoir fonctionner avec le même nombre d'heures NTPP ou allez-vous octroyer une heure supplémentaire?

Quelle charge budgétaire cela représente-t-il? On parlera bientôt de l'ajustement budgétaire. Or, lorsque cette réforme sera d'application en septembre 2016, cela risque de coûter beaucoup plus cher à la Communauté française. Il faudra augmenter le nombre de professeurs de cours généraux. Or, on sait qu'il y a une pénurie à ce niveau. Les directions craignent donc que l'on ne trouve pas ces professeurs pour assurer ces heures de cours.

Par ailleurs, on va diminuer la formation pratique et mettre en disponibilité les professeurs de pratique professionnelle, et notre Fédération devra donc payer deux professeurs pour un seul poste.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous indiquez que la réforme des grilles horaires au deuxième degré professionnel prévoit sept heures de cours généraux en plus et six heures de pratique en moins.

L'idée est aussi d'améliorer la qualité à l'avenir, pour répondre à une demande par rapport

aux connaissances minimales de base, notamment en langues et en français.

En fait, le décret prévoit quinze heures de formation commune, au lieu d'un minimum de neuf, soit une augmentation de six heures pour les écoles qui appliquaient le minimum. Certaines organisent déjà actuellement des cours de langues et de mathématiques, soit dans les activités au choix de l'école soit au sein de l'option de base groupée.

Dans ces cas, il suffit de faire glisser ces heures dans la formation commune, pour répondre au prescrit du décret, ce qui n'entraîne aucune modification réelle des attributions. Les cours pratiques étaient de dix-huit heures minimum et devront se situer entre seize et vingt heures. Il n'y a donc pas de diminution à ce niveau.

Par conséquent, je n'envisage pas d'octroyer de NTPP – nombre total de périodes professeurs – supplémentaire. Je n'en ai pas les moyens. Chaque réseau d'enseignement élabore au mieux ses cadres de référence au sein desquels les pouvoirs organisateurs ou leurs délégués et les chefs d'établissement conservent une certaine liberté, puisque les grilles sont proposées avec des fourchettes d'heures.

Le report d'un an de l'entrée en vigueur de ces grilles, à ma demande, permet à chaque réseau et à chaque pouvoir organisateur de s'organiser au mieux pour la rentrée de 2016.

Par contre, il n'est pas envisageable de laisser chaque école décider quels cours généraux doivent être enseignés. D'abord, les savoirs, les aptitudes et les compétences techniques qu'exige aujourd'hui l'exercice de tous les métiers incluent, outre des gestes professionnels, des compétences de communication dans d'autres langues que le français, des outils mathématiques et scientifiques, ainsi que des compétences sociales. De plus, il arrive fréquemment que les élèves de troisième professionnelle n'aient pas encore fermement défini leur choix d'option et nombreux sont ceux qui se réorienteront, avec une attestation B, vers une quatrième professionnelle, dans une autre option parfois très éloignée de celle suivie en troisième. Avec votre proposition, l'élève se retrouverait alors dans la deuxième année du degré sans avoir suivi certains cours généraux de la première année de ce degré.

M. Laurent Henquet (MR). – Je suis heureux d'apprendre que quinze heures de cours généraux sont prévues et non pas seize. Il faudrait peut-être envoyer une note dans les établissements scolaires parce que, la semaine dernière, j'ai rencontré des directeurs d'établissements qualifiants qui n'étaient toujours pas au courant de cette mesure.

Vous dites que vous n'allez pas laisser l'autonomie aux écoles. Je trouve cela assez surprenant. En effet, il y a quinze jours, je vous ai

interrogée sur le choix des six heures supplémentaires de cours généraux. Vous m'avez d'abord répondu que c'était une bonne idée. Quinze jours après, vous dites qu'on ne laissera pas le choix aux écoles.

Je tiens quand même à vous rappeler que les élèves ont déjà neuf heures de formation de base. Votre disposition les amènera à quinze heures de cours généraux. Je ne vois pas où est le problème et en quoi la formation générale en subirait des conséquences négatives si, en fonction des spécificités que chaque école organise, on ramenait le cours de mathématiques de trois heures à deux.

Les enfants qui arrivent en troisième professionnelle sont des enfants qui en ont assez de suivre un programme de cours généraux, tel qu'imposé dans le premier degré. Si vous l'augmentez dans une trop large proportion, cette filière professionnelle risque de ne plus correspondre à leur envie de base.

Il faut assurer un lien direct entre les cours généraux que suivent ces élèves et la formation pratique qu'ils reçoivent. Je cite l'exemple d'une coiffeuse qui est amenée à s'entretenir beaucoup avec ses clients. Il est évident que, dans ce cas, quelques heures de cours de français en plus sont les bienvenues. Il faut veiller à adapter la formation générale à la spécificité des filières professionnelles choisies. J'y vois une adaptation intelligente à la réalité. Et cela répondrait en même temps à votre volonté souvent affirmée de laisser l'autonomie aux directions.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce n'est pas ce que je dis. Évidemment, les cours de mathématiques sont adaptés à la pratique suivie. La spécificité et l'autonomie sont assurés. Mais si l'on considère qu'il faut améliorer les cours de mathématiques et de français, ainsi que les cours de langues étrangères, c'est parce que l'on se rend compte qu'il s'agit d'un besoin pour tout le monde. On ne va pas laisser la possibilité de choisir de faire du français au lieu des mathématiques, ou de faire des mathématiques au lieu de suivre des cours de langues.

Évidemment, le contenu doit être adapté à la pratique, tout en respectant l'autonomie. Un rapport a été publié au niveau européen. Savez-vous combien de citoyens, en Belgique, se retrouveront demain dans des métiers non qualifiés? Moins de quatre pour cent. Les métiers techniques demandent de plus en plus de qualifications. Mais cela doit être adapté à la pratique. Ce n'est pas de l'algèbre désincarnée.

M. Laurent Henquet (MR). – De toute façon, les professeurs et les programmes le prévoient. Ainsi, en troisième professionnelle mécanique automobile, le cours de mathématiques est forcément adapté à ce que les élèves vont faire. Ce que je vous disais, c'est de laisser l'autonomie dans les heures que vous voulez ajouter. Je ne

conteste pas le fait que les élèves aient à présent quinze heures de cours d'enseignement général. Mais dans les six heures qu'on vient d'ajouter, il faut laisser aux directions la possibilité de choisir en fonction de la spécificité technique organisée par l'école. Toutes les directions se rejoignent sur le fait qu'il est important qu'il y ait un peu plus de mathématiques et de français. Et dans ces heures, elles vont même organiser un cours de citoyenneté, dans le cadre du cours de français.

Par contre, j'ai des doutes sur le cours de langues. Les élèves qui suivent les cours de mécanique automobile à Namur n'auront, pour la plupart, pas besoin du cours de néerlandais. Les cours de langues posent, selon moi, un problème.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ne pratiquons pas le nivellement par le bas pour nos jeunes. Ceux-ci doivent pouvoir lire un mode d'emploi en anglais, par exemple. On vit dans un monde globalisé.

M. Laurent Henquet (MR). – Le mieux est l'ennemi du bien. À trop forcer la dose au niveau des cours théoriques, ce qui risque de se passer, c'est que des enfants qui en ont assez de ces cours quittent l'école. Et vous serez alors confrontée à la difficulté de les récupérer, de les encadrer, etc.

5.5 Question de **M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre d'immersion»**

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Une expérience a été menée par six rhétoriciens de l'école des Ursulines-La Madeleine de Tournai qui, avec leur professeur, ont rédigé collectivement un spectacle théâtral dans la langue de Vondel, qu'ils ont pu jouer à Gand, dans les ruines de l'ancienne abbaye Saint-Bavon. Cette représentation s'est déroulée dans un site historique, face à un public qui y a assisté comme s'il assistait à n'importe quelle autre représentation en néerlandais. Il s'agissait en outre d'un examen faisant l'objet d'une cote, dans le cadre de la filière immersive qu'ils ont choisie.

Cette expérience a reçu un certain écho – totalement mérité, faut-il le dire – et a largement impressionné le public flamand. À la lecture des articles de presse, on se dit que l'on vit réellement dans deux pays différents, tant l'existence de l'immersion en Communauté française est méconnue. Certaines personnes présentes à la représentation ne savaient pas que les francophones apprenaient le flamand et pouvaient le parler aussi bien.

Avez-vous pu prendre connaissance de cette expérience? Quelle en est votre approche? Quelle en est votre analyse?

Comment valoriser ce type de démarche sur le plan pédagogique? On n'a pas développé l'immersion sans s'interroger sur la méthode la plus optimale d'apprentissage d'une langue, qui est aussi d'aller à la rencontre de cette langue, d'en faire vivre la connaissance, ce que ce professeur de néerlandais a osé faire.

Le reportage relatif à cette expérience est visible sur la chaîne de télévision locale No Télé. Regardez-le et vous constaterez que ces élèves respirent le bien-être. Leurs appréhensions ont vite été balayées parce qu'ils ont osé se lancer dans l'aventure et qu'un enseignant les y a aidés.

Ne faut-il pas, dès lors, aller plus loin? Ce questionnement existe-t-il? Des rapports d'inspection établissent-ils le bilan de cette pédagogie? Dans la négative, ne conviendrait-il pas de solliciter l'inspection, voire des pédagogues, pour affiner une méthode que l'on nous envie aujourd'hui? En effet, l'immersion est, à mon sens, une des manières de valoriser l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, certains examens portant sur des matières que ces jeunes ont apprises en néerlandais sont passés en français. Bien sûr, cela prouve qu'ils sont compétents et capables de réaliser ce transfert, mais un examen reste néanmoins un examen. Ne devrait-on pas permettre, comme ce professeur l'a fait, que les examens soient passés dans la langue de l'apprentissage du cours suivi, et non dans la langue de la Communauté dans laquelle on vit?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le savez, on revoit actuellement les référentiels en langues. J'ai demandé une approche totalement nouvelle en matière d'apprentissage des langues. Il faut que ce soit ludique, intéressant, que l'on ose parler et que d'autres méthodes soient utilisées. Beaucoup procèdent déjà ainsi et l'immersion constitue un atout en la matière. On va également demander un nouveau rapport à l'Inspection parce que le dernier ne portait que sur onze écoles.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Seule une de mes questions n'a pas reçu de réponse, mais j'imagine qu'il s'agit d'un oubli de la ministre. Pour le reste, j'ai ressenti plus que de l'intérêt, Madame la Ministre, mais de la passion pour l'apprentissage des langues. L'immersion est un outil précieux à cet égard. Il faut continuer à avancer. Vous n'avez pas reçu l'invitation, mais vous pouvez encore regarder ce reportage sur No Télé. À la rigueur, vous pourriez inviter cette classe à jouer cette pièce au cabinet, mais je suis certain, de toute façon, que l'école vous invitera l'année prochaine.

Ensuite, je suis également satisfait d'apprendre que l'inspection réalisera une étude

plus approfondie en la matière. Je suivrai évidemment ce dossier.

Enfin, je reviens sur ma dernière question. Ne pourrait-on pas, aujourd'hui, franchir le Rubicon, à savoir faire passer en néerlandais et non en français, par exemple, un examen relatif à un cours de géographie suivi en néerlandais?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce point peut parfaitement faire partie des réformes à réaliser. Cela me semble logique.

5.6 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bénévolat à l'école»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Une expérience d'aide à l'apprentissage de la lecture a été menée dans la région de Tournai pour des élèves de troisième et quatrième années. Cette expérience pilote consistait à diviser la classe en deux groupes. Un groupe bénéficiait d'un encadrement individualisé et l'autre non. L'encadrement était assuré par des aînés. Les années ont été choisies de manière à pouvoir établir une comparaison avec les tests PISA. Au terme de l'expérience, il s'avère que les élèves qui ont été suivis individuellement sont meilleurs de 30 pour cent par rapport à ceux qui n'ont pas été encadrés de la sorte.

Plusieurs facteurs expliquent cette différence. Ainsi, la confiance en soi que peuvent avoir les élèves: il est plus difficile de passer à la phase d'apprentissage en cas de déficit. Cet aspect est gommé lors de séances d'apprentissage collectives, alors qu'il est pris en compte dans un suivi plus individuel. Il en va de même pour tout ce qui touche la remédiation et le suivi des apprentissages.

Êtes-vous au courant de cette expérience? Quelles observations en tirez-vous? Comptez-vous promouvoir l'encadrement individualisé dans le Pacte d'excellence? Nous débattons souvent en Fédération Wallonie-Bruxelles des moyens supplémentaires à injecter dans l'enseignement. Les résultats de l'OCDE montrent que nous investissons déjà beaucoup de moyens dans notre système éducatif. Nous sommes par contre déficitaires en matière d'encadrement. Or, c'est par l'encadrement que l'on peut diminuer les écarts entre les élèves et atténuer les inégalités sociales.

La particularité de l'expérience tenait au fait que l'encadrement était pris en charge par des aînés, de manière bénévole. Quelle est votre position par rapport au bénévolat dans le cadre de l'enseignement? Que pensez-vous de cette transmission de savoir entre des aînés et des plus

jeunes?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis ravie que vous ayez constaté et apprécié cette expérience qui s'inscrit dans un programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette activité intergénérationnelle de promotion de la lecture est organisée par la Cellule Culture-Enseignement et s'appelle «Lis-nous une histoire». Elle réunit des grands-parents bénévoles qui consacrent du temps à raconter des histoires à des enfants de classes maternelles.

C'est une activité que je souhaite vraiment développer et mieux faire connaître à la rentrée, notamment dans le cadre de mon plan «Lecture». En effet, les initiatives de ce genre répondent vraiment aux besoins des élèves: être exercé à la lecture, écouter la lecture d'un livre, se poser des questions à propos de ce qu'on a lu, être incité à lire pour le plaisir. Je viens d'ailleurs d'augmenter le budget de la Cellule de 100 000 euros pour renforcer ses capacités.

Dans ce cadre-là, on a également développé un partenariat avec les bibliothécaires publics situés en Wallonie et à Bruxelles. Les bibliothécaires peuvent ainsi bénéficier de formations à la lecture pour un public d'enfants et de jeunes.

Ces initiatives répondent parfaitement aux objectifs fixés dans le plan «Lecture» qui vise à encourager et développer la pratique de la lecture. Nous travaillons à l'élaboration de ce plan, depuis le mois de février, avec des experts et nous espérons pouvoir le présenter à la rentrée.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – La commission a débuté de manière très chahutée, mais nous arrivons à nous rejoindre sur une série d'initiatives, dont celle-ci. Très franchement, j'estime qu'il faut saluer cette initiative qui donne d'excellents résultats, que ce soit sur le plan qualitatif ou quantitatif.

L'extension d'une telle initiative soulève bien sûr la question du bénévolat. Je n'ai pas d'a priori à cet égard. Dans un cadre bien déterminé, l'appel à des bénévoles peut avoir du sens, surtout s'il s'agit d'aînés et, par exemple, des grands-parents. Si j'ai bien compris votre réponse, on recherche d'abord, dans l'environnement proche des élèves, des personnes prêtes à s'engager.

L'initiative est positive. Reste à voir comment elle va s'inscrire dans le plan «Lecture» et s'il sera possible de la généraliser, tout en préservant son efficacité. Nous ne pouvons que soutenir votre projet.

5.7 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Éléments nouveaux survenus dans le dossier Da Vinci»

M. Gilles Mouyard (MR). – Comme convenu avec vous, Madame la Ministre, j’ai retiré ma question, il y a quinze jours et je vous interroge aujourd’hui. Votre réponse devrait donc être plus complète puisque vous disposez d’éléments nouveaux.

Nous connaissons tous les incidents qui ont eu lieu à l’Athénée Da Vinci, dans la foulée des attentats de Paris. Une première enquête ne vous ayant pas satisfaite, vous en avez demandé une seconde. Le professeur de religion islamique aurait été mis hors de cause dans cette affaire, mais des faits remontant au début de l’année 2014 lui ont été reprochés. Il a donc été suspendu préventivement le 13 avril dernier. Pourquoi la suspension préventive a-t-elle été demandée plus d’un an après les faits?

Le professeur de religion a introduit un recours au Conseil d’État, qui lui a donné raison et a levé cette suspension. Le Conseil d’État a jugé que, face à l’indigence des témoignages, la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait dû opérer des vérifications et entendre certains témoins, afin d’identifier les élèves qui auraient fait l’objet de gestes brutaux de la part du requérant. Il a estimé que la Fédération n’avait pas agi en toute impartialité et que cette décision n’était pas correctement motivée, à partir du moment où cette dernière reposait sur des faits qui n’étaient pas suffisamment plausibles et sérieux. Je cite le Conseil d’État. Je ne dis pas que je partage ses propos.

Pourriez-vous, Madame la Ministre, nous communiquer les résultats des deux enquêtes que vous avez sollicitées dans la première affaire, et non dans la seconde? Pourquoi les derniers rapports en votre possession ne mettent-ils pas en lumière le rôle qu’aurait pu jouer ce professeur? Comment expliquez-vous que le professeur semble faire l’objet d’une double suspension? Pourriez-vous éclaircir la situation? Je me réfère à vos réponses précédentes – il n’est pas toujours facile de vous suivre. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Le droit est complexe, mais les explications ont toujours été claires, comme le fut d’ailleurs notre communiqué, lors de la remise du rapport final.

Deux éléments apparaissent dans les rapports. Des plaintes ont été exprimées avec pour objet des comportements à l’égard d’élèves. Elles n’ont rien à voir avec les faits du passé pour lesquels l’administration avait décidé une suspension. Ces faits ne peuvent donc plus être évoqués.

Mais des témoignages ayant trait à des comportements à l’égard d’élèves ont entraîné une constitution de partie civile et une plainte au pénal. À partir du moment où le pénal est saisi, il ne revient pas à l’administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles de se substituer au parquet,

l’enquête est menée au niveau judiciaire. D’autant plus que, quelques semaines auparavant, le Conseil d’État nous disait, pour des faits similaires avec plainte et constitution de partie civile, que nous n’avions pas à intervenir dans l’enquête, que celle-ci était du ressort du pénal. Quatre semaines plus tard, un autre juge nous dit que nous devons mener une enquête. À mon avis, il ne nous revient pas de mener une enquête au pénal.

Une enquête disciplinaire est ouverte sur un deuxième aspect du problème. Il s’agit de la *Carte Blanche* diffusée dans le cadre des événements qui se sont produits à l’Athénée Léonard Da Vinci. Étant donné notre devoir de solidarité envers les enseignants, ce fait pourrait être évoqué, à charge ou à décharge, comme dans toute enquête disciplinaire. La solidarité à l’égard du professeur d’histoire, dans le cadre de cette pétition, n’aurait peut-être pas été indiquée. Parallèlement à la suspension provisoire, une enquête disciplinaire a été introduite sur ces deux aspects: la *Carte Blanche* et la solidarité à l’égard d’un enseignant.

Dès lors, il fallait procéder à des auditions et présenter des certificats médicaux; l’audition qui avait été reportée a eu lieu. J’attends maintenant que l’administration propose des sanctions disciplinaires.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je remercie la ministre de ses explications très claires. Je ne peux pas poser de question complémentaire dans une réplique, mais si la ministre me répond, je ne lui en voudrai pas. L’enquête disciplinaire en cours pourrait-elle mener à une nouvelle suspension?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Elle peut mener à tout.

M. Gilles Mouyard (MR). – Cela me rassure, car je me réfère quand même au passé de l’intéressé. En 2014, il avait déjà fait l’objet d’une courte suspension, même s’il s’agit d’une autre affaire. La justice a alors fait son travail. Une deuxième suspension est intervenue, et le Conseil d’État s’est prononcé. Il y a ensuite eu la *Carte blanche*. Où cela va-t-il s’arrêter? Je ne suis pas sûr – et j’assume ce que je dis – que l’intéressé ait sa place, ou en tous cas celle qu’il occupe, dans l’enseignement.

5.8 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Non-respect des délais de recours contre les exclusions scolaires dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, en cas d’exclusion scolaire d’un élève, l’article 81 du décret «Missions» prévoit la possibilité pour l’élève, s’il est majeur, et ses parents –

ou la personne investie de l'autorité parentale – d'introduire un recours non suspensif. Dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce recours est introduit auprès du ou de la ministre de l'Enseignement, via le Service général de l'Enseignement. Le délai légal pour statuer sur ces recours est fixé au plus tard à quinze jours d'ouverture d'école suivant sa réception.

Ce délai n'est malheureusement pas respecté. Il me revient en effet que, sans l'intervention d'acteurs de défense des droits des jeunes, les retards sont quasi systématiques dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des recours introduits par des élèves fréquentant l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles seraient parfois traités avec un retard pouvant aller jusqu'à deux mois. Ainsi, des recours introduits au début de février seraient toujours pendants.

Ces retards sont évidemment préjudiciables aux élèves, pour la poursuite de leur scolarité et le respect de leurs droits. Pour les élèves qui ont pu être inscrits dans un autre établissement, comme le prévoit la procédure, cet allongement de délai prolonge une période d'incertitude peu propice à l'ancrage de l'élève dans sa nouvelle école et donc aux apprentissages. Par ailleurs, il me revient aussi que certains élèves exclus de leur établissement, en particulier ceux qui sont inscrits en première année complémentaire, se retrouvent parfois sans école durant tout le temps pris par vos services pour statuer sur leur recours. Il va sans dire que ces situations sont, entre autres conséquences, de nature à hypothéquer la réussite de l'année en cours et peuvent ainsi constituer une deuxième peine pour l'élève concerné.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'expliquer ces importants retards pour statuer sur ces recours, dans le réseau que vous organisez? Quelles mesures avez-vous prises pour y remédier? Pouvez-vous en outre m'apporter des informations concrètes quant aux délais qui ont actuellement cours entre l'exclusion des élèves et leur réinscription dans un autre établissement?

(M. Caroline Désir, vice-présidente, prend la présidence)

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je partage totalement votre opinion: le système ne fonctionne pas. Nous devons revoir la procédure des exclusions et des recours dans le processus pédagogique général. Par ailleurs, notre réseau souffre de lourdeurs administratives qui engendrent des dépassements de délais. En effet, pour éviter tout risque de subjectivité dans le traitement, les dossiers sont d'abord minutieusement analysés au sein de l'administration, par deux personnes qui sont régulièrement en contact avec les établissements concernés. Leurs observations permettent de statuer sur les recours requis. Il

arrive aussi que le dossier n'arrive pas à la bonne adresse ou que l'exclusion n'ait pas été précédée d'une sanction, bien que cette obligation soit stipulée sur le document d'exclusion. Par ailleurs, les dossiers deviennent toujours plus complexes et nombreux. Ainsi, nous avons reçu 67 dossiers en 2012-2013 contre 81 en 2013-2014. Cette année, à cette date, nous en avons reçu 64, ce qui dépasse le nombre total des dossiers déposés en 2013.

Nous devons améliorer la procédure et j'ai chargé un groupe de travail de proposer des pistes en ce sens. Nous devons mener une vraie réflexion et travailler sur un décret. Normalement, les parents doivent recevoir une proposition de reclassement, mais cela exige le respect des délais. Il existe aussi un problème de calendrier. Je reçois encore des demandes d'exclusion à la mi-mai. Ce n'est pas raisonnable. En outre, quand la demande d'exclusion concerne des élèves qui ont des cotes leur permettant de réussir, il est sûr qu'une exclusion signera leur perte. Bien sûr, il faut éviter le laxisme. Je ne suis toutefois pas sûre qu'une exclusion justifiée par des faits, parfois bien antérieurs ou datant seulement de quelques semaines avant les examens, constitue la solution. Nous devons réguler en profondeur et je considère qu'il n'est pas très sain que ce soit la ministre, située tout au bout de la chaîne de décision, qui statue sur la légitimité d'un recours. Je passe mon temps à lire des rapports, avec la plus grande attention, mais l'administration et le cabinet, qui sont très éloignés de l'école, sont-ils réellement les mieux placés pour apprécier l'opportunité d'un renvoi? Ce problème est inhérent à l'organisation de notre réseau.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Votre réponse me donne pleine satisfaction. Effectivement, les procédures d'exclusion diffèrent d'un réseau ou d'un établissement à l'autre, ce qui rend l'adoption de certaines décisions difficile. Il est donc judicieux de mener une réflexion sur l'ensemble de la procédure, sur l'autorité compétente en première instance et sur les recours. Je me réjouis d'entendre que vous avez entamé ce chantier et j'espère qu'il aboutira rapidement. Dans l'attente des réformes annoncées, je ne peux qu'insister pour que les dispositions actuellement en vigueur soient davantage respectées. Si j'ai bien compris votre réponse, il semble que ce soit l'abondance des recours qui explique les retards. J'insiste donc sur la nécessité de respecter les délais et cela d'autant plus qu'en fin d'année, l'élève risque d'encourir une double punition – l'exclusion et l'échec –, ce qui n'est pas le but recherché. Dans l'attente des réformes, j'insiste donc sur le respect des délais prévus.

5.9 Question de M. Ruddy Warnier à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Accueil extrascolaire dans

L'enseignement fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Depuis 2013, il faut payer pour l'accueil dans les écoles communales molenbeekoises. Le PTB y soutient la lutte des parents pour en revenir à la gratuité de ce service essentiel.

D'après notre étude, il y a 1 055 enfants de moins à l'accueil de l'après-midi, depuis que celui-ci est devenu payant.

Selon nous, l'école doit être un lieu où les enfants ne sont pas confrontés aux exclusions, aux différences entre riches et pauvres, mais où une solidarité peut être créée entre les enfants. Une garderie accessible à tous peut réunir, solidariser, créer des liens, offrir un endroit pour jouer, rencontrer des amis et apprendre à se sentir bien à l'école.

Une garderie de qualité offre la possibilité de faire ses devoirs ou de mieux comprendre. Cela doit rester gratuit, car on ne peut accepter que certains aient moins accès à la connaissance que d'autres. Une garderie accessible offre des opportunités d'émancipation aux parents: ils peuvent suivre une formation, faire du travail bénévole, chercher du travail, participer à la vie dans la commune, etc.

L'ONE ne subventionne pas l'accueil du temps de midi et les écoles n'ont pas les moyens suffisants pour l'encadrement de cette pause. Le pouvoir organisateur ou l'école – ou la commune – doit donc trouver lui-même ou elle-même le financement. Le temps de midi est bien souvent obligatoire dans la pratique. Nous rejoignons donc des organisations comme la FAPEO et la Ligue des droits de l'enfant, qui demandent que le temps de midi soit considéré comme temps scolaire normal et donc subsidié en tant que tel.

Êtes-vous favorable à la gratuité de l'accès aux garderies du matin, midi et soir? Quelles mesures et quel financement envisagez-vous pour faciliter l'accès à ces garderies pour les familles?

Étant donné l'importance du temps de midi, pourquoi ne prévoyez-vous pas un financement spécifique pour son encadrement?

Tenant compte du boom démographique, principalement à Bruxelles, quelle est l'augmentation budgétaire prévue pour répondre aux besoins des écoles, en termes d'encadrement des pauses de midi et d'accueil scolaire du matin et du soir?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous agissons mieux que vous ne le pensez: nous finançons les pauses de midi. Un arrêté du 18 juillet 1991 prévoit une dotation pour toutes les écoles fondamentales, ordinaires et spécialisées, afin de rémunérer les personnes char-

gées de la surveillance de midi, 60 minutes par jour. Le montant de cette subvention est calculé sur la base de la population scolaire totale de l'établissement. Cette somme est indexée annuellement, au 1^{er} janvier, sur la base de l'indice des prix à la consommation. Elle est payée à partir de la production d'un état de prestations qui doit être transmis aux services du gouvernement, le 30 septembre.

Par ailleurs, au-delà des postes d'éducateurs, nous disposons des postes ACS, APE, etc., qui assurent l'encadrement et la surveillance des études, services offerts par les écoles. Toutes les études ne sont pas encore dirigées, mais ce service pourrait être développé en fonction du choix des PO. On pourrait sans doute aller beaucoup plus loin, dans le parascolaire, pour les enfants de familles plus modestes. C'est une grande priorité pour moi. À la prochaine rentrée, nous prendrons des mesures en la matière.

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Le PTB aimerait que ce temps extrascolaire soit considéré comme temps scolaire, pour éviter qu'il soit payant, comme c'est le cas actuellement. Il faut éviter que les familles aient à payer davantage encore, car cela crée des inégalités. Je vous avais déjà interrogé sur la non-gratuité de l'école. J'aimerais que des mesures concrètes soient prises pour que les parents ne doivent plus déboursier de l'argent.

5.10 Question de M. Ruddy Warnier à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours au cabinet de conseil McKinsey»

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Le cabinet de conseil McKinsey aurait été chargé par le gouvernement de faire un rapport sur l'état de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Confirmez-vous ces informations?

Quel est le montant du contrat? Quel est le cahier des charges?

Quelle est la mission de ce bureau?

L'administration ne peut-elle effectuer de telles recherches elle-même? En ces temps de restrictions budgétaires, est-il opportun de charger un bureau privé d'une telle étude?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis ravie de travailler, dans le cadre du Pacte d'excellence, avec toutes les universités, la Commission européenne, l'OCDE, le délégué général, la Fondation Roi Baudouin, les mouvements qui luttent contre la pauvreté, etc.

Nous avons effectivement confié deux missions de consultance, décidées il y a un certain

temps déjà par le gouvernement. L'une vise à renforcer l'efficacité de la gouvernance en matière de mutualisation des coûts, afin de diminuer les coûts de fonctionnement des écoles et de réinjecter des moyens dans le volet pédagogique. L'autre doit réaliser une analyse très pointue des données dont nous disposons en matière d'équité, de performance et d'efficacité. Nous savons en effet qu'un des gros problèmes de notre enseignement est son iniquité et, plus précisément, le lien entre la situation socioéconomique de l'élève et la réussite scolaire. Ces missions ont été concédées au moyen de marchés publics et après intervention de commissions de sélection.

Ce travail fournira une base tout à fait objective de gestion des données et des chiffres. Il permettra aussi d'affiner l'état des lieux de notre enseignement et de mettre le doigt, par exemple, sur des différences entre garçons et filles ou entre des lieux territoriaux, sur les liens entre la situation socioéconomique et la réussite scolaire, etc. Il nous permettra également de constater que, malgré des situations socioéconomiques identiques, certaines écoles s'en sortent mieux que d'autres et d'en dégager des bonnes pratiques à diffuser dans tous les établissements.

Ces marchés publics ont été avalisés par le groupe central, par le comité d'accompagnement, par le groupe technique et par tous les partenaires et ne devraient donc pas poser de problème.

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Je regrette simplement que l'administration n'ait pas réalisé elle-même ces études et qu'elles soient confiées au secteur privé. Cela représente un coût pour la Communauté française qui manque déjà de moyens.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cela représente moins de 87 000 euros. Ce montant est peu élevé par rapport aux montants dépensés ailleurs pour des missions beaucoup moins importantes. Si l'administration avait réalisé ce travail, nous n'aurions pas dû le confier à l'extérieur. Nous souhaiterions bien sûr disposer d'une équipe d'audit au sein de notre administration à laquelle de telles missions pourraient être confiées à l'avenir.

M. Ruddy Warnier (PTB-GO!). – Je ne manquerai pas de suivre ce dossier.

5.11 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Obligation scolaire à Bruxelles»

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, de nombreux échanges ont eu lieu à propos de l'obligation scolaire à Bruxelles, durant

le mois de février, mais j'aurais aimé aborder certains points bien précis qui n'ont pas été précisés jusqu'à maintenant.

Le droit à l'instruction est un droit fondamental, consacré par notre Constitution et par différents textes internationaux. En Belgique, sans entrer dans les détails, l'obligation scolaire porte sur les mineurs d'âge, de 6 à 18 ans.

Il incombe aux parents, à la personne investie de l'autorité parentale ou à la personne qui assume la garde de fait du mineur de veiller au respect de l'obligation scolaire. Si les règles relatives au respect de l'obligation scolaire dans le chef des tuteurs légaux sont claires, il n'en est pas de même au niveau de l'organe de contrôle chargé du respect de ces règles.

Le cadre institutionnel entourant l'obligation scolaire fait de Bruxelles une région à part entière. La Communauté française et la *Vlaamse Gemeenschap* organisent l'enseignement dans notre région, l'une en français, l'autre en néerlandais. Les parents peuvent choisir l'institution fréquentée par leur enfant, ou décider de lui faire suivre un enseignement à domicile, sous certaines conditions. L'enseignement à domicile est géré dans chaque communauté par des textes différents.

Cela a des conséquences. Certains parents pourraient faire le choix de garder leur enfant à la maison ou de l'inscrire dans une école privée qui n'a aucun rapport avec l'une des deux communautés. Cela signifie que le programme pédagogique auquel est soumis cet enfant n'est pas contrôlé, du moins pas dans la même mesure que les écoles organisées et subventionnées, et que cet enfant pourrait sortir de l'école avec un diplôme non reconnu en Belgique, sans que les parents ne soient informés de cette issue au moment d'y inscrire leur enfant.

Si cet enfant devait changer d'école, il pourrait rencontrer des difficultés à réintégrer une école organisée ou subventionnée. Par ailleurs, non moins inquiétant, des enfants ou des jeunes pourraient ne plus être inscrits nulle part, sans pour autant être instruits par le biais de l'enseignement à domicile.

Nous avons été informés que l'enseignement à domicile connaissait une très forte expansion et un très grand intérêt, passant de 500 à 880 enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À Bruxelles, cette problématique pourrait aller en s'amplifiant, sous la pression du boom démographique et de l'offre de places libres dans les différents quartiers. En effet, certaines offres scolaires aujourd'hui peu recherchées pourraient devenir un recours pour davantage de parents, dans un contexte de pénurie de places.

Je sais que ce problème vous a préoccupée et que vous avez travaillé à la mise en place d'un nouveau protocole de coopération.

Combien d'enfants aujourd'hui ne sont rattachés ni à une école reconnue ni à une institution à Bruxelles? Quelle est l'évolution de ce nombre?

Quels sont les institutions compétentes et leur rôle respectif dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire à Bruxelles? Où en sont les collaborations ou protocoles? Nous souhaiterions connaître les détails en matière de respect de l'obligation scolaire qui figurent dans le nouveau protocole signé avec les autorités néerlandophones.

Concrètement, quelle est la procédure mise en place afin de détecter ces enfants?

Pouvez-vous m'indiquer le nombre de dossiers transmis au Service du contrôle de l'obligation scolaire, avec une répartition de ceux-ci par province et pour Bruxelles, pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014? Constatez-vous une évolution du nombre de dossiers et des différences significatives entre les provinces et anciennes provinces? Si oui, comment expliquez-vous ces différences?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La particularité de notre pays fait qu'en Région de Bruxelles-Capitale, les responsables légaux peuvent librement décider à quelle communauté ils se rattachent pour l'enseignement. C'est aussi le cas pour les crèches. En l'absence d'information à ce sujet, les courriers doivent être bilingues. C'est ce qui se produit lorsque le Service de contrôle de l'obligation scolaire détecte un élève qui ne respecte pas la législation sur l'obligation scolaire. Dans la majorité des cas, cette situation résulte d'une méconnaissance des démarches administratives à réaliser, qui résulte elle-même de la situation particulière de l'élève.

Sans réponse au rappel, l'information est communiquée à la commune, pour actionner les services de proximité capables d'aller à la rencontre des responsables légaux. La dernière phase du contrôle est le transfert des dossiers au parquet de la jeunesse. Cette procédure a montré toute son efficacité, puisque le nombre de dossiers transmis au parquet est passé de 104 en 2013 à 62 en 2014. Je vous donnerai le tableau qui reprend le nombre de dossiers transmis au service de contrôle de l'obligation scolaire, avec une répartition par province.

Il y a une nouveauté. Dans l'accord signé avec Hilde Crevits, nous avons mis en place un échange de données sur les inscriptions, pour détecter les enfants qui échapperaient aux mailles du filet. En effet, on peut toujours penser qu'un élève est parti dans l'enseignement flamand et vice-versa. J'ignore pourquoi ces échanges n'existaient pas jusqu'à présent; l'administration semblait refuser pour d'obscures raisons. Les représentants de la Communauté flamande sont très contents de pouvoir mieux assurer le suivi de l'obligation scolaire.

(Mme Defrang-Firket prend la présidence de la séance)

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, quel est le premier service de la chaîne des intervenants qui transmet les informations au parquet?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il s'agit du Service du contrôle de l'obligation scolaire – SCOS.

Mme Catherine Moureaux (PS). – À quel pouvoir subsidiant émerge-t-il?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il a été créé, il y a dix ans, par la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Dans le protocole de 2008, pour Bruxelles, une cellule commune avec la Communauté flamande a été créée.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Puis-je avoir une copie du protocole de coopération de 2008 et de 2015?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Bien entendu!

(La ministre donne le document à Mme Moureaux)

5.12 Question de Mme Caroline Désir à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «CEB et mathématiques»

Mme Caroline Désir (PS). – CEB, trois lettres qui annoncent la fin de la sixième primaire, la clôture d'un cycle et le début d'un autre. L'année passée, 88,16 % des élèves l'ont obtenu après avoir réussi l'épreuve organisée à la fin de juin et 5,11 % sur décision de l'établissement, conformément à la législation qui permet aux écoles de décerner un CEB, sur la base des résultats de l'élève au cours des deux dernières années. En 2014, c'est en éveil que les jeunes de la Communauté française ont été les plus performants, avec 77,7 % de moyenne contre 72,5 % en mathématiques et 72,2 % en français. Nous pouvons donc nous réjouir de ces résultats.

Par contre, si nous nous penchons sur le pourcentage d'échecs, il est inquiétant de constater que les enfants n'ont pas les aptitudes requises en mathématiques. En 2014, une grande majorité, 67 %, des élèves qui ont échoué, n'avaient qu'un seul échec. Parmi les recalés dans une seule matière, 73,8 % ont raté en mathématiques contre 23,9 % en français et 2,2 % en éveil.

Nous pouvons remonter autant d'années que l'on veut, c'est toujours sur les mathématiques que les élèves butent en majorité. Cela ne s'arrange

pas dans la suite de la scolarité, si l'on se fie aux résultats en mathématiques au CE1D. En 2014, le taux de réussite était de 58,6 % et le score moyen dépassait à peine la moitié des points. Lorsque l'on constate que les objectifs minimaux d'une épreuve certificative ne sont pas atteints, une réflexion devrait logiquement s'imposer. Quel est l'état de la réflexion à ce sujet?

Selon certains observateurs, l'épreuve du CEB portant sur les mathématiques serait devenue très axée sur la résolution de problèmes, alors que l'école développe de moins en moins cet aspect. Confirmez-vous cette analyse? Ne conviendrait-il pas d'explorer de nouvelles pistes pédagogiques, afin de pallier ce problème? En effet, pour bien débiter le secondaire, il est important que l'enfant obtienne plus que la moyenne à cette épreuve, sinon il rencontrera inévitablement des difficultés ou aura des lacunes à combler dès son entrée en première.

(Mme Gahouchi reprend la présidence de la commission.)

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le constat que les échecs sont plus nombreux en mathématiques ne signifie pas que les objectifs minimaux ne soient pas atteints. Pour le CEB, la moyenne de 72,5 % obtenue en juin 2014 en témoigne. Cela étant, lorsque l'on analyse les dossiers Pisa, on voit bien que nos performances ne sont pas optimales. Nous comptons à la fois de très bons élèves en mathématiques, mais aussi beaucoup de mauvais. Par contre, en sciences, nous avons peu de bons élèves et beaucoup de mauvais.

En 2014, un groupe de travail a été créé pour renforcer l'harmonisation des épreuves CEB et CE1D, répartir de manière plus objectivée les unités d'évaluation consacrées aux savoirs de base ainsi qu'aux situations problématiques et améliorer le processus de *testing* sur la base d'un échantillon plus représentatif. Les effets de ces diverses initiatives sont attendus au terme de l'épreuve de juin 2015.

Nous devons beaucoup plus investir dans les socles de compétences. Afin de favoriser une approche plus ludique et pragmatique, l'évaluation des compétences mathématiques accorde une place accrue à la résolution de problèmes, de nature à rendre cette matière attractive.

Dans le cadre du Pacte d'excellence, l'une des quatre grandes coupes que nous lançons, en septembre, concerne la méthode et les contenus. Les mathématiques seront au cœur de ce dispositif, car l'état des lieux aura révélé les points faibles de nos élèves, en comparaison avec les autres pays européens.

Mme Caroline Désir (PS). – Si j'ai bien entendu, il y aura une première série de réponses, en juin 2015, en termes de CEB, sur les mathéma-

tiques précisément. Pour le surplus, vous nous renvoyez au Pacte d'excellence.

Je reviendrai donc un peu plus tard dans la législature sur ces questions.

5.13 Question de Mme Christie Morreale à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «À vélo à l'école»

Mme Christie Morreale (PS). – Du 27 avril au 22 mai 2015, le concours *Bike2school*, proposé par Pro Velo EDUC, encourage les élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire du premier degré, ainsi que leurs enseignants, à utiliser le vélo pour se rendre à l'école. Nous nous félicitons d'une telle initiative.

Le vélo redevient progressivement un mode de transport de plus en plus utilisé. Les bouchons, les journées sans voitures, les actions cyclistes, les aménagements Ravel ou urbains permettent de redonner une bonne place au vélo comme moyen de locomotion.

Cependant, c'est loin d'être le moyen de transport privilégié pour se rendre à l'école, alors qu'environ 70 % des enfants habitent à moins de 4 km de leur établissement scolaire, dont 35 % à moins d'un kilomètre. Tandis que la marche et le vélo pourraient constituer une solution de mobilité, 74 % des élèves sont pourtant conduits en voiture.

Il ne faut pas non plus négliger l'impact positif de l'utilisation du vélo sur l'environnement. Une étude américaine de 2014 a démontré qu'un changement radical dans la manière de se déplacer en ville pourrait réduire les émissions liées aux transports de passagers urbains d'environ 40 %, d'ici 2050. Si un meilleur service de transports publics est bien entendu une des pistes privilégiées, ce n'est qu'un des aspects, puisque l'étude insiste sur l'importance des déplacements non motorisés, comme la marche et le vélo.

Quoi qu'il en soit, les abords de certaines écoles sont très difficiles à organiser, la place manquant tout simplement pour accueillir les voitures et les parents venus déposer leurs enfants à l'école, dans le cadre d'horaires relativement précis.

Si la promotion du vélo, par le biais du concours *Bike2school*, est sans doute bénéfique, je m'interroge sur les infrastructures permettant leur accueil et leur stationnement dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un cadastre avait été évoqué lors de la précédente législature. Qu'en est-il? Est-il toujours d'actualité? Envisagez-vous de promouvoir l'usage de ce moyen de transport auprès des élèves et de leurs familles?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cette problématique concerne différents niveaux de pouvoir, mais essentiellement les Régions pour leurs compétences relatives à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'urbanisme.

C'est la raison pour laquelle mon cabinet a, voici plusieurs mois, mis en place un comité d'accompagnement composé des autres cabinets concernés, de membres du Service de l'inspection, de chargés de mission de mobilité et sécurité routière, de représentants des services publics de Wallonie et de représentants des ministères de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, le vélo est très sympathique, mais aussi très dangereux. Je réagis également en tant que mère de famille. Nous sommes dans une société du «tout à la voiture» et laisser ses enfants aller à l'école à vélo n'est pas sans risque.

L'objectif est de définir un contenu de formation, d'organiser la formation des enseignants, de développer la notion de réseau, dans lequel pourraient se retrouver les conseillers en mobilité, les écoles, les communes, la police et les opérateurs externes, de diffuser et de promouvoir l'usage du vélo, à travers le site Enseignement.be.

Il s'agit, à terme, de permettre à chaque réseau d'enseignement d'agir en répondant aux besoins spécifiques de chaque établissement. Ces besoins peuvent varier selon la structure urbanistique de chaque ville. En effet, si de grandes villes comme Bruxelles possèdent un réseau de transports publics performant, ce n'est souvent pas le cas dans des communes plus rurales, où l'usage du vélo est plus adéquat.

L'idée est de convaincre du bien-fondé des transports en commun et de la mobilité douce pour éviter le «tout à la voiture». Le recours systématique au vélo pour les enfants doit être pensé en fonction des contingences sécuritaires.

Mme Christie Morreale (PS). – Certes, l'usage du vélo peut poser des problèmes de sécurité. De là à dire qu'il ne faut pas l'utiliser... Non, nous devons trouver des solutions. Par exemple, M. Nollet a présenté un cadastre sous l'ancienne législature, en sa qualité de ministre régional, bien sûr. Il conviendrait d'établir des ponts entre les Régions et les Communautés, car l'accessibilité à l'école est un enjeu fondamental. De nombreux élèves habitent près de leur école. Il conviendrait dès lors de sécuriser les abords de certains établissements, en prévoyant des aménagements spécifiques. Sous l'ancienne législature, des problèmes de stationnement des vélos avaient été évoqués. J'interrogerai en tout cas votre homologue wallon au sujet des pistes envisageables pour faciliter ce mode de transport, en toute sécurité bien entendu.

5.14 Question de Mme Graziana Trotta à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente

et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Distributeurs de sodas dans les écoles»

Mme Graziana Trotta (PS). – Début avril, la France a voté l'interdiction des fontaines à soda, payantes ou non, dans tous les lieux ouverts au public. Cette mesure vise à mieux lutter contre l'obésité. Le programme français «Nutrition santé» ambitionne de réduire d'au moins 25 % la proportion d'enfants consommant plus d'un demi-verre de boisson sucrée par jour. Il cible toute la population, mais en particulier les plus jeunes. La Mutualité socialiste souhaite que la Belgique lui emboîte le pas, mais cela relève du gouvernement fédéral.

La décision de la France rappelle les discussions qui se sont déjà tenues, dans cette assemblée, sur les distributeurs automatiques de sodas et de friandises sucrées et salées dans les écoles. Dois-je rappeler que ce débat avait été ouvert en son temps par la ministre Arena, qui a selon moi eu raison trop tôt?

Les chiffres de l'obésité sont alarmants – 15 % des jeunes, soit plus de 100 000 enfants et adolescents en Fédération Wallonie-Bruxelles –, sans parler des conséquences sanitaires et sociales. Si l'interdiction de distributeurs dans les écoles ne résoudrait pas le problème de l'obésité, elle constituerait un premier pas important.

En 2012, la ministre Simonet avait ambitionné de faire disparaître graduellement de tels distributeurs des écoles, à l'horizon 2015. Mais la priorité avait ensuite été donnée à la promotion des attitudes saines et un cahier spécial des charges pour améliorer les repas de collectivité des enfants de 3 à 18 ans avait vu le jour. Madame la Ministre, considérez-vous que les temps sont mûrs pour un changement?

Il existe des alternatives à la malbouffe, donc d'autres sources de revenus potentielles pour les écoles. Au début, de nombreux enfants et adolescents seraient certainement déçus, mais l'évolution des mentalités et l'éducation à la santé passent sans doute par là aussi.

Êtes-vous favorable à l'interdiction, éventuellement progressive, de ces distributeurs dans les écoles? Dans l'affirmative, comment comptez-vous procéder?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme je l'ai déjà dit, cette problématique est plus vaste que la seule présence de distributeurs. Je suis favorable, à terme, à leur suppression, mais ce n'est pas suffisant, si cela ne s'inscrit pas dans une stratégie de vie saine à l'école.

Nous avons déjà pris de nombreuses initiatives pour lutter contre la mauvaise alimentation. Nous avons notamment mis en place des

projets de sensibilisation pour la promotion des boissons saines. Il faut aller effectivement plus loin. Comme nous venons d'hériter de la compétence en matière de santé à l'école, par le biais de l'ONE, et que je suis compétente pour les centres PSE, nous pouvons développer de nouveaux outils et travailler sur un véritable plan de prévention en matière de santé à l'école.

La suppression des distributeurs est un élément de ce plan. Si on décide de garder des distributeurs, il faudra y mettre d'autres choses, comme des pommes de Wallonie ou des jus de fruits frais.

Mme Graziana Trotta (PS). – Je suis d'accord avec vous, Madame la Ministre, quand vous dites que ce n'est pas suffisant, que cela doit s'inscrire dans une stratégie de vie saine à l'école. Il faut faire davantage mais c'est un premier pas. J'espère que le véritable plan de prévention, qui est en discussion, verra le jour rapidement. Il faut une sensibilisation, une «conscientisation» des élèves et des parents.

L'OMS nous a avertis que l'Europe allait connaître une véritable crise de l'obésité d'ici à 2030. Elle parle de 42 % d'hommes obèses en Belgique et de 89 % de femmes en 2030. La Belgique sera à cette époque le pays comptant le plus de femmes en surpoids. C'est très inquiétant. Il est donc urgent de renverser la tendance dès maintenant.

5.15 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cadastre des lieux de stage en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – L'accueil de nouvelles compétences nous invite à rechercher une cohérence maximale. Dans la formation qualifiante, mais également dans la formation en alternance, un des sujets de préoccupation est le faible nombre des lieux de stage capables d'accueillir les apprenants, dans de bonnes conditions, tant matérielles qu'humaines.

Mais avant d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des lieux de stage, et de rechercher les synergies entre ces lieux et les maîtres de stage, il convient d'établir un cadastre des lieux de stage par bassin de vie. Il sera sans doute important d'entretenir et d'étoffer la quantité de lieux de stage dans chaque bassin de vie, et d'étendre le réseau d'employeurs prêts à accueillir des stagiaires. Quelle est votre action en ce domaine? La Fédération permet-elle également l'immersion ou les stages ailleurs que dans l'entreprise: dans le service public, le secteur non marchand, les centres de compétence? Pouvez-vous nous brosser l'état des lieux de l'adéquation entre la demande et l'offre par bassin de vie?

En ce qui concerne la qualité, Madame la Ministre, comment envisagez-vous de systématiser certaines procédures assurant une bonne qualité de stage? Je pense notamment aux règles de base et au tutorat? Comment pourriez-vous faciliter les démarches administratives pour les écoles? Ces démarches sont actuellement extrêmement lourdes, par exemple pour ce qui concerne les encodages des assurances, visites médicales, etc. A-t-on réalisé un audit à ce sujet ou ne conviendrait-il pas d'en réaliser un pour mesurer les besoins des écoles?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai, à plusieurs reprises, expliqué notre plan d'action en la matière: on a créé les bassins, désigné les directeurs dont la première mission est en cours, à savoir rédiger le cadastre de l'offre et évaluer l'adéquation entre cette dernière et la demande, faire le relevé des formations obligatoires et non obligatoires et des besoins. La création de l'Office de formation en alternance a été adoptée.

Le point prochainement examiné par le gouvernement concerne le contrat unique entre écoles, entreprises et autres opérateurs de formation, contrat qui simplifiera significativement la vie des employeurs. Le monde de l'entreprise sera d'ailleurs représenté au sein des commissions par bassin scolaire.

Actuellement, des conventions sont conclues, à tout-va, avec les secteurs et l'enseignement – la coiffure, la construction, le secteur du bois, etc. –, ce qui ne se faisait plus. Une grande rencontre aura lieu, le 29 mai, entre tous les secteurs de l'entreprise et les opérateurs scolaires, afin d'expliquer notre ambition et de faciliter les nouveaux partenariats. Nous voudrions voir s'ouvrir de nouvelles formations dans les métiers du numérique, notamment.

Nous devons étendre l'enseignement en alternance, mais, pour les stages en tant que tels, nous disposons d'un service qui peut apporter son aide aux établissements qui peinent à trouver des lieux de stage en suffisance. Il n'a reçu que deux demandes, en date du 8 mai, pour l'année scolaire en cours. Les établissements semblent donc trouver facilement des entreprises, et de nombreux contacts sont noués.

Pour ce qui est des stagiaires, le nouveau statut et le contrat unique sont définis. L'objectif global est de développer l'enseignement en alternance dont les stages, tout comme pour l'enseignement technique classique, seront variés: nombreuses immersions, mini-stages, présence des représentants des entreprises au sein de l'école, fréquentation accrue d'un centre de technologies avancées, en partenariat accru avec les centres de compétences et de références.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je note avec intérêt qu'une rencontre est prévue le 29 mai avec le secteur. Il serait intéressant d'organiser de telles rencontres avec les personnes qui se débattent sur le terrain avec les procédures, les formulaires et les méthodes, afin d'alléger leur travail et de leur permettre de se consacrer à leurs tâches d'encadrement des stages.

Je pense également que la liaison entre bassin scolaire, bassin de formation et bassin d'emploi est importante. Je ne suis pas sûre que les bassins de vie et d'emploi soient les mêmes. N'ayant pas reçu d'informations sur ces derniers, je ne connais pas les communes qu'ils recouvrent.

Je resterai attentive à la réforme de cette formation pour qu'elle prépare au mieux les jeunes à exercer un emploi.

5.16 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évaluation de la mobilisation des moyens humains complémentaires de l'encadrement différencié»

5.17 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enseignement différencié»

Mme la présidente. – Je propose de joindre les deux questions. (*Assentiment*)

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, chacun se souvient des débats qui ont accompagné l'adoption du budget 2015. La version initiale du projet de budget prévoyait la suppression des moyens complémentaires de l'encadrement différencié en vue, disiez-vous, d'engager 350 professeurs de remédiation.

La majorité avait ensuite adopté un amendement qui, s'il nous a rassurés sur le fait que les moyens seraient conservés pour les écoles en encadrement différencié, laissait planer le doute sur leur affectation, puisqu'il indiquait qu'à la suite d'une évaluation, le gouvernement fixerait les pourcentages minimaux d'utilisation des moyens dits «humains» dans le cadre de la lutte contre l'échec et le décrochage, sur la base de la stratégie établie dans le ou les projets généraux d'action d'encadrement différencié – PGAED. Il restait donc une dose de suspense quant à l'avenir des moyens complémentaires de l'encadrement différencié.

Vous nous avez annoncé être prête pour un débat sur cette évaluation en commission. Aujourd'hui, la presse nous apprend que cette évaluation, réalisée par l'inspection, est à présent terminée. Pouvez-vous nous remettre cette évaluation? Ce serait évidemment un préalable au débat

que vous êtes disposée à mener. Quel délai avez-vous fixé pour déterminer avec le gouvernement ces pourcentages minimaux?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne pourrais être plus talentueux que ne l'est Mme Trachte. Je me rallie donc à tout ce qui a été dit.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne l'encadrement différencié, nous avons bien réintégré, dans l'ajustement, les 14 millions de dotations spécifiques additionnées. J'ai reçu les rapports de l'administration relatifs aux répartitions des affectations dans l'enseignement, tant secondaire que fondamental. Ils sont assez intéressants. On constate des différences entre les deux niveaux. Les affectations dans des aménagements de locaux et dans du matériel sont plus importantes que dans le domaine pédagogique.

C'est sur cette base que nous fixerons la répartition. Étant donné que l'équipe inter-universitaire ont pris énormément de retard en raison des difficultés qu'elle a eu à obtenir des renseignements auprès de la Commission de protection de la vie privée, elle a demandé un délai supplémentaire pour nous remettre les nouveaux indices socio-économiques. Nous devons donc reporter d'une année la nouvelle période de cinq ans durant laquelle s'appliquera la nouvelle définition des indices socio-économiques. Pour cette année de transition, nous fixerons un montant beaucoup plus clair, sans être révolutionnaire, tant pour l'aspect pédagogique que pour l'emploi.

Par contre, il faudra mener une vraie réflexion sur toute la réforme de l'année prochaine. On va devoir réformer le système, si l'on veut partir sur une base beaucoup plus personnalisée des indices socioéconomiques. On changera alors entièrement de vision. Désormais, l'enfant emportera avec lui son financement complémentaire, pour peu que celui-ci soit vraiment affecté à son accompagnement. C'est beaucoup plus intéressant pour la mixité et la précision des cibles, mais il s'agit d'un autre système.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – J'ai entendu que les précisions ont été données lorsqu'un accord a été trouvé sur l'ajustement, y compris en commission du Budget, voici deux semaines. J'ai aussi entendu ce que vous avez dit sur l'évaluation de l'encadrement différencié en général. Le décret prévoyait d'ailleurs une évaluation plus large et plus approfondie que celle qui a été décidée à la suite du débat sur le budget et de l'adoption de l'amendement à cette occasion. Cela n'enlève rien à mes demandes relatives à une évaluation plus large de l'encadrement différencié et au débat que nous pourrions avoir à propos des nouvelles mesures que vous annoncez.

En l'occurrence, cette saga relative aux moyens complémentaires dans l'encadrement différencié, à cet amendement et à l'évaluation de-

mandée à l'inspection, préoccupe la députée de l'opposition que je suis. En effet, la majorité a demandé que le débat ait lieu au sein du gouvernement. C'est celui-ci qui définira l'affectation des moyens complémentaires aux écoles et les pourcentages minimaux au gouvernement. Le rapport de l'inspection ne sera a priori pas transmis au Parlement. Je réitère ma demande, car je ne voudrais pas que le débat nous échappe. Nous devons comprendre ce qui se passe pour accomplir notre travail parlementaire. Nous devons donc prendre connaissance de cette évaluation, pour nous forger une opinion sur les décisions à court terme et à plus long terme.

L'idée de l'enfant qui porterait lui-même son indice est intéressante, mais en attendant la grande réflexion que nous aurons à ce propos, je maintiens ma demande de pouvoir disposer de l'évaluation, pour mieux comprendre la décision que prendra le gouvernement.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous l'aurez.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ma demande était la même. Je voudrais prendre connaissance de ce rapport. Je suppose qu'on peut également m'en envoyer un exemplaire. Je remercie d'avance la ministre.

5.18 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «École d'armurerie de la Ville de Liège»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – L'École d'armurerie de la ville de Liège – le centre d'enseignement secondaire Léon Mignon – est unique en son genre puisqu'elle est la seule école de ce type en Belgique.

Elle forme, depuis plus d'un siècle, des armuriers et des graveurs dont le savoir-faire est unanimement reconnu sur le plan international. Quatre sections la composent: armurerie, gravure-ciselure, bijouterie et outillage et mécanicien d'entretien.

Quelles sont les relations entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et cette école unique?

La Fédération a-t-elle travaillé et/ou participé à l'établissement du profil de qualification des étudiants pour cette école? Avec qui ce profil de qualification a-t-il été établi? Qui représentait le secteur de l'armurerie lors de l'élaboration de ce profil?

Dans ces écoles professionnelles où les jeunes qui terminent leur cursus sont susceptibles de se lancer directement sur le marché du travail, il semble que la motivation pour les cours de ges-

tion ne soit pas très élevée chez les étudiants qui n'y trouvent que peu d'intérêt. Confirmez-vous cette tendance? Est-elle généralisée? À quoi est-elle due? Comment peut-on l'enrayer?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La Ville de Liège, pouvoir organisateur de l'école, est représentée par le Cpeons (Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné). Le subventionnement est évidemment assuré par la Fédération. La commission communautaire a établi des profils de formation et de qualification en 2004; ces profils n'ont pas encore, à ce jour, été actualisés par le service francophone des métiers et qualifications.

La désaffection des cours de gestion n'est pas généralisée. Elle se manifeste surtout dans les métiers où le jeune indépendant doit consentir de gros investissements financiers et où le délai entre le lancement de l'activité et la rentabilité financière est important. On pourrait encourager cette partie de la formation, en l'intégrant dans le cursus obligatoire du troisième degré de l'enseignement professionnel. Il entre aussi dans nos projets de mieux informer les jeunes sur les opportunités offertes par cette formation, notamment en armurerie.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je pense que ce type d'école qui a une renommée internationale mérite une attention particulière, même s'il ne faut pas faire de favoritisme à son égard. En effet, elle forme des jeunes dans des métiers recherchés, porteurs d'emplois, dans un secteur de pointe. L'armurerie est un secteur important en Région wallonne.

Une mise à jour des profils de qualification est en effet indispensable. Il faudrait que le secteur soit davantage associé, ce qui a insuffisamment été le cas pour le profil existant.

Pour les cours de gestion, vos idées sont les bienvenues.

5.19 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cours de préparation aux études supérieures»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Dans certaines écoles secondaires, les élèves reçoivent un cours de Préparation aux études supérieures (PES). Donné dès la cinquième, celui-ci forme les élèves à la prise de notes, à la rédaction de synthèses et à la préparation de présentations. Les élèves passent des tests d'orientation, sont informés des orientations et des débouchés.

De nombreuses écoles offrent-elles ce cours? Par qui est-il donné? Souhaitez-vous qu'il soit

généralisé dans l'enseignement secondaire ou les écoles sont-elles libres en la matière?

De manière plus générale, encouragez-vous les écoles à préparer les élèves aux études supérieures et, si oui, comment?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Ce cours est une excellente idée. Il est suivi par 513 élèves de cinquième et sixième, dans une cinquantaine d'écoles. Il concerne principalement les mathématiques. Ensuite, ce sont les sciences et les langues modernes qui ont le plus de succès. Nous devons poursuivre le débat concernant la nécessaire liaison entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il faudra notamment prévoir des équipes mixtes pour préparer encore mieux les élèves.

Je souhaite généraliser tout ce qui peut être mis en place pour améliorer la transition et la réussite en première candidature, car le taux d'échec reste énorme, ce qui prouve l'existence d'un problème de préparation et d'une rupture entre la rhéto et la première année à l'université.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – La préparation aux études supérieures est effectivement essentielle. De tels outils favorisent la réussite des étudiants. Tous les élèves sont concernés. Je ne peux donc que vous encourager dans cette voie.

5.20 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Revalorisation du métier de directeur d'école»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, ayant interrogé ce matin votre collègue M. Marcourt sur le thème des enseignants en formation, je souhaite vous questionner sur la revalorisation du métier de directeur.

Ce travail n'est pas simple. Il y a aussi une démotivation des enseignants, puisque nombreux sont ceux qui quittent le métier dans les trois premières années. Récemment, on nous a fait part d'une volonté de revaloriser le métier de directeur, outre la revalorisation financière souvent prônée. Il s'agit plutôt de rehausser le rôle et la place que doit avoir le directeur au sein de l'école, que ce soit son rôle réel et effectif au quotidien, mais aussi l'image que ce rôle renvoie aux autres enseignants, aux parents et aux élèves.

Qu'en est-il en la matière? Avez-vous des constats à faire à ce sujet? Une relative démotivation dans les milieux de l'enseignement est-elle également constatée, mutatis mutandis, au niveau de la direction? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures envisagées?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Bien sûr, j'aimerais revaloriser tous les acteurs de l'enseignement et disposer de montants colossaux pour réinvestir dans le Pacte en faveur d'un enseignement d'excellence. Si je pouvais disposer de 100 millions, nous pourrions procéder à une magnifique réforme.

Malheureusement, je n'en dispose pas. Par contre, quand nous aurons des moyens – car un jour on y arrivera –, les directeurs seront les premiers acteurs à revaloriser. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Certains directeurs gagnent moins que leurs enseignants et travaillent huit heures par jour sur place, parfois davantage.

Leur rôle-clé n'est pas assez valorisé en termes de coordination pédagogique et de management. Hormis le traitement, une manière de les revaloriser consiste à alléger les tâches administratives qui sont absurdes et pléthoriques. Il convient de numériser la gouvernance et de leur donner des outils de soutien pédagogique et administratif, en libérant des capacités d'emplois, comme nous venons de le faire. Il faut également leur donner davantage d'autonomie, afin qu'ils puissent réellement être responsables, avec tous les moyens y afférents, fluidifier le NTPP – nombre total de périodes professeurs –, supprimer le dirigisme et les obstacles administratifs d'un autre âge.

C'est pour cela que nous avons notamment engagé un consultant, à savoir Ernst & Young, pour dresser sans tabou une série de propositions en vue d'améliorer la gouvernance, notamment via la diminution des coûts de fonctionnement, ce qui nous permettra alors de réinvestir dans les outils pédagogiques et l'accompagnement.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, j'apprécie votre volontarisme et votre sens du panache. Nous sommes bien d'accord sur le rôle du directeur, particulièrement quant à ses tâches administratives qui sont vécues comme une entrave à la profession. Elles cantonnent, en effet, beaucoup trop les directeurs dans leur bureau et les privent de contacts avec la population scolaire et les enseignants.

En revanche, vous avez parlé au début de votre intervention d'un aspect financier. En Fédération Wallonie-Bruxelles, on a parfois trop tendance à penser que les problèmes se régleront uniquement avec des moyens nouveaux. Ainsi, l'allègement administratif ne coûterait pas nécessairement et pourrait revaloriser la fonction de directeur. Il en va de même dans la gestion des enseignants. Ces mesures peuvent être appliquées assez vite et ne demandent pas de moyens budgétaires supplémentaires. Je crois aussi qu'on devra, à un moment donné, réfléchir à des réallocations de ressources. En effet, si certaines choses marchent et doivent être soutenues, d'autres fonctionnent parfois moins bien – pas uniquement dans

l'enseignement, d'ailleurs. Le gouvernement devra effectuer ce travail budgétaire pour se focaliser sur l'essentiel et se passer de l'accessoire. Nous reviendrons avec des propositions en la matière.

Mais je retiens ce que vous nous indiquez en matière administrative. Je ne vous fait pas de procès d'intention, parce que vous êtes en place depuis trop peu de temps. Malheureusement, on nous a souvent promis cet allègement administratif. J'espère que vous ferez preuve de volontarisme.

5.21 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ordinateur avant les tablettes dans les classes»

5.22 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «École numérique»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, une étude récente a montré que le taux d'ordinateurs dans l'enseignement, et particulièrement en Wallonie, était assez faible, à savoir 8,5 ordinateurs pour cent élèves. C'est plus faible que la moyenne européenne, selon l'étude. Cela pose la question par rapport à l'ambition d'adapter la jeunesse au monde actuel, que ce soit en tant que citoyen, parce que l'informatique joue un rôle de plus en plus important, qu'en tant que futur travailleur potentiel pour qui cet outil sera indispensable.

Il y a bien sûr l'aspect financier, mais je pense qu'une collaboration avec le ministre Marcourt en termes de plan numérique pourrait être intéressante, même si cela ne concerne que le volet wallon.

Pouvez-vous compléter l'étude qui a été menée, avec des chiffres relatifs à la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'avoir une vue complète pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Qu'en est-il de projets d'équipement numérique dans les écoles? Il y a tout un débat pour savoir s'il faut préférer la tablette à l'ordinateur. Certains trouvent en effet qu'à l'heure actuelle, les tablettes n'offrent pas les mêmes possibilités que les ordinateurs. Qu'en pensez-vous?

Enfin, vu le contexte budgétaire – que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, on ne peut ignorer cet aspect – peut-on envisager, avec des sociétés privées ou certains services administratifs, de récupérer leur équipement informatique lorsqu'ils le remplacent, afin de le fournir aux

établissements scolaires, après transfert et reconditionnement. Ce matériel, sans doute devenu inadapté au cadre professionnel, suffirait amplement pour des initiations en milieu scolaire.

Mme Olga Zrihen (PS). – Madame la Ministre, dans le cadre de votre mission d'échange de bonnes pratiques, vous avez découvert au Québec le projet «PROTIC», un projet d'école numérique très motivant pour les élèves. Ce projet intègre les technologies de l'information et des communications – TIC – dans toutes les matières enseignées tout au long du cursus scolaire secondaire.

Les nouvelles technologies deviennent ainsi un puissant levier favorisant le développement de compétences et d'aptitudes de haut niveau et ne sont pas enseignées isolément et de façon abstraite: elles font partie du quotidien de l'élève, comme elles le seront plus tard dans sa vie personnelle et professionnelle, et lui permettent d'acquérir l'autonomie et le goût d'entreprendre,

Dans notre pays, le gouvernement wallon a décidé, le 30 avril 2014, de pérenniser et de généraliser le plan «École numérique – Un nouveau plan TIC au service de l'éducation», et de lancer un nouvel appel à projets intégrant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement –TICE – dans l'approche pédagogique. La Fédération Wallonie-Bruxelles participait au projet en réservant des périodes «pédagogiques» devant être attribuées aux écoles lauréates.

Le plan «École numérique» repose sur des enjeux éducatifs et sociétaux fondamentaux. Mais pour répondre correctement à ces enjeux, encore faut-il que le personnel enseignant chargé d'encadrer et d'accompagner les élèves ait lui-même de réelles compétences en la matière.

Lors du colloque «Fracture numérique» que j'ai eu le plaisir d'organiser en cette enceinte, il y a quelques semaines, plusieurs questions furent soulevées tant sur l'encadrement humain que sur le matériel que nécessite le plan «École numérique».

Nombre de participants au colloque ont fait part des difficultés matérielles auxquelles ils étaient confrontés en la matière. Ces difficultés relevaient tant de l'absence que de l'accessibilité du matériel, en ce compris les connexions Internet, en témoignant dans certains cas de l'obligation pour les enseignants d'investir leurs propres fonds dans du matériel informatique.

Pourtant, faisant suite à la mobilisation d'un budget de septante-sept millions d'euros pour le Plan «École numérique», le 30 avril 2015, vous entendiez soutenir – en partenariat avec le ministre Jean-Claude Marcourt – l'équipement numérique des établissements en Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce compris le volet de la connectivité. Qu'en est-il de ces investissements?

On sait en effet qu'il y a toujours des appels d'offres, des marchés publics, et qu'il y a toute une série de procédures à suivre. De nouveaux investissements peuvent-ils être envisagés dans le futur? En matière d'équipement informatique, la question des procédures de marché public est vraiment problématique: sa longueur entraîne une obsolescence du matériel acquis. Ces procédures de marché public spécifiquement consacrées à l'obtention du matériel informatique peuvent-elles être réformées, ou du moins être aménagées afin d'en limiter la lourdeur et la complexité?

Enfin, il semble que les professeurs ne puissent pas, dans une large majorité, bénéficier de formations suffisantes pour encadrer efficacement l'apprentissage numérique dans leur école. Force est de constater qu'ils ne semblent en moyenne bénéficier que d'une journée de formation au numérique tous les huit ans, ce qui est bien entendu totalement insuffisant. Une réflexion est-elle envisagée à plus ou moins court terme, afin de pallier cette insuffisance et de proposer des formations adéquates en nombre conséquent?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Lors de notre dernière réunion, j'ai longuement expliqué qu'en collaboration avec les professeurs d'université et les deux Régions – collaboration que vient enrichir notre lien avec le Québec –, nous mettions en place une stratégie numérique pour aboutir à une note d'orientation que nous déposerons publiquement à la rentrée pour la mise en oeuvre, notamment, d'un groupe de transition numérique. Ce groupe s'inscrit dans le cadre du Pacte d'excellence. Il sera ouvert à tout le monde. J'aurai l'occasion à ce moment-là de préciser davantage encore les différentes actions que nous avons déjà détaillées, ces dernières semaines, en commission.

Je me réfère donc à tout ce qui a déjà été dit, mais cette note d'orientation permettra de voir plus concrètement la stratégie numérique à mettre en oeuvre. Afin de soutenir cette stratégie, une personne sera d'ailleurs engagée spécifiquement à cet effet au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en lien avec les deux Régions. Cette stratégie touche à la fois à la formation des enseignants, à la sensibilisation, à la mise en place d'une plate-forme collective. Elle vise notamment à munir les différents établissements de plates-formes d'échange du contenu numérique. Comme il s'agit d'une réforme majeure, je ne vais pas la développer aujourd'hui, après neuf heures de réunion ininterrompue. Je préfère le faire une prochaine fois, tout en rappelant que je me suis déjà beaucoup exprimée sur ce point.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – J'entends bien, Madame la Ministre, votre volonté de venir avec un projet concerté et complet. J'insiste une fois encore sur les liens avec les ministres compétents des différentes régions, et particulièrement du côté wallon, puisqu'on nous

annonce un plan numérique. Il faut vraiment une cohérence entre ce qui est fait d'un côté pour l'économie et, de l'autre, pour l'enseignement. C'est indispensable si l'on veut aboutir à des résultats complets. Je vous invite donc à vous concerter avec M. Marcourt.

Il importe de voir comment on peut permettre à chacun d'avoir cet accès au numérique, que ce soit durant sa formation scolaire ou, ultérieurement, dans sa vie professionnelle, la recherche d'un emploi, la conservation de celui-ci ou lors d'un changement de parcours. Cela me paraît fondamental. Bien qu'il y ait des enjeux budgétaires derrière, des solutions peuvent exister. Elles ne sont pas nécessairement coûteuses, mais elles peuvent exiger une certaine créativité ou un lien avec des entreprises privées ou des administrations.

Il faut donc offrir, à tous les élèves, la possibilité de faire usage d'ordinateurs. Il est clair que le premier objectif doit être, au minimum, de revenir dans la moyenne européenne.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre.

Je me doute qu'il s'agira d'un plan extrêmement conséquent et, comme nous sommes seulement en mai, je me permettrai de vous suggérer de diffuser déjà l'information et de faire en sorte qu'il y ait un dispositif plus coopératif, une démarche d'association à la base. Cela permettrait que dans chaque école, dans chaque équipe pédagogique, on fasse l'inventaire des ressources. Le fait de se situer uniquement dans un dispositif en aval, où les acteurs reçoivent les notes, les directives et les informations, ne fonctionne pas bien dans le monde de l'éducation. Les acteurs y apprécient en effet la concertation et la valorisation de leur potentiel.

5.23 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Places disponibles dans les écoles maternelles et primaires»

5.24 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Site internet sur les places disponibles dans les écoles fondamentales»

Mme la présidente. – Je propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, le 21 avril 2015, vous lanciez une initiative concernant les places disponibles dans les établissements de l'enseignement fondamental. Un site a été créé en vue d'informer les parents sur

les places disponibles dans les écoles maternelles et primaires de l'enseignement ordinaire ou spécialisé. Cette étape va dans le bon sens: il est tout à fait opportun d'avoir une vue globale des places disponibles et de renseigner les parents, de la manière la plus simple possible, en l'occurrence par le biais d'internet, sachant que l'inscription doit toujours se faire dans les écoles.

Sur le site, les parents doivent encoder le nom de la commune, le rayon en kilomètres, le réseau, l'année et le type d'enseignement qu'ils recherchent. Une carte interactive apparaît alors, fournissant l'information quant aux places disponibles: plus que cinq, de trois à cinq, d'une à deux. Nombre de parents se sont livrés à l'exercice, et force est de constater que, dans de nombreuses communes, en particulier à Bruxelles, la carte est criblée de rouge, le symbole indiquant qu'il ne reste qu'une à deux places.

Par ailleurs, certaines écoles nous ont fait savoir que des places disponibles ne seraient pas reprises sur la carte. Les données ont-elles été corrigées depuis lors? Comment les données sont-elles actualisées au quotidien? Comment rassurer les parents qui voient apparaître des écoles complètes dans leur commune ou dans le rayon qu'ils ont estimé pertinent pour leur demande? Avez-vous été contactée par les écoles concernant des erreurs potentielles sur ce site?

Mme Olga Zrihen (PS). – Je voudrais saluer cette excellente initiative. La mise en ligne du site internet www.placesecolesmaternellesetprimaires.cfwb.be offre aux parents un très bon répertoire des places disponibles dans les écoles fondamentales.

Un tel outil nécessite une actualisation permanente et donc un travail administratif supplémentaire pour les directeurs qui sont déjà submergés. Ces derniers s'interrogent sur la manière de procéder. Les soutiendrez-vous?

Cette initiative fait-elle partie du Plan d'urgence pour la création de places dans les écoles, dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles a investi 55 000 000 euros?

Une nouvelle initiative devant toujours être évaluée, un dispositif d'évaluation est-il prévu? Une démarche semblable pourrait-elle être envisagée pour d'autres niveaux d'enseignement?

Cet outil d'information vous aide-t-il à dresser un bilan, avant de décider de la création de nouvelles places dans les écoles?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous remercie de souligner l'importance de cette initiative qui aurait dû être prise depuis bien longtemps, d'après moi.

Le site fonctionne bien. Il est actualisé quotidiennement grâce aux informations transmises par les directions, que je félicite pour leur collabora-

tion, car elles ne sont pas légalement obligées de fournir cet effort.

Le site clair et ludique précise la distance, le lieu, la commune et le réseau de l'école. L'ETNIC a très bien fait son travail. Je n'ai reçu qu'une demande de rectification, à la suite d'une erreur technique qui nécessitait de modifier deux chiffres relatifs à une école.

Nous nous réjouissons tous de cette initiative. Nous souhaitons étendre le projet à l'ensemble de l'enseignement secondaire. L'ETNIC y travaille.

Cette initiative requiert une information quotidienne de la part des écoles et la mise en ligne immédiate par l'administration.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Ce site aurait en effet dû être créé il y a bien longtemps. Je veux souligner cette étape positive pour les parents, mais aussi pour les directions des écoles qui doivent fréquemment refuser des inscriptions. Les directions pourront désormais informer les parents sur les écoles dans lesquelles des places sont disponibles et les aider à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les parents doivent aussi être plus clairement informés sur les procédures d'inscription qui peuvent différer d'une école à l'autre. Cette information est particulièrement nécessaire, lorsque de nombreuses écoles sont rassemblées sur un territoire réduit, comme c'est le cas à Bruxelles.

J'insiste sur la nécessaire actualisation et sur l'élargissement de ce site à d'autres niveaux de l'enseignement.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je salue cette excellente initiative. L'expertise et les compétences de l'ETNIC font merveille. Je salue les directeurs qui continuent à s'investir dans le travail, alors qu'ils sont surchargés. J'approuve évidemment l'introduction de ce dispositif dans l'enseignement secondaire. J'espère que la ministre sera en mesure de nous présenter une évaluation, l'année prochaine à la même époque, avant d'entamer la deuxième phase.

5.25 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Neutralité politique et idéologique des enseignants»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Madame la Ministre, comme chaque citoyen, les enseignants ont des opinions politiques ou idéologiques plus ou moins marquées. Certains d'entre eux, lors de leurs cours, n'hésitent cependant pas à faire part oralement de leurs opinions de droite, de gauche, d'extrême droite ou d'extrême gauche à leurs élèves. Ils véhiculent

également parfois des messages réducteurs qui peuvent influencer les enfants.

Comment ces derniers sont-ils protégés face à ces propos qui n'ont parfois pas leur place dans des classes de l'enseignement secondaire où les élèves n'ont pas toujours acquis l'esprit critique nécessaire? Comment s'assurer que les professeurs n'abusent pas de leur position pour faire passer ou tenter de faire passer des messages ou des positions parfois radicales à leurs élèves? Lorsque les élèves marquent leur désapprobation face à de tels propos, quels peuvent être leurs moyens d'action ou de contestation? Ne se retrouve-t-on pas là directement dans un conflit entre la parole du ou des élèves contre celle du professeur?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il faut consulter le droit. Les décrets de 1994 et de 2003 relatifs à la neutralité assurent que «devant les élèves, l'enseignant s'abstient de toute attitude et de tout propos partisan en faveur d'un système philosophique ou politique, quel qu'il soit» et que, «de la même manière, il veille à ce que sous son autorité ne se développent ni le prosélytisme religieux ou philosophique ni le militantisme politique organisés par ou pour les élèves». Notre service d'inspection contrôle l'application de cette règle. Des plaintes disciplinaires peuvent être introduites et les sanctions vont du blâme au licenciement.

L'article 41 du Pacte scolaire prévoit que «toute activité ou propagande politiques sont interdites dans les établissements scolaires», ce qui n'a, encore tout récemment, pas été respecté par une certaine famille politique avec des publicités pour des voyages à Strasbourg. La jurisprudence de la Commission admet que «la propagande peut être définie comme le fait d'exercer une action sur l'opinion pour l'amener à avoir certaines idées politiques ou sociales, à soutenir une politique, un gouvernement, un représentant». Les articles 41, 42 et 43 du Pacte scolaire font référence à cette règle. Pour signaler un fait, le numéro vert peut être appelé. Vient ensuite le volet disciplinaire.

Nous disposons donc d'un cadre juridique, peut-être moins d'un cadre moral. Je suis en train de modifier le règlement disciplinaire, notamment pour pouvoir appréhender de manière beaucoup plus claire les prises d'opinion et les attitudes en dehors du cours, par exemple sur *Facebook*. Sur ce point, les statuts ne sont pas toujours très clairs. Il ne faut pas toujours penser que les professeurs de religion et de morale non confessionnelle sont a priori de grands suspects. On peut retrouver l'engagement et la rupture de neutralité dans tous les cours. Tous les professeurs ont des convictions.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Ce n'est pas toujours une question de religion.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et mi-

nistre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai bien parlé de toutes les convictions confondues.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Vous avez exposé la théorie. Lors de la visite d'un inspecteur, un professeur n'agira jamais de la sorte.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il est possible de porter plainte.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Vous imaginez un enfant dénoncer son professeur parce qu'il a tenu des propos un peu bizarres?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme je vous l'ai dit, le cadre juridique existe. Il faut évidemment que les gens portent plainte. Je ne peux pas le faire à leur place.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Oser dénoncer un professeur alors qu'il est là pour juger l'élève en fin d'année, ce n'est tout de même pas facile.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Les gens sont adultes et vaccinés.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Il ne faut pas attendre que les enfants dénoncent. Et même pour les parents, il n'est pas facile de dénoncer le professeur de leur enfant.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Tout cela est tellement subjectif. Je reçois beaucoup de recours disciplinaires relatifs à ce genre de faits. Cela montre que le système fonctionne.

5.26 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Scolarité des mineurs non accompagnés»

Mme Olga Zrihen (PS). – Madame la Ministre, si le droit à la scolarité est respecté pour tous les mineurs étrangers non accompagnés – MENA –, il subsiste encore des obstacles à une scolarité adaptée. Souvent, ils n'ont pas de diplôme du pays d'origine, avec la conséquence qu'ils n'obtiennent jamais l'équivalence de leurs diplômes et sont inscrits dans une classe qui ne correspond pas à leur niveau. De plus, ils doivent surmonter la barrière de la langue. Certains n'ont jamais été scolarisés dans leur pays d'origine.

La mise en place des classes-passerelles constitue un élément positif dans le processus d'enseignement pour les MENA. Une classe-passerelle est une structure d'enseignement visant à assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion optimale de l'élève primo-arrivant dans

l'enseignement fondamental ou secondaire. Son but premier est l'apprentissage du français pour les mineurs qui ne maîtrisent pas suffisamment cette langue. Encore faut-il qu'ils maîtrisent leur propre langue ou à tout le moins qu'ils aient des connaissances d'alphabétisme.

Les classes-passerelles partent de l'hypothèse que les enfants ont été scolarisés dans leur pays d'origine. Or, ce n'est pas toujours le cas. Madame la Ministre, quelles initiatives sont-elles envisagées en vue de garantir, le cas échéant, une certaine perméabilité au programme d'apprentissage de la langue française, dès lors que certains enfants n'ont pu bénéficier d'une scolarité de base dans leur pays d'origine? Qu'en est-il d'une aide sociale pour les frais scolaires, dès leur arrivée et avant leur inscription à l'école, et de davantage de classes-passerelles?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le décret du 18 mai 2012 sur les DASPA assure aux élèves primo-arrivants, peu importe qu'ils aient été scolarisés ou non, un accompagnement scolaire et pédagogique adapté à leurs profils d'apprentissage et notamment sur les difficultés liées à la langue de scolarisation et à la culture scolaire. L'article 13 prévoit, d'ailleurs, la possibilité d'adapter les compétences à atteindre et de construire un horaire et un programme adaptés à leur situation scolaire.

L'article 17 prévoit que le Conseil d'intégration des écoles DASPA peut délivrer une attestation d'admissibilité aux élèves primo-arrivants qui sont dans l'impossibilité de prouver la réussite ou la fréquentation d'une année scolaire antérieure.

En ce qui concerne l'octroi d'une aide sociale pour les MENA, cela ne relève pas de ma compétence (Ministre en charge de l'Aide sociale /Secrétaire d'Etat à l'Asile et à l'Immigration). A mon niveau, une réunion avec mon Administration s'est tenue durant les vacances de Pâques et des contacts ont été entrepris avec FEDASIL afin d'organiser et d'anticiper au mieux les besoins des élèves primo-arrivants à scolariser à la rentrée de septembre.

Pour rappel, dans l'enseignement fondamental, des périodes complémentaires d'adaptations à la langue de l'enseignement sont octroyées aux écoles qui accueillent des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement.

De plus, dans la grande réforme initiée par le pacte pour un enseignement d'excellence, j'ai prévu de consacrer le 4^{ème} Groupe de travail au parcours des élèves et d'initier ainsi plusieurs actions pour améliorer la scolarisation de ces élèves dans l'enseignement ordinaire.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et surtout pour l'intérêt que vous portez à cette question.

Il est vrai que si l'encadrant n'est pas vraiment opérationnel ou n'est pas en mesure de soutenir le jeune élève, ce dernier peut errer d'une classe-passerelle à l'autre sans parvenir à s'intégrer dans un dispositif scolaire, ce qui ne présume pourtant en rien de sa capacité à accéder à une véritable scolarité. J'ai vécu de tels cas en direct.

5.27 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évocation du génocide arménien à l'école»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – L'actualité nous amène à évoquer le centenaire du génocide arménien, ce qui ne semble pas avoir été simple pour tout le monde. En l'occurrence, j'aimerais savoir comment ces faits ont été abordés dans nos écoles. En 2005 déjà, mon collègue Alain Destexhe avait déposé une proposition de résolution – n° 206 – concernant le génocide arménien et son apprentissage à l'école, en particulier dans le cadre du cours d'histoire.

Qu'en est-il? A-t-on mis en place un ou des module(s) pour enseigner cette page d'histoire capitale et dispenser à tous les élèves une connaissance précise de faits historiques vérifiables et actés scientifiquement? L'enjeu me semble essentiel, surtout eu égard aux polémiques rapportées par la presse et à la volonté de certains de relativiser des événements historiques extrêmement importants.

À titre anecdotique, certains historiens rapportent qu'Hitler, à l'époque où il prenait les funestes dispositions que l'on connaît, aurait dit: «Qui se souvient du génocide arménien?». Cela démontre à quel point le travail de mémoire est essentiel pour éviter la reproduction d'événements qui nous semblent aujourd'hui impossibles. Seule l'éducation le permet.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le génocide arménien – et je suis heureuse que vous utilisiez ce terme, car ce n'est pas toujours le cas à l'échelon fédéral, même quand on représente les Affaires étrangères – est déjà largement enseigné en cinquième et sixième années, dans le cadre du cours d'histoire lié au 20^{ème} siècle et donc aux guerres mondiales. Les référentiels d'histoire sont actuellement en cours de révision et cette question peut donc faire partie du débat.

Quoi qu'il en soit, tous les génocides doivent être évoqués et gardés en mémoire, pour éviter qu'ils se reproduisent et puissent être reprochés à une quelconque génération, parfois un siècle plus tard.

De la même manière, nous avons tous un devoir de mémoire et de pardon en matière de colonialisme. La Belgique ne fait pas exception. Tel est d'ailleurs le sens de l'exposition montrée au pavillon belge de la Biennale de Venise.

Il faudra aussi prévoir, dans le cours de citoyenneté, des débats portant sur les crimes contre l'humanité, les génocides, la Shoah, la lutte contre le négationnisme, etc.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Vous ne pouvez pas vous empêcher d'égrotiser votre meilleur ennemi, le ministre des Affaires étrangères, qui s'est clairement exprimé sur la question au Parlement. Je regrette que Mme Zrihen soit partie, car je l'ai vue sourire. Or, j'estime que les membres du parti socialiste n'ont aucune leçon à donner à ce sujet.

Il importe d'intégrer cet épisode dans le cours d'histoire, avant d'envisager quoi que ce soit dans le cours de citoyenneté, et cela pour deux raisons.

Tout d'abord, il s'agit d'un fait historique qui a précédé un autre génocide perpétré à l'encontre des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Il importe de montrer la manière dont l'histoire se répète, dès lors que le travail de mémoire n'est pas mené de façon efficace.

Ensuite, on consacrera peut-être une heure, pendant douze ans, au cours de citoyenneté. On ne pourra pas tout y mettre. Il faudra faire des choix. L'idée de ce cours est précisément d'apporter ce qui n'existe pas encore à l'école ou qui n'est, en tout cas, pas généralisé dans tous les établissements. Par contre, l'enseignement de l'histoire est généralisé et il importe donc d'y retrouver ces éléments de l'histoire contemporaine ou extrêmement récente.

Il est évident que ce débat doit être associé aux référentiels, puisque la manière dont l'histoire est enseignée fait l'objet de critiques. Les professeurs d'histoire me semblent être les plus aptes à donner ce genre de cours, car ils ont a priori les compétences scientifiques nécessaires. Le fait de pouvoir enseigner cette matière à l'école permettra de maîtriser une série de difficultés présentes dans l'actualité. Je viens de faire allusion à un parti politique. L'attitude de certains députés est loin d'être exemplaire en la matière.

5.28 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Disparition de l'enseignement du latin et du grec»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le déclin supposé du latin et du grec, ces dix dernières années, mérite une attention particulière. Des statistiques confirment-elles la baisse de la

fréquentation des cours de latin et de grec sur cette décennie?

Je suppose que vous-même, Madame la Ministre, avez étudié le latin pendant vos humanités.

Outre la perte de la richesse intellectuelle liée à l'apprentissage du latin et du grec, nous observons également un déficit par rapport aux valeurs et aux bases de la formation.

Cette perte n'est pas toujours due au choix des élèves, elle peut être la conséquence d'une pédagogie rébarbative. Récemment, un reportage sur TF1 a montré comment le latin et le grec étaient enseignés de manière active et vivante en France. Une langue morte redevenait vivante! Je citerai un exemple: lorsque l'on mange une glace au cinéma, on prend souvent un magnum qui est un terme latin. Si vous faites le rapport entre le terme magnum et la grosseur de la glace, vous pouvez faire mieux comprendre à un élève que des termes se retrouvent dans la langue courante bien qu'ils soient issus d'une langue morte. Il y avait d'autres exemples, comme celui des enfants qui retrouvaient des inscriptions muséales en relation avec l'histoire de leur ville. La manière d'enseigner induisait une approche plus dynamique de ce cours à option que les élèves ne voulaient pas abandonner.

Nous avons probablement eu un cursus scolaire semblable, Madame la Ministre, et pour ma part, je n'ai jamais regretté d'avoir étudié le latin et le grec. Comment ferez-vous en sorte que ce cours ne soit plus choisi parce que les parents l'ont décidé, mais plutôt parce qu'il permet de retrouver des bases historiques? Avez-vous une solution?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – À titre personnel, je suis une passionnée de latin et de grec et je pense qu'il faut en premier lieu garder les options. Il vaut mieux ne pas imiter les aventures françaises, même si j'apprécie beaucoup mon homologue. Dans la réforme, il faut donc garder les options de latin et de grec, même si l'on sait que la fréquentation évolue selon les écoles.

Je ne dirais pas que les méthodes d'enseignement du latin et du grec sont nécessairement mauvaises. De mon temps, les méthodes n'étaient peut-être pas révolutionnaires. Mais quand un érudit vous fait vivre l'histoire, l'Iliade, l'Odyssée, Tite-Live, les poèmes de Sappho, quand on étudie la guerre des Gaules, c'est passionnant. Beaucoup dépend bien évidemment de la pédagogie, mais même par le biais d'une méthode traditionnelle, cela peut être captivant.

Il paraît qu'on n'avait plus vu un ministre de l'Éducation depuis vingt ans à de la remise des prix du concours de version latine. J'ai pu y voir pléthore de jeunes passionnés, certains ayant obtenu 19 sur 20 pour des versions qui n'étaient pas

faciles. La méthode est intéressante: les lauréats seront invités à Arpino, le village de Cicéron, à participer à un concours pour toute l'Europe, avec beaucoup d'Italiens, mais pas mal de Belges, dont des Flamands. Ces jeunes se retrouvent durant trois ou quatre jours. C'est une méthode ludique, l'occasion de voir un film, de rentrer dans une exposition, visiter un musée et de se mesurer à un nouvel exercice de version. Les liens avec l'étymologie et les langues sont inépuisables.

Il existe donc de nombreuses manières de rendre le latin et le grec intéressants. Les cours de culture antique sont actuellement donnés au premier degré, même pour ceux qui ne feront pas de latin et de grec.

La discussion aura lieu dans le cadre du Pacte. Les options ne seront pas supprimées et on va soutenir les pédagogies vivantes et des initiatives comme les voyages de rhétoriciens en Grèce.

Au 15 janvier 2015, 18 322 élèves étudiaient le latin. En deuxième et troisième degrés, ils étaient 19 684, quatre ans auparavant. On constate toutefois un regain du cours de grec.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'espère que ces chiffres intéressants seront repris au compte rendu. Je n'ai jamais douté de votre passion ni pour le latin ni pour le grec et j'ai entendu les formules que vous avancez, à savoir garder les options. Encore faut-il qu'il y ait des élèves. Il faut dès lors les motiver. Vous avez évoqué votre expérience, je pourrais vous parler de la mienne qui est semblable. C'est ce reportage de TF1 qui m'a amené à poser la question.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Des outils existent déjà pour informer et sensibiliser les parents. Des parents se disent qu'il s'agit de langues mortes, qu'il vaut mieux étudier l'anglais ou le néerlandais. Il faut démontrer à quel point le latin et le grec stimulent la finesse et la structuration quasi mathématique. Pour la version, cela relève du rapport à la complexité, au-delà de la culture.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – En effet, je n'ai jamais compris que quelqu'un soit fort en latin, mais faible en mathématiques, c'est impossible. C'est une question de raisonnement, tout comme le droit.

Vous êtes donc convaincue. Alors, prenez votre bâton de pèlerin et insistez sur l'utilité de ces cours pour la formation dans l'enseignement secondaire. Je suis prêt à vous aider et j'accepte avec plaisir une invitation en Italie.

(Mme Virginie Defrang-Firket prend la présidence)

5.29 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Cul-

ture et de l'Enfance, intitulée «Droits de l'enfant»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Selon un récent rapport de l'Unicef, quinze pays industrialisés sur vingt-six, dont la Belgique, n'offrent pas un niveau suffisant d'éducation aux droits de l'enfant. C'est notamment le cas en ce qui concerne les équipes pédagogiques et les enseignants. L'Unicef rappelle qu'il est grand temps de prendre des mesures pour que soit respecté le droit de chaque enfant d'apprendre ses propres droits.

La Convention relative aux droits de l'enfant est en vigueur dans l'ensemble des pays étudiés. Elle prévoit de la part des États un engagement formel à en faire connaître largement les principes et dispositions, aux adultes comme aux enfants. Il reste beaucoup à faire pour que ces droits soient largement connus et appliqués dans les écoles, y compris dans les pays industrialisés. Le rapport souligne que la connaissance et la compréhension de ces droits sont des étapes essentielles dans leur mise en œuvre. Appliquer systématiquement une pédagogie des droits de l'enfant dans les écoles est donc fondamental pour que la Convention soit réellement mise en œuvre.

Unicef Belgique, après avoir mené des animations aux droits de l'enfant dans les écoles, privilégie une approche plus centrée sur la formation des enseignants et futurs enseignants, tout en plaidant pour que les droits de l'enfant soient mieux intégrés aux programmes scolaires.

Madame la Ministre, en dehors des animations de l'Unicef dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, certaines d'entre elles encouragent-elles ces apprentissages? Quelque chose est-il prévu pour former les enseignants à l'apprentissage des droits de l'enfant? Ne faudrait-il pas s'atteler à cette tâche? Il s'agit de respecter l'article 42 de la Convention et les recommandations du Comité aux droits de l'enfant.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le 29 avril, j'ai déjà répondu à une question de Mme De Bue sur la place importante accordée aux thèmes liés aux droits de l'enfant dans le processus d'élaboration du Pacte d'excellence, des recommandations et du suivi des recommandations du rapport établi en 2015.

Une rencontre avec l'Unicef est prévue prochainement, en collaboration avec les cellules Enseignement et Enfance de mon cabinet, afin de pouvoir discuter de manière constructive des priorités et des défis dans ce domaine. Énormément de projets relatifs aux droits de l'enfant sont développés dans les écoles. Lorsque l'on parle d'éducation à la démocratie et aux droits fondamentaux dans le cours de citoyenneté, on aborde des sujets comme l'égalité entre homme et femme, mais aussi les droits de l'enfant. Cependant, il sera également important de parler de leurs devoirs.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – J’ai noté que des rencontres auront lieu et je me permettrai peut-être de revenir plus tard sur le sujet, par le biais d’une question écrite.

L’année passée, lors de la présentation de son rapport, le Délégué général aux droits de l’enfant avait évoqué l’école des droits de l’enfant. Sur une base volontaire, des écoles participent à cette initiative, en impliquant l’ensemble de l’établissement dans l’organisation d’activités liées à ces droits. Il serait intéressant d’évoquer ce projet avec le nouveau délégué.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

5.30 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Organisation des jurys sanctionnant l’obtention du CESS»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Tout étudiant non titulaire d’un CESS – certificat d’enseignement secondaire supérieur – peut entamer la première année d’un cursus supérieur, sous réserve de l’obtention de ce certificat, grâce à la réussite des épreuves d’un jury organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, communément appelé le jury central. Précédemment, vous aviez fait part de votre intention de réformer ce jury.

Il me revient que nombre d’étudiants ayant opté pour ce choix sont exposés à des difficultés, en raison du retard pris par la Fédération dans la préparation des épreuves du jury. Ainsi, de nombreux étudiants inscrits provisoirement dans l’enseignement supérieur n’ont pas encore obtenu leur CESS au moment des évaluations de janvier et sont amenés à devoir passer les épreuves du jury en même temps que leur session d’examens de l’enseignement supérieur. Cette situation est de nature à hypothéquer la réussite de l’année entamée. De plus, elle ne respecte pas a fortiori le délai de régularisation de l’inscription provisoire fixée au 30 novembre, selon le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études.

À cet égard, M. Marcourt nous apprend qu’en vertu de l’article 95 de ce décret, le délai légal peut être dépassé, si l’étudiant n’est pas responsable du retard dans la délivrance des documents. C’est bien le cas en l’espèce. M. Marcourt a dès lors pris l’initiative de prévenir les établissements d’enseignement supérieur que ces étudiants pouvaient être considérés comme régulièrement inscrits jusqu’à ce qu’ils produisent leur CESS. M. Marcourt nous informe par ailleurs vous avoir officiellement demandé de revoir l’organisation des jurys, afin d’éviter ce retard à l’avenir.

Quelles sont les raisons de ce retard? Pourra-t-on l’éviter l’année prochaine? Quelles améliorations structurelles envisagez-vous pour empêcher que se reproduise cette situation très inconfortable pour les étudiants et les établissements?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Je ne me rappelle pas du tout avoir été contactée par M. Marcourt. C’est moi qui l’ai contacté pour obtenir des dérogations à l’article 101 du décret «Paysage», requête à laquelle il a répondu favorablement.

L’augmentation du nombre de candidats a été spectaculaire ces dernières années. Cette année, 1 911 candidats se sont inscrits au jury du troisième degré, ce qui représente une augmentation de 230 % en sept ans. Celle-ci est assez proche de celle des élèves à domicile.

Cette année, comme cela a déjà été précisé à Mme Bertieaux et à M. Knaepen, le jury a connu, en novembre, des problèmes d’organisation, et des dispositions urgentes ont dû être prises. Je n’étais pas contente du déroulement des choses.

Le jury n’appartient à aucune institution. Afin de recruter davantage d’examineurs externes, j’ai revalorisé leurs indemnités à 30 euros par journée de six heures, tout en permettant plus de flexibilité pour la préparation et la correction des épreuves. Deux nouveaux présidents issus de l’inspection ont été nommés. J’ai obtenu cette dérogation à l’article 101 du décret «Paysage». Ces mesures d’urgence ne sont qu’un premier pas et ne sont pas suffisantes.

Les jurys centraux sont des vecteurs de promotion favorisant la formation tout au long de la vie. Nous nous devons de les améliorer structurellement.

Cette réforme en profondeur fera l’objet d’un nouveau décret dont l’entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2016, plus tôt si possible. L’idée est d’adapter les structures à l’augmentation du nombre des candidats, de rassembler tous les jurys existant dans une même direction rattachée à la Direction générale de l’Enseignement obligatoire, de rationaliser et mettre en commun les moyens en personnel, d’offrir un service de qualité évitant les dysfonctionnements actuels, d’assurer une information claire au public concerné et d’harmoniser les programmes avec ceux du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L’avant-projet de décret est prêt.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je remercie la ministre pour sa réponse. Je note que la situation est connue et que des mesures ont déjà été prises pour y remédier.

J’espère qu’on pourra examiner le plus rapidement possible les réformes que vous envisagez, Madame la Ministre, pour qu’elles entrent en vigueur rapidement. Nous devons éviter que les

étudiants et les établissements qui les accueillent se retrouvent l'année prochaine dans la même situation que cette année. Si c'était le cas, nous devrions résoudre les problèmes très vite en cours d'année.

5.31 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plan autisme»

5.32 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Élèves autistes qui atteignent l'âge de 21 ans»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Madame la Ministre, lors de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, en avril dernier, et à l'occasion de votre voyage au Québec, la presse a annoncé le lancement de votre plan «Autisme». Confirmez-vous le lancement d'un tel plan en Fédération Wallonie-Bruxelles? Par ailleurs, le ministre wallon de la Santé et de l'Action sociale annonçait lui aussi, dans un autre quotidien, qu'il lançait un plan «Autisme». Vous êtes-vous concertés sur ce ou ces plans? Doit-on s'attendre à avoir plusieurs plans menés en parallèle?

Pouvez-vous nous rappeler le budget prévu à cet effet? Quelles sont les concertations mises en place avec les autres niveaux de pouvoir et les associations? Quel est votre calendrier d'action?

J'en viens à ma seconde question portant sur les autistes de plus de 21 ans. Après cet âge, la scolarité dans l'enseignement spécialisé n'est plus possible pour ces jeunes. Un autre problème se pose donc: celui de l'accueil des jeunes adultes autistes.

Comment se déroule la transition entre l'enseignement spécialisé et l'éventuelle prise en charge par d'autres institutions? Les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborent-elles à ce sujet? Des conseils sont-ils donnés aux parents et aux jeunes autistes pour préparer cette transition?

Il semble que certaines dérogations soient accordées à Bruxelles à des jeunes qui peuvent continuer à fréquenter l'enseignement spécialisé au-delà de 21 ans. Confirmez-vous cette information? Le cas échéant, quel est le nombre de jeunes concernés?

Est-il possible d'agir de la sorte également en Wallonie? Dans le cas contraire, comme cela s'explique-t-il? Ces dérogations peuvent-elles être

considérées comme empêchant d'autres enfants plus jeunes de bénéficier d'un enseignement spécialisé? Si c'est le cas, une augmentation des places disponibles est-elle envisagée? Enfin, quelles sont les demandes des acteurs de terrain concernés – enseignants, directeurs – et comment y répondre? Certaines de ces mesures sans impact budgétaire peuvent-elles déjà être prises?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai parlé longuement, il y a quinze jours, de notre politique dans le domaine de l'autisme.

Le plan est évidemment concerté puisque nous avons fait un communiqué de presse commun. Comme j'étais au Québec, je n'ai pu donner d'interviews. La Wallonie a élaboré son plan et nous avons quant à nous traité la dimension scolaire. Lorsque l'on analysera le budget, vous verrez que nous avons pris des décisions pour la rentrée.

Les tables rondes se poursuivent pour l'élaboration de l'ensemble du plan «Autisme». Dans ce cadre, nous avons des réunions de travail avec la COCOF, le Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme – SUSA –, les centres de référence, le cabinet du ministre Prévot. Nous collaborons avec l'ensemble des niveaux de pouvoir. Nous nous inspirons du Québec et des expériences qui se déroulent en Région flamande. Nous donnerons déjà une bonne impulsion lors de la rentrée scolaire 2015. Nous travaillons énormément sur le plan individuel de transition, démarche réflexive qui concerne tous les élèves de l'enseignement spécialisé, donc aussi les autistes.

Pour 2014-2015, trente-sept élèves en attente de prise en charge, inscrits en type 1 et 2 dans l'enseignement spécialisé, ont obtenu des dérogations non pédagogiques, sur la base d'une convention établie entre le cabinet de la ministre Fremault et le mien. C'est une possibilité qui n'existe pas en Région wallonne, mais nous mettons tout en œuvre pour corriger la situation.

Nous travaillons en synergie et nous allons donner des signaux assez clairs, en particulier pour répondre au problème de l'accès aux places, comprenant des périodes d'encadrement pour les autistes.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Les parents ont énormément d'attentes. Ils souhaitent surtout des mesures concrètes. Il faudra veiller à ne pas leur faire trop de promesses pour ne pas les décevoir. Ils sont souvent démunis et vivent des situations très difficiles. Le placement des jeunes de plus de 21 ans s'accompagne de beaucoup de stress. N'étant pas autonomes, les autistes ont besoin d'être encadrés en permanence.

C'est très important que la Wallonie progresse sur ces aspects, à l'instar de Bruxelles.

5.33 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Orientation des cours de mathématiques vers l'informatique et le numérique»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Agoria se plaint de ne pas trouver la main-d'œuvre nécessaire dans l'économie du numérique. Parallèlement, on se rend compte que les cours de mathématiques ne sont pas nécessairement dirigés vers le concret. Une proposition serait d'orienter ces cours vers l'économie numérique et le secteur numérique en général. Cela permettrait de donner à l'enseignement un caractère moins abstrait et d'initier les étudiants à des enseignements plus techniques ou plus technologiques.

Si nous voulons réussir la transition économique en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est impératif de disposer de ces ressources via la formation.

Qu'en est-il des cours de mathématiques en secondaire? Quels liens entretiennent-ils avec le numérique et l'informatique? Pourrions-nous imaginer qu'ils soient renforcés à l'avenir, via l'usage et l'apprentissage d'Excel, d'algorithmes, de gestion des données de base sur le plan de la programmation? Quelle est votre position à ce sujet? Parmi les enseignements qui souffrent le plus du manque de concrétisation figurent les mathématiques et les sciences. Il est grand temps d'y remédier.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur Bouchez, je suis bien d'accord avec vous. Mais c'est déjà ce qui se passe dans les cours de mathématiques avec les méthodes numériques, la méthode des classes inversées qui récolte de plus en plus de succès – nous finançons d'ailleurs un programme de sensibilisation des professeurs à cette technique – et toute une série d'outils informatiques utilisés dans les unités d'acquis d'apprentissage.

Je vous remets un document indiquant plus en détails toutes ces mesures. (*Mme la ministre remet le document à M. Bouchez*)

Le mouvement est en marche et sera encore davantage activé lors des discussions portant la stratégie de la transition numérique dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je lirai attentivement ce document. Nous sommes en tout cas d'accord sur l'utilité de la démarche. Vous me dites que cela se fait déjà ; il serait intéressant de généraliser.

J'ose espérer que le plan numérique, du côté wallon, et votre engagement pour un Pacte

d'excellence en ce qui concerne l'enseignement se concrétiseront prochainement.

5.34 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mobilier scolaire et maux de dos»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – De nombreuses études pointent les méfaits d'une position assise tout au long de la journée. Notre position assise ne correspondrait pas à l'axe naturel de notre colonne vertébrale, ce qui occasionne des problèmes de dos. Les kinés comparent la situation à du tabagisme passif: on dégrade sa santé sans rien faire. Être mal assis est aussi mauvais pour la concentration.

En 2010, l'école montoise Achille Legrand a participé à une expérience originale. Les élèves s'asseyaient sur de gros ballons, ce qui permet d'améliorer la concentration et, contrairement aux apparences, c'est plus confortable.

Si cette question ne constitue pas un enjeu prioritaire de l'enseignement, elle peut être plus importante qu'il n'y paraît. Connaissez-vous cette expérience? On sait que le mobilier scolaire n'est pas toujours adéquat pour rester longtemps assis. On pourrait aussi mener une réflexion sur les horaires de cours et mieux partager les temps de détente. Avant et après la grande récréation de la mi-journée, les enfants restent assis durant de longues périodes.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je savais que s'asseoir sur de grands ballons servait de préparation à l'accouchement. On en voit aussi dans des salles de fitness et de musculation. Il existe des matelas à eau et des matelas à air qui permettent de se relaxer durant l'enseignement ou l'apprentissage. Nous devons repenser ce type d'espace de relaxation et de décompression, également dans le cadre scolaire. L'ergonomie est importante, la prévention des maux du dos également.

Un site présente les mesures de prévention que nous avons déjà prises en la matière. Sachant que vous allez vous précipiter sur ce site, je vous donne immédiatement la référence. Cela suscitera peut-être une nouvelle question prochainement.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je n'en ai pas encore eu l'occasion, mais je visiterai ce site.

Il y a certes des priorités en matière d'enseignement mais, tôt ou tard, il faudrait aborder cet aspect qui pourrait contribuer à améliorer la concentration. Par ailleurs, le Pacte d'excellence devrait se pencher sur le partage des périodes entre le travail et la détente.

5.35 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Derniers chiffres des parquets de la jeunesse concernant les assuétudes»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Selon les chiffres provenant des parquets de la jeunesse, certains cas de délinquance sont en augmentation, tandis que d'autres sont en diminution. Parmi les pratiques en augmentation figure l'usage de stupéfiants et de drogues. Ma question porte sur le rôle que peut jouer l'école. Les assuétudes aux drogues, qu'elles soient dures ou douces, ont une influence sur les résultats scolaires et le comportement à l'école. Où en est la lutte contre les assuétudes?

Une cellule politique «santé-assuétudes» existe depuis novembre 2013. Quels sont ses résultats? Quel est le rôle des centres psychomédico-sociaux? La recrudescence des cas a certainement un impact sur la scolarité des élèves dans les établissements. Quelle est la politique actuellement menée? Quelles nouvelles actions envisagez-vous?

Il ne faut pas négliger de tels problèmes qui touchent tous les milieux sociaux et qui, au-delà des résultats scolaires, influencent le vivre ensemble. Les programmes de prévention sont-ils suffisamment efficaces?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai déjà largement détaillé toutes les politiques en matière de prévention des assuétudes et particulièrement de la drogue dans les écoles, assuétudes qui sont d'ailleurs très détaillées sur le site «enseignement.be».

Vous avez exprimé vos doutes sur l'utilité de l'encadrement pédagogique alternatif et voici justement une occasion de vous rassurer. Il pourrait être intéressant, dans ce cadre, de demander aux élèves des contributions, des exposés oraux, etc., sur des problèmes de la société contemporaine et notamment sur la drogue, comme le demande le décret. Ce serait une magnifique manière de contribuer à la prévention de l'usage de drogues, en faisant prendre conscience des risques aux élèves, en leur demandant d'étudier les documents médicaux qui décrivent les effets des drogues, par exemple un début de dégénérescence cérébrale. Ils pourraient aussi rencontrer des victimes, visiter un centre de désintoxication, etc. C'est un travail de citoyenneté sur soi-même, ses connaissances et ses attitudes. Ce travail pourrait notamment être réalisé dans l'encadrement imaginé pour les élèves qui ont choisi la dispense. Ce cours aura donc du fond.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je n'ai jamais douté qu'il y aurait du fond dans ce «presque cours».

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Pour être tout à fait précise, ce n'est pas un cours, mais plutôt un encadrement.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Nous disposons donc d'un élément supplémentaire du programme, cinq heures après avoir ouvert le débat. À un certain moment, il faudra structurer tout cela. La lutte contre les drogues devrait concerner tous les élèves. Il y a donc un risque à cantonner cette lutte à ceux qui ont demandé à être dispensés de cours philosophiques.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Toutes les écoles abordent le problème de la drogue avec leurs élèves.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je n'en suis pas aussi sûr et je ne pense pas que ce soit abordé de la même manière partout. Quoi qu'il en soit, il importe de mener ce combat.

Par ailleurs, j'aurais voulu obtenir des chiffres.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je vous les ai déjà donnés.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Je vérifierai. Vous estimez que la lutte contre l'usage des drogues peut être abordée durant ce temps d'encadrement, mais vous dites en même temps que ce problème est déjà traité à l'école. Il faudra harmoniser tout cela en veillant à ce que tous les élèves soient concernés. Nous rediscuterons de cette question quand vous nous communiquerez le programme de cet encadrement.

5.36 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours insuffisant aux conseillers en orientation»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Moins de 40 % des étudiants réussissent en première année de baccalauréat, ce qui démontre un problème en matière de choix d'orientation.

D'après les chiffres de l'UCL, 60 % des jeunes posent leur choix d'études sur la base d'échanges avec leurs parents, amis et entourage proche, mais ne s'adressent pas nécessairement aux conseillers d'orientation. Pourtant, ces derniers sont les plus à même de répondre à cette demande.

En outre, près de 25 % des élèves font à la hâte, en fin de rhéto, leur choix d'enseignement supérieur, souvent les derniers jours avant l'inscription. Bien évidemment, ces problèmes d'orientation peuvent expliquer un tel taux d'échec en première année.

Ces échecs coûtent beaucoup d'argent à l'enseignement; c'est un véritable enjeu. Tout à l'heure, nous parlions de moyens supplémentaires et de réallocation de ressources. Si l'on parvenait à améliorer les taux de réussite en première année, on récupérerait des moyens budgétaires qui permettraient de s'engager dans d'autres tâches importantes pour l'enseignement et la jeunesse.

Il est donc essentiel de renforcer l'orientation, lors des années secondaires. Sans doute me direz-vous que le cours d'encadrement... Encore faudrait-il que vous m'écoutiez, Madame la Ministre...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai pris connaissance du texte de votre question, Monsieur Bouchez.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Le règlement permet aux députés d'étoffer leur question.

Ce qui me sidère au Parlement, c'est que bon nombre de ses membres ne respectent pas les règles exigées pour les élèves de nos écoles. Le Parlement est un mauvais exemple pour l'enseignement.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur Bouchez, je suis au Parlement depuis 9 heures, ce matin, sans la moindre pause. Vous pourriez être quelque peu indulgent. J'ai écouté plus de 120 questions aujourd'hui. C'est une manière de voir la démocratie.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Si cela vous ennuie, faites un autre métier. Personne ne nous oblige à faire nos métiers. Si on les accepte, il faut les assumer. Moi aussi, j'ai encore des choses à faire aujourd'hui et moi aussi j'ai parfois envie de faire autre chose. Mais personne ne nous oblige. Le personnel du Parlement travaille, lui aussi.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il est aussi possible de poser des questions de manière succincte, sans répéter 20 fois la même chose.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Étant donné la façon dont vous répondez aux questions, il est effectivement possible de travailler de manière plus succincte. Je vous l'accorde. On peut aussi s'envoyer des mails.

Vous ne pouvez pas toujours agir comme si on vous ennuyait. Pour vous, les députés ne servent à rien; soit on ne fait rien et on nous le reproche soit on pose des questions et on nous le reproche aussi.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'aimerais aussi avoir du temps pour mener à bien les réformes, mais c'est difficile

quand on m'en empêche.

Mme la présidente. – Je vous demande de revenir à votre question, Monsieur Bouchez.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Si l'orientation était meilleure, les résultats seraient aussi meilleurs. Pourtant les conseillers d'orientation sont très peu consultés et les écoles secondaires, particulièrement celles des quartiers moins favorisés, délivrent trop peu d'informations. Le MR a souvent suggéré que les jours blancs soient utilisés à cette fin, par exemple en cinquième année. Force est de constater que nombre d'élèves qui se rendent dans les salons ou dans les cours ouverts ont déjà une opinion et viennent simplement se rassurer. Il faut toucher les élèves qui, pour le moment, n'ont pas l'information.

Quelles sont vos propositions?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous envisageons d'organiser une orientation en troisième année. Le moment dépendra évidemment de la manière dont nous finaliserons la réforme du tronc commun. Celui-ci couvre actuellement les deux premières années, mais l'idée est de l'étendre jusqu'en troisième, pour que tous les élèves de quinze ans aient l'occasion de recueillir des informations sur l'orientation qu'ils envisagent de prendre et surtout de s'immerger dans le monde socioprofessionnel. Ces moments de rencontre leur permettront déjà de choisir entre la transition et la qualification et, dans la qualification, le type d'orientation.

Il faut aussi que nous formions les enseignants à l'école orientante. L'orientation est assurée par les acteurs scolaires, de manière transversale, pendant tout le cursus.

Il est enfin question de mettre en œuvre une grande réforme des PMS et des PSE pour que chaque zone bénéficie d'un vrai service transversal de soutien, qui organise un accompagnement et des périodes de sensibilisation, en vue de l'orientation des élèves. L'idéal serait que chaque école dispose en son sein d'une équipe pédagogique détachée du corps enseignant et spécialisée dans l'orientation. Cette équipe pourrait notamment détecter les élèves qui doivent être orientés vers l'enseignement spécialisé, expliquer l'éventail des options possibles, dédramatiser ou démystifier certaines options et conseiller les parents, délivrer de bonnes informations sur les débouchés.

Nous travaillons sur tous ces éléments. En vue de la prochaine rentrée scolaire, nous avons pris des mesures – nous en parlerons prochainement, au moment de l'examen du décret-programme – afin d'améliorer la qualité de l'orientation, particulièrement quant à la décision de maintenir un élève dans l'enseignement ordinaire ou de l'orienter vers l'enseignement spécia-

lisé.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Nous allons évidemment attendre le plan que vous annoncez.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je n'ai pas parlé de plan, mais de mesures concrètes.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Parmi les mesures concrètes qui seront présentées, certaines touchent aux choix d'orientation au sein même de l'enseignement secondaire. Vous avez évoqué l'âge de quinze ans. Je pense effectivement qu'il faut s'y prendre extrêmement tôt. Nous pouvons vous soutenir dans ce choix de bien aiguiller les jeunes le plus rapidement possible. Vous n'avez pas indiqué de calendrier, mais vous avez parlé de la rentrée prochaine. Je suppose que les textes seront déposés au Parlement d'ici là?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous disposerez des premiers textes en juin.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Nous nous quitterons donc sur cette note positive, Madame la Ministre.

6 Ordre des travaux

Mme la présidente. – L'interpellation de M. Jean-Pierre Denis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «À propos du concept de citoyenneté», est retirée.

Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de M. Gilles Mouyard, intitulées «Nouvelle phase d'inscriptions dans le secondaire» et «Analyse de l'Observatoire belge des inégalités sur l'enseignement spécialisé», de M. Laurent Henquet, intitulée «Remboursement frais de déplacement Abonnements/Formations

IFC», de Mme Valérie De Bue, intitulées «*Teach For Belgium*», «Manque d'instituteurs pour les classes de primaire» et «Non-respect du droit des enfants à être formés sur leurs droits», de Mme Olga Zrihen, intitulées «Soutien scolaire intergénérationnel» et «Phobie scolaire», de Mme Véronique Bonni, intitulée «Recours et orientation après le CEB», de M. Bruno Lefebvre, intitulée «Fermeture d'une section "électronique"», de M. Dimitri Legasse, intitulée «Organisation de l'enseignement à domicile», de Mme Françoise Bertieaux, intitulée «Connexions à haut débit dans les écoles», de Mme Virginie Gonzalez Moyano, intitulée «Prise en charge des enfants hyperactifs», de M. Philippe Knaepen, intitulée «Théories créationnistes en FWB», de Mme Caroline Persoons, intitulée «Protocole de coopération concernant l'échange de données entre la Communauté française et la Communauté flamande», de Mme Barbara Trachte, intitulée «Élèves défavorisés relégués vers l'enseignement spécialisé», de Mme Christie Morreale, intitulée «Scolarisation des enfants roms», de Mme Caroline Désir, intitulée «Résultats de l'étude réalisée par l'Observatoire belge des inégalités» et de Mme Barbara Trachte, intitulée «Formation des enseignants: quand le gouvernement parviendra-t-il à un accord?», sont retirées.

L'interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bâtiments de l'enseignement supérieur», est reportée.

Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de M. Christos Doukeridis, intitulée «Hygiène et qualité des repas dans les cantines scolaires», de Mme Véronique Bonni, intitulée «Bracelet électronique à l'école», sont reportées.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19 h 20.*